

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

HSBC BANK PLC

Société par actions de droit anglais au capital de 796.969.115 £
Siège social : 8 Canada Square, Londres E14 5HQ (Royaume Uni)
315 431 734 R.C.S. Paris

I. — Déclaration des responsabilités des administrateurs à l'égard des états financiers.

Les administrateurs sont responsables de la préparation du Rapport annuel et des états financiers, conformément aux lois et règlements applicables.

Le droit des sociétés exige des administrateurs qu'ils préparent des états financiers pour chaque exercice. En vertu de cette loi, les administrateurs ont préparé les états financiers du groupe et de la société conformément aux normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni. Lors de la préparation des états financiers du groupe et de la société, les administrateurs ont également choisi de se conformer aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le groupe et la société ont également préparé les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière adoptées en application du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne.

En vertu du droit des sociétés, les administrateurs ne doivent approuver les états financiers que s'ils considèrent qu'ils présentent une image juste et fidèle de la situation du groupe et de la société et de leur résultat pour cet exercice. Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs sont tenus de :

- choisir des méthodes comptables appropriées et les appliquer de manière cohérente ;
- indiquer si les normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni, les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne et les normes IFRS publiées par l'IASB ont été respectées, sous réserve de toute dérogation importante communiquée et expliquée dans les états financiers ;
- formuler des jugements et des estimations raisonnables et prudents ; et
- préparer les états financiers sur la base de la continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de présumer que le groupe et la société poursuivront leurs activités.

Les administrateurs sont chargés de protéger les actifs du groupe et de la société et doivent donc prendre des mesures raisonnables pour prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

Les administrateurs sont également responsables de la tenue des registres comptables, suffisants à montrer et expliquer les opérations du groupe et de la société, et exposer avec une exactitude raisonnable à tout moment la situation financière du groupe et de la société, et leur permettre de s'assurer que les états financiers sont conformes à la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006.

Les administrateurs sont responsables de la tenue et de l'intégrité des états financiers de la société publiés sur le site Internet de la société mère. La législation du Royaume-Uni régissant la préparation et la diffusion des états financiers peut différer de la législation d'autres juridictions.

Confirmations des administrateurs

Chacun des administrateurs, dont les noms et les fonctions figurent dans le Rapport sur la gouvernance d'entreprise, confirme qu'à sa connaissance :

- les états financiers du groupe et de la société, préparés conformément aux normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, aux normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne et aux normes IFRS publiées par l'IASB, donnent une image fidèle et exacte de l'actif, du passif et de la situation financière du groupe et de la société, ainsi que de la perte enregistrée par le groupe ; et
- le Rapport stratégique comprend un examen fidèle de l'évolution et de la performance de l'activité du groupe et de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Pour chaque administrateur en fonction à la date d'approbation du rapport des administrateurs :

- à la connaissance de l'administrateur, il n'existe aucune information d'audit pertinente dont les commissaires aux comptes du groupe et de la société n'ont pas connaissance ; et
- il a pris toutes les mesures qu'il aurait dû prendre en tant qu'administrateur afin de prendre connaissance de toute information d'audit pertinente et d'établir que les commissaires aux comptes du groupe et de la société ont connaissance de cette information.

Au nom du Conseil d'Administration
Kavita Mahtani

Administrateur
HSBC Bank Plc,
24 février 2026
Numéro d'immatriculation 00014259

II. — Rapport des commissaires aux comptes aux administrateurs de HSBC Bank Plc
(Rapport sur l'audit des états financiers).

Opinion. — Selon notre opinion, les états financiers du groupe HSBC Bank Plc et les états financiers de la société (les « états financiers ») :

- donnent une image juste et fidèle de la situation du groupe et de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de la perte enregistrée par le groupe et des flux de trésorerie du groupe et de la société pour l'exercice clos à cette date ;
- ont été établis en bonne et due forme conformément aux normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni, appliquées dans le cadre des dispositions de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 ; et
- ont été établis conformément aux exigences de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006.

Nous avons effectué l'audit des états financiers, inclus dans les Rapport annuel et comptes 2025 (le « Rapport annuel »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2025 ;
- le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de l'exercice clos à cette date ;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres de l'exercice clos à cette date ;
- l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ;
- le bilan de HSBC Bank Plc au 31 décembre 2025 ;
- l'état des variations des capitaux propres de HSBC Bank Plc pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état des flux de trésorerie de HSBC Bank Plc pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes sur les états financiers, comprenant les informations relatives aux principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines notes relatives aux états financiers ont été présentées ailleurs dans le Rapport annuel plutôt que dans les notes aux états financiers. Celles-ci renvoient aux états financiers et sont identifiées comme « (auditées) ». Les informations pertinentes sont incluses dans la section dédiée à la Revue des risques, aux pages 15 à 72.

Notre opinion est cohérente avec notre reporting au Comité d'audit.

Opinion distincte concernant les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne

Comme expliqué dans la Note 1.1(a) des états financiers, le groupe et la société, outre l'application des normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, ont également appliqué les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne.

Selon notre opinion, les états financiers du groupe et de la société ont été correctement préparés conformément aux normes internationales d'information financière adoptées en application du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne.

Opinion distincte sur les normes IFRS telles que publiées par l'IASB

Comme expliqué à la Note 1.1(a) des états financiers, le groupe et la société, outre l'application des normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, ont également appliqué les normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Selon notre opinion, les états financiers du groupe et de la société ont été correctement préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (Royaume-Uni) (« ISA (UK) »), aux normes internationales d'audit publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (« ISA ») et à la législation applicable. Nos responsabilités en vertu des normes ISA (UK) et ISA sont décrites plus en détail ci-dessous dans la section de notre rapport consacrée aux responsabilités des commissaires aux comptes dans le cadre de l'audit des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

– **Indépendance** : Nous sommes restés indépendants du groupe conformément aux exigences éthiques applicables à notre audit des états financiers au Royaume-Uni, ce qui inclut la Norme éthique émise par le FRC, telle qu'elle s'applique aux entités d'intérêt public cotées en bourse, et le Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« code IESBA »), et nous avons satisfait à nos autres responsabilités éthiques au titre de ces exigences.

À notre connaissance, nous déclarons que les services non liés à l'audit interdits par la Norme éthique du FRC ou par l'article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) N°537/2014 n'ont pas été fournis.

En dehors de ceux mentionnés dans la Note 6, nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit à la société ou aux entreprises qu'elle contrôle au cours de la période visée par l'audit.

Notre approche en matière d'audit

Aperçu

Périmètre de l'audit :

- Nous avons effectué des audits complets sur deux composantes importantes, à savoir la banque britannique non cantonnée (« UK NRFB ») et HSBC Continental Europe (« HBCE »). Pour trois autres composantes, des procédures d'audit spécifiques ont été mises en œuvre, voire un audit complet a été effectué, portant sur certains soldes de comptes importants et sur les notes relatives aux états financiers.

Éléments clés de l'audit :

- Pertes de crédit attendues (« ECL ») – dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (groupe et société)
- Dépréciation des investissements dans les filiales (société)
- Matérialité
- Matérialité globale du groupe : 243 millions GBP (2024 : 258 millions GBP) sur la base de 1 % des fonds propres Tier 1.
- Matérialité globale de la société : 120 millions GBP (2024 : 136 millions GBP) sur la base de 1 % des fonds propres Tier 1.
- Matérialité de la performance : 182 millions GBP (194 millions GBP en 2024) (groupe) et 90 millions GBP (102 millions GBP en 2024) (société).

Le périmètre de notre audit :

Dans le cadre de la conception de notre audit, nous avons déterminé la matérialité relative et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Éléments clés de l'audit :

Les éléments clés de l'audit sont ceux qui, d'après le jugement professionnel des commissaires aux comptes, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période en cours et comprennent les risques évalués les plus importants d'anomalies significatives (qu'elles proviennent ou non de fraudes) identifiées par les auditeurs, y compris celles qui ont eu le plus d'effet sur : la stratégie d'audit globale, l'affectation des ressources à l'audit et l'orientation des efforts de l'équipe chargée de mission. Ces éléments, ainsi que les commentaires que nous avons formulés sur les résultats de nos procédures, ont été traités dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble et dans l'élaboration de notre opinion à ce sujet, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces éléments.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les risques identifiés par notre audit. Les points clés de l'audit ci-dessous sont cohérents avec ceux de l'année dernière.

Pertes de crédit attendues (« ECL ») – dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (groupe et société)

– **Nature de l'élément clé de l'audit :** La détermination des pertes de crédit attendues (« ECL ») implique le jugement de la direction et est sujette à un degré élevé d'incertitude d'estimation. La direction émet diverses hypothèses lors de l'estimation des ECL. Nous avons procédé à une évaluation des risques en vue d'identifier les hypothèses qui font largement appel au jugement de la direction et pour lesquelles toute variation aurait un impact significatif sur les ECL.

La sélection des stratégies de recouvrement applicables, qui déterminent la perte estimée pour les crédits à la grande clientèle de stage 3 évalués individuellement, a été basée sur des jugements, en particulier en ce qui concerne les hypothèses de flux de trésorerie.

Les méthodologies de modélisation utilisées pour estimer les ECL sont développées sur la base de l'expérience historique. Nous évaluons l'impact des limites de ces méthodologies lors de nos prévisions quant à déterminer l'ampleur et le moment des défaillances futures des clients ou lorsque nous traitons des risques émergents, tels que le risque climatique. Notre évaluation de l'impact du risque climatique sur les ECL visait principalement à évaluer le processus d'évaluation des risques mis en place par la direction en vue d'identifier, de quantifier puis de conclure que l'impact du risque climatique sur les ECL à la clôture de l'exercice était non significatif.

– **Points discutés avec le Comité d'audit :** Nous avons fait part au Comité d'audit de nos observations concernant la gouvernance et les contrôles, ainsi que sur les conditions macroéconomiques incertaines qui prévalent actuellement. Nos observations ont porté sur :

- les principales hypothèses utilisées pour estimer les projections des flux de trésorerie actualisés pour les expositions aux crédits de grande clientèle dépréciés sur la base d'une évaluation individuelle ; et
- les informations fournies concernant les ECL.

– **Comment notre audit a traité l'élément clé de l'audit :** Nous avons évalué la conception et l'efficacité de la gouvernance et des contrôles relatifs à l'estimation des ECL. Nous avons revu l'examen et la remise en question par la direction, dans le cadre des forums de gouvernance, de l'évaluation des ECL concernant les portefeuilles de grande clientèle.

Nous avons également testé les contrôles relatifs à l'approbation des dépréciations des expositions aux crédits à la grande clientèle dépréciés et évalués de manière individuelle. Pour un échantillon d'expositions aux crédits de grande clientèle dépréciés sur la base d'une évaluation individuelle, nous avons :

- testé l'exhaustivité et l'exactitude de certaines données utilisées par la direction pour déterminer les pertes de crédit attendues ;
- évalué le caractère raisonnable de certains scénarios de flux de trésorerie et la pondération de ces scénarios ;
- évalué les principales hypothèses retenues en vue d'estimer les projections de flux de trésorerie actualisés et, le cas échéant, nous avons fait appel à des experts pour déterminer la valorisation des garanties sous-jacentes ;
- pris en compte la sensibilité des ECL aux variations de gravité des scénarios et de pondération de leur probabilité ; et
- examiné si les jugements rendus lors de la sélection des principales hypothèses pouvaient indiquer un éventuel biais de la part de la direction.

Nous avons passé en revue l'évaluation des risques réalisée par la direction concernant l'impact du changement climatique sur la provision pour ECL, notamment en faisant appel à nos spécialistes de la modélisation pour évaluer la méthodologie utilisée pour les tests de résistance et l'analyse de scénarios, et en évaluant la sensibilité des hypothèses clés.

Enfin, nous avons vérifié les informations auditées sur le risque de crédit fournies dans le Rapport annuel.

– Références pertinentes dans les Rapport annuel et comptes 2025 :

Informations auditées sur le risque de crédit, Rapport du Comité d'audit
Note 1.2(d) : Instruments financiers évalués au coût amorti

Note 1.2(i) : Dépréciation du coût amorti et des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Dépréciation des investissements dans les filiales (société)

Nature de l'élément clé de l'audit :

La direction a procédé à une évaluation des investissements dans les filiales en quête d'indicateurs de dépréciation au 31 décembre 2025. Lorsque des indicateurs ont été identifiés, les montants recouvrables ont été estimés à l'aide d'un modèle fondé sur la Valeur d'utilité (« VU »). Les initiatives stratégiques mises en œuvre au sein de HBCE ont eu une incidence sur les flux de trésorerie prévisionnels, ce qui a donné lieu à un test de dépréciation de l'investissement de la société dans HBCE. La valeur recouvrable étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation supplémentaire n'a donc été comptabilisée au titre de l'exercice. La méthodologie de la VU repose sur des hypothèses soumises à des incertitudes d'estimation, notamment le jugement de la direction, les avis d'experts et les données de marché. Notre audit s'est concentré sur les principales hypothèses ayant l'impact le plus significatif sur le montant recouvrable, notamment les flux de trésorerie prévisionnels pour 2026-2030 et les taux d'actualisation.

Points discutés avec le Comité d'audit :

Nous avons discuté avec le Comité d'audit de la pertinence des méthodologies utilisées et des principales hypothèses, en tenant compte des perspectives macroéconomiques et de la stratégie de HSBC. Nous avons envisagé des alternatives raisonnables pour les principales hypothèses.

Comment notre audit a traité l'élément clé de l'audit :

Nous avons vérifié les contrôles en place portant sur les hypothèses de flux de trésorerie prévisionnels utilisées pour déterminer les montants recouvrables. Nous avons évalué la pertinence de la méthodologie utilisée et l'exactitude mathématique des calculs pour l'estimation des montants recouvrables. Concernant les principales hypothèses, nous avons :

- testé la faisabilité du business plan de la direction et des perspectives des activités de HSBC, ainsi que de la réalisation des prévisions historiques ;
- obtenu et évalué les preuves relatives aux principales hypothèses, à partir d'une combinaison d'expériences historiques et d'informations de marché externes et d'autres informations financières du groupe ;
- vérifié si les flux de trésorerie intégrés au modèle étaient conformes à la norme comptable applicable ;
- évalué la sensibilité de la VU aux variations raisonnables des principales hypothèses, tant individuellement qu'en cumul ; et
- déterminé une fourchette raisonnable pour le taux d'actualisation utilisé dans le modèle, avec l'aide de nos experts en valorisation, et procédé à une comparaison avec le taux d'actualisation utilisé par la direction.
- Nous avons évalué et vérifié les informations fournies dans les états financiers concernant les investissements dans les filiales.

Références pertinentes dans les Rapport annuel et comptes 2025

- Rapport du Comité d'audit
- Note 1.2(a) : Consolidation et politiques connexes, Note 18 : Investissements dans les filiales

Comment nous avons adapté le périmètre de l'audit :

Nous avons adapté le périmètre de notre audit afin de nous assurer que nous avons effectué un travail suffisant et être ainsi en mesure de donner une opinion sur les états financiers dans leur ensemble, en tenant compte de la structure du groupe et de la société, des processus et contrôles comptables, et du secteur dans lequel ils opèrent.

Une attention particulière portée aux facteurs de risque

Les risques auxquels HSBC Bank Plc est confronté sont divers, les interdépendances entre eux étant nombreuses et complexes. Dans le cadre de notre évaluation des risques, nous nous sommes engagés auprès d'un certain nombre d'intervenants afin de nous assurer que nous avons bien compris et pris en compte ces risques et leurs interrelations. Il s'agissait notamment de parties prenantes au sein de HSBC et de nos propres experts au sein de PwC. Cet engagement a porté sur les facteurs externes liés au contexte géopolitique, macroéconomique, réglementaire et comptable, ainsi que sur l'impact du risque climatique. Il a également couvert l'environnement interne de HSBC, axé sur la stratégie et la transformation.

Cadrage du périmètre

HSBC Bank Plc fonctionne comme une seule entreprise intégrée avec deux hubs principaux à Londres et à Paris. Le hub de Londres comprend UK NRFB et le hub de Paris se compose de HBCE, de ses succursales dans l'UE et de ses filiales.

Lors de notre évaluation des risques, nous avons adapté le périmètre de notre audit afin de nous assurer que nous avons effectué un travail suffisant et être ainsi en mesure de donner une opinion sur les états financiers dans leur ensemble, en tenant compte de la structure du groupe et de la société, des processus et contrôles comptables, et du secteur dans lequel ils opèrent. Les risques d'anomalies significatives peuvent être réduits à un niveau acceptable en testant les entités considérées comme importantes en raison de leur taille et celles qui présentent des risques particulièrement significatifs identifiés dans le cadre de notre évaluation des risques. Nous avons continuellement évalué les risques et modifié le périmètre de notre audit le cas échéant. Notre évaluation des risques et notre définition du périmètre ont permis d'identifier certaines entités (collectivement les « composantes ») pour lesquelles nous avons obtenu des opinions d'audit. Cela garantit qu'une couverture suffisante a été atteinte pour chaque poste des états financiers (« FSLI »).

En établissant l'approche globale de l'audit du groupe et de la société, nous avons délimité le périmètre de l'audit en nous appuyant sur les soldes pertinents pour chaque composante et en déterminant le type de travail que nous devons réaliser au niveau des composantes, en tant qu'équipe chargée de mission du groupe, ou en tant que commissaires aux comptes au sein de PwC UK et d'autres cabinets du réseau PwC opérant selon nos instructions (ci-après dénommés « commissaires aux comptes des composantes »).

Approche d'audit des principales composantes

À la suite de notre cadrage du périmètre pour le groupe, nous avons déterminé que des audits complets des principales composantes étaient nécessaires, en raison de leur importance financière. Nous avons demandé aux commissaires aux comptes des composantes au Royaume-Uni et en France de travailler selon des seuils de matérialité attribués reflétant la taille des opérations qu'ils ont auditées. Certains commissaires aux comptes chargés de composantes importantes ont mené à bien leurs travaux en se fondant sur un seuil de matérialité d'audit statutaire local inférieur au seuil attribué au groupe. Nous avons ensuite examiné l'importance d'autres composantes par rapport aux soldes des comptes des états primaires et aux informations fournies par les notes.

Pour ce faire, nous avons également tenu compte de la présence de risques d'audit significatifs et d'autres facteurs qualitatifs (y compris les antécédents d'anomalies dues à des fraudes ou des erreurs). Pour trois composantes, des procédures d'audit spécifiques ont été mises en œuvre, voire un audit complet a été effectué, portant sur certains soldes des comptes importants. Pour le reste, le risque d'anomalies significatives a été atténué par le biais des procédures d'audit au niveau du groupe, comprenant des tests des contrôles au niveau de l'entité et des procédures d'examen analytique au niveau du groupe et de la société.

En juin 2025, nous avons organisé une réunion à Londres avec les partenaires de mission et les cadres supérieurs de l'équipe d'audit du groupe et avec les équipes de PwC chargées de l'audit des composantes jugées importantes en raison de leur taille ou du risque qu'elles présentent. Cette réunion a principalement porté sur l'évaluation de notre approche de l'audit des activités du groupe, sur les changements intervenus au sein de HSBC Bank Plc et de nos équipes de PwC, et sur la manière dont nous continuons à innover et à améliorer la qualité de l'audit. Nous avons également discuté de nos principaux risques d'audit.

Nous avons entretenu un dialogue actif avec les partenaires et les équipes responsables des audits de UK NRFB et de HBCE, notamment en leur donnant des orientations sur la manière de planifier et d'exécuter leurs travaux. Nos interactions avec les commissaires aux comptes des composantes comprenaient des communications régulières tout au long de l'audit, notamment l'émission d'instructions, l'examen des documents de travail relatifs aux éléments clés de l'audit, des visites sur site ou des sessions virtuelles à distance en vue d'inspecter les documents de travail tout au long des différentes phases de l'audit et des réunions formelles d'apurement. Cela nous a permis de nous concentrer efficacement sur l'orientation, la supervision et la revue des travaux effectués par les commissaires aux comptes des composantes. Le partenaire de mission d'audit du groupe était également le partenaire de l'audit de la composante importante UK NRFB.

Approche d'audit à l'échelle du groupe

Certains soldes ont été audités par l'équipe de PwC chargée de la mission auprès du Groupe HSBC Holdings Plc lorsqu'ils concernaient des comptes au niveau du Groupe. HSBC dispose de contrôles au niveau de l'entité qui ont une influence omniprésente dans l'ensemble du Groupe, ainsi que d'autres contrôles et gouvernance mondiaux et régionaux sur certains aspects de l'information financière, tels que ceux gérés par la fonction Risque mondial pour les pertes de crédit attendues. Un grand nombre de processus et de contrôles informatiques et opérationnels pertinents pour l'information financière sont effectués dans les centres d'opérations gérés par Digital Business Services (« DBS »). Bien que ces centres d'opérations ne soient pas des composantes distinctes, les processus et contrôles informatiques et opérationnels sont pertinents pour l'information financière de HSBC Bank Plc. Les processus et contrôles relatifs à l'information financière sont également effectués de manière centralisée dans les centres d'opérations financières de HSBC Bank Plc (« Opérations financières »), y compris l'évaluation de la dépréciation des investissements dans les filiales et des actifs incorporels, la consolidation des résultats de HSBC Bank Plc, la préparation des états financiers et certains contrôles de surveillance de la gestion pertinents pour l'information financière.

Les processus à l'échelle du Groupe HSBC Holdings Plc ou les processus de DBS et des Opérations financières sont soumis à des procédures d'audit spécifiques ou à un audit portant sur des FSLI spécifiques. Ces procédures concernent principalement les tests des contrôles généraux informatiques, les scénarios économiques prospectifs pour les ECL, les charges d'exploitation, les immobilisations incorporelles, la valorisation des instruments financiers, les éliminations des opérations interentreprises, les rapprochements, la consolidation et la paie. Pour ces domaines, nous avons soit effectué nous-mêmes le travail d'audit, soit dirigé et supervisé le travail d'audit réalisé par d'autres équipes de PwC. Ce travail d'audit, associé à des procédures d'examen analytique et à l'évaluation des résultats des audits externes locaux, a également permis de gérer le risque d'anomalies significatives pour les soldes des entités qui ne font pas partie des principales composantes.

L'impact du risque climatique sur notre audit

Dans le cadre de la prise en compte de l'impact du risque climatique sur notre audit, nous avons :

- demandé des renseignements à la direction pour comprendre l'ampleur de l'impact potentiel du risque climatique sur les états financiers et nous sommes restés vigilants lors de l'exécution de nos procédures d'audit pour détecter tout indicateur de l'impact du risque climatique ;
- évalué et testé l'évaluation par la direction de l'impact du risque climatique, qui inclut l'impact potentiel sur les ECL, la classification et l'évaluation des instruments financiers et l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- pris connaissance des informations relatives au risque climatique fournies dans les autres informations du Rapport annuel afin de déterminer si elles sont globalement cohérentes avec les états financiers et avec les connaissances que nous avons acquises lors de notre audit. Notre responsabilité concernant les autres informations est décrite plus en détail dans la section « Rapport sur les autres informations » de notre rapport.

Nos procédures n'ont pas révélé de besoins d'ajustements supplémentaires significatifs pour prendre en compte les impacts climatiques sur les états financiers du groupe et de la société.

Matérialité

Le périmètre de notre audit a été influencé par notre application du principe de matérialité. Nous avons fixé certains seuils quantitatifs de matérialité. Ces seuils, accompagnés de considérations qualitatives, nous ont permis de déterminer le périmètre de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue de nos procédures d'audit sur les différents postes des états financiers et sur les informations fournies, ainsi qu'à évaluer l'effet des anomalies, tant individuellement que globalement, sur les états financiers dans leur ensemble.

Sur la base de notre jugement professionnel, nous avons déterminé la matérialité des états financiers dans leur ensemble comme suit :

	États financiers - groupe	États financiers - société
Matérialité globale	243 millions GBP (2024 : 258 millions GBP)	120 millions GBP (2024 : 136 millions GBP)
Comment nous l'avons déterminée	Environ 1 % des fonds propres Tier 1	Environ 1 % des fonds propres Tier 1
Justification de la référence appliquée	Les fonds propres Tier 1 ont également été utilisés comme référence l'année précédente. La base servant à déterminer la matérialité a été réévaluée et nous avons pris en compte d'autres références, telles que le résultat avant impôt. Il a été déterminé que les fonds propres Tier 1 seraient considérés comme la référence la plus appropriée compte tenu de l'importance de cet indicateur dans le processus décisionnel de HSBC Bank Plc et pour les principaux utilisateurs des états financiers, notamment les autorités de réglementation et la société holding ultime HSBC Holdings Plc.	

Pour chaque composante du périmètre de notre audit du groupe, nous avons attribué une matérialité inférieure à la matérialité globale du groupe. La fourchette de matérialité allouée aux composantes était comprise entre 105 millions et 132 millions GBP. Certaines composantes ont été auditées selon une matérialité d'audit statutaire local qui était également inférieure à la matérialité globale du groupe.

Nous utilisons la matérialité de la performance pour réduire à un niveau suffisamment faible la probabilité que l'ensemble des anomalies non corrigées et non détectées dépasse la matérialité globale. Plus précisément, nous utilisons la matérialité de la performance pour déterminer le périmètre de notre audit ainsi que la nature et l'étendue de nos tests des soldes des comptes, des catégories de transactions et des informations à fournir, par exemple pour déterminer la taille des échantillons. Notre matérialité de la performance s'élevait à 75 % (2024 : 75 %) de la matérialité globale, soit 182 millions GBP (2024 : 194 millions GBP) pour les états financiers du groupe et à 90 millions GBP (2024 : 102 millions GBP) pour les états financiers de la société.

Pour déterminer la matérialité de la performance, nous avons pris en compte un certain nombre de facteurs - l'historique des anomalies, l'évaluation des risques et le risque d'agrégation ainsi que l'efficacité des contrôles - et nous avons conclu qu'un montant situé dans la partie supérieure de notre fourchette normale était approprié.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de leur signaler les anomalies identifiées au cours de notre audit au-delà de 12 millions GBP (audit du groupe) (2024 : 13 millions GBP) et 6 millions GBP (audit de la société) (2024 : 7 millions GBP) ainsi que les anomalies inférieures à ces montants qui, selon nous, justifient un signalement pour des raisons qualitatives.

Conclusions relatives à la continuité d'exploitation

Notre évaluation de l'appréciation des administrateurs quant à la capacité du groupe et de la société à continuer d'adopter le principe de continuité d'exploitation comprenait :

- une évaluation des risques en vue d'identifier les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le principe de continuité d'exploitation, notamment l'impact des risques internes (par exemple, l'exécution de la stratégie) et les risques externes (par exemple, les conditions macroéconomiques) ;
- une compréhension et une évaluation des prévisions financières du groupe et de la société, ainsi que des tests de résistance de la liquidité et des fonds propres réglementaires, notamment de la gravité des scénarios de résistance utilisés ;
- une compréhension et une évaluation des notations et des actions des agences de notation de crédit ; et
- un examen et une évaluation de l'adéquation des informations fournies dans les états financiers en relation avec la continuité d'exploitation.

Sur la base des travaux que nous avons menés, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives au titre d'événements ou de conditions qui, individuellement ou collectivement, pourraient jeter un doute significatif quant à la capacité du groupe et de la société à continuer d'adopter le principe de la continuité d'exploitation pour une période d'au moins douze mois à compter de la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Lors de l'audit des états financiers, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers est pertinente.

Toutefois, puisqu'il est impossible de prédire la survenance d'événements futurs ou la conjoncture, la présente conclusion ne constitue pas une garantie de la capacité du groupe et de la société à continuer d'adopter le principe de continuité d'exploitation.

Nos responsabilités et celles des administrateurs à ce titre sont décrites dans les paragraphes correspondants du présent rapport.

Rapport sur les autres informations

Les autres informations regroupent l'intégralité des informations figurant dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport sur ceux-ci. Les administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne s'applique pas aux autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou, sauf indication contraire explicite dans le présent rapport, une quelconque forme d'assurance à ce titre.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, nous sommes tenus de prendre connaissance de ces autres informations et, ce faisant, d'apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de l'audit ou si les autres informations semblent, de quelque manière que ce soit, comporter une anomalie significative. Si nous identifions une incohérence importante ou une anomalie significative évidente, nous sommes tenus de mettre en œuvre des procédures afin de déterminer s'il existe une anomalie significative dans les états financiers ou dans les autres informations. Si, sur la base des travaux que nous avons menés, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de la signaler.

Nous n'avons rien à signaler au titre de ces responsabilités.

En ce qui concerne le Rapport stratégique et le Rapport des administrateurs, nous avons également examiné si les informations dont la communication est exigée par la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 ont été incluses.

Sur la base des travaux que nous avons menés dans le cadre de cet audit, la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 exige également que nous rendions compte de certaines opinions et questions décrites ci-dessous.

Rapport stratégique et Rapport des administrateurs

À notre avis, sur la base de la mission d'audit que nous avons conduite, les informations présentées dans le Rapport stratégique et le Rapport des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont cohérentes avec les états financiers et ont été préparées conformément aux exigences légales applicables.

D'après nos connaissances et notre compréhension du groupe et de la société, ainsi que de leur environnement, obtenues dans le cadre de notre mission d'audit, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives dans le Rapport stratégique ou le Rapport des administrateurs.

Responsabilités relatives aux états financiers et à l'audit**Responsabilités des administrateurs relatives aux états financiers**

Comme expliqué plus en détail dans la déclaration des responsabilités des administrateurs à l'égard des états financiers, il appartient aux administrateurs d'établir des états financiers conformément au cadre applicable et de s'assurer qu'ils présentent une image juste et fidèle. Il leur appartient également de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs ont la responsabilité d'évaluer la capacité du groupe et de la société à poursuivre leurs activités, en divulguant, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider le groupe ou la société ou de cesser leurs opérations, ou n'ont pas d'autres solutions réalistes que d'agir ainsi.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel conformément aux normes ISA (UK) and ISA permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Les irrégularités, y compris la fraude, sont des situations dans lesquelles les lois et les règlements ne sont pas respectés. Nous avons élaboré des procédures conformément à nos responsabilités, telles qu'elles sont définies ci-dessus, afin de détecter des anomalies significatives au titre de ces irrégularités, y compris la fraude. La mesure dans laquelle nos procédures permettent de détecter des irrégularités, y compris la fraude, est décrite ci-dessous.

Sur la base de notre compréhension du groupe et du secteur, nous avons identifié les principaux risques de non-conformité aux lois et réglementations en matière de criminalité financière et à la conformité réglementaire, y compris les exigences réglementaires en matière de reporting et la conduite des affaires, et nous avons examiné dans quelle mesure cette non-conformité pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers. Nous avons également pris en considération les lois et réglementations qui ont une incidence directe sur les états financiers, telles que la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 et la législation fiscale applicable. Nous avons évalué les incitations de la direction et les possibilités de manipulation frauduleuse des états financiers (y compris le risque de contournement des contrôles) et avons conclu que les principaux risques résidaient dans la comptabilisation d'écritures inappropriées relatives aux coûts et aux produits, ainsi que dans les biais de la direction dans les estimations comptables. L'équipe chargée de mission du groupe a partagé cette évaluation des risques avec les commissaires aux comptes des composantes afin qu'ils puissent inclure dans leurs travaux des procédures d'audit appropriées en réponse à ces risques. Les procédures d'audit effectuées par l'équipe chargée de mission du groupe et/ou les commissaires aux comptes des composantes comprenaient :

- un examen de la correspondance échangée avec les autorités de réglementation, notamment avec la Prudential Regulation Authority (« PRA ») et la Financial Conduct Authority (« FCA »), et des rapports qui leur ont été adressés ;
- un examen des procès-verbaux des réunions tenues par le Conseil d'Administration et les différents comités, tels que le Comité d'audit et le Comité des risques, qui comportent les discussions relatives aux rapports présentés par la direction à ces comités concernant les questions de conformité et les aspects juridiques ;
- des demandes de renseignements auprès de la direction et des personnes chargées de la gouvernance, et un examen des rapports d'audit interne dans la mesure où ils concernent les états financiers ;
- l'obtention de confirmations juridiques de la part des conseillers juridiques concernant les litiges importants et les questions de conformité ;
- une évaluation des contrôles au niveau de l'entité relatifs à la gouvernance d'entreprise, aux dispositifs d'alerte, à la conduite personnelle et aux enquêtes judiciaires ; et une évaluation des points signalés dans le cadre des dispositifs d'alerte du groupe et des résultats de l'enquête menée par la direction sur ces points dans la mesure où ils concernent les états financiers ;
- une remise en question des hypothèses et jugements formulés par la direction dans le cadre de ses principales estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation des pertes de crédit attendues et l'évaluation de la dépréciation des investissements dans les filiales ;
- l'obtention des confirmations de tiers pour confirmer l'existence d'un échantillon de soldes ;
- l'identification et la vérification des écritures comptables répondant à des critères de fraude spécifiques, notamment celles accompagnées de certaines descriptions, enregistrées par des personnes inattendues ou affectées à certaines combinaisons de comptes ; et
- des variations de nature, de calendrier et d'étendue des tests de validation pour introduire de l'imprévisibilité.

Ces procédures sont soumises aux limites inhérentes à l'audit décrites ci-dessus. Nous sommes moins susceptibles de prendre connaissance de cas de non-conformité aux lois et règlements qui ne sont pas étroitement liés aux événements et transactions présentés dans les états financiers. De même, le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une dissimulation intentionnelle par le biais notamment de la falsification ou d'omissions volontaires, ou encore d'une collusion.

Nos tests d'audit peuvent inclure des tests sur des populations complètes de certaines transactions et soldes, éventuellement en utilisant des techniques d'audit des données. Toutefois, il s'agit généralement de sélectionner un nombre limité d'éléments à tester plutôt que de tester des populations complètes. Nous chercherons souvent à cibler des éléments particuliers pour des tests en fonction de leur taille ou de leurs caractéristiques de risque. Dans d'autres cas, nous utiliserons l'échantillonnage d'audit pour nous permettre de tirer une conclusion sur la population à partir de laquelle l'échantillon est sélectionné.

Le site Internet du FRC donne une description détaillée de nos responsabilités concernant l'audit des états financiers, conformément aux normes ISA (UK) : www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities. Cette description fait partie de notre rapport des commissaires aux comptes.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous élaborons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour celle résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe et de la société ;

- évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- formulons nos conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe et de la société à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du commissaire aux comptes, sur les informations fournies à cet égard dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire aux comptes. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le groupe à cesser de poursuivre son activité ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies, et nous déterminons si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à en obtenir une présentation fidèle ; et
- recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou activités au sein du groupe et de la société en vue d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et de la société. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.
- Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance d'entreprise concernant, entre autres, le périmètre et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris toute insuffisance importante du contrôle interne que nous avons pu identifier au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration attestant que nous avons respecté les exigences éthiques applicables en matière d'indépendance, et que nous leur communiquons toutes les relations et autres questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance, et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou les garanties appliquées.

Parmi les sujets communiqués aux responsables de la gouvernance, nous déterminons lesquels sont les plus importants dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours et qui constituent donc les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport du commissaire aux comptes, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publics ou lorsque, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons qu'un élément ne doit pas être communiqué dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages qu'elle présenterait pour l'intérêt public.

Utilisation de ce rapport

Le présent rapport, y compris les opinions qui y sont exprimées, a été préparé pour les seuls membres de la société en tant qu'organe conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 et à aucune autre fin. En exprimant ces opinions, nous ne saurions accepter ou assumer une quelconque responsabilité à des fins ou envers des personnes autres que celles à qui ce rapport est présenté ou auxquelles il pourrait être remis sauf si nous y avons explicitement consenti par écrit.

Autres rapports requis

Rapport relatif aux exceptions en vertu de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006

Aux termes de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006, nous sommes tenus de signaler si, selon nous :

- nous n'avons pas obtenu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour réaliser notre audit ; ou
- des registres comptables adéquats n'ont pas été conservés par la société ou si les déclarations nécessaires à notre audit n'ont pas été reçues de la part des succursales que nous n'avons pas visitées ; ou
- certaines informations concernant la rémunération des administrateurs prévues par la loi ne sont pas communiquées ; ou
- les états financiers de la société ne concordent pas avec les registres comptables et les déclarations. Nous n'avons pas d'exception à signaler au titre de cette responsabilité.

Nomination

Nous avons été nommés pour la première fois par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre engagement ininterrompu couvre onze exercices.

Autre élément

La société est tenue, en vertu des règles de transparence et de déclaration de la Financial Conduct Authority, d'inclure ces états financiers dans un rapport financier annuel préparé selon le format numérique structuré requis par les DTR 4.1.15R - 4.1.18R et déposé sur le Mécanisme national de stockage de la Financial Conduct Authority. Le présent rapport des commissaires aux comptes ne fournit aucune garantie quant au fait que le rapport financier annuel au format numérique structuré a été préparé conformément à ces exigences.

Lawrence Wilkinson

(Commissaire aux comptes senior)

au nom et pour le compte de **PricewaterhouseCoopers LLP**,
experts-comptables et commissaires aux comptes, Londres

24 février 2026

États financiers

III. — Compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre.

	Notes (*)	2025	2024
		Millions GBP	Millions GBP
Produit net d'intérêts		1 274	985
Produit d'intérêts ^{1,2}		16 081	19 414
Charge d'intérêts ³		-14 807	-18 429
Produit net de commissions	2	1 227	1 275
Produits de commissions		2 921	2 758
Charges de commissions		-1 694	-1 483
Revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	3	4 938	4 726
Produits nets des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat	3	1 017	857
Variations de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés		-4	2
Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		288	413
(Pertes)/gains nets des investissements financiers ⁴		-1 088	22
(Pertes) comptabilisées sur les Actifs destinés à être cédés		-6	-100
(Charges) financières d'assurance	4	-1 090	-984
Résultat des services d'assurance	4	164	171
Revenus de l'assurance		385	398
Charges des services d'assurance		-221	-227
Autres produits d'exploitation		158	106
Résultat net d'exploitation avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges de dépréciation de crédit ⁵		6 878	7 473
Variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit		-154	-163
Résultat net d'exploitation		6 724	7 310
Rémunération et avantages du personnel	5	-1 983	-1 672
Frais généraux et administratifs		-4 363	-3 440
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et droits d'utilisation		-125	-71
Total des charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles		-6 471	-5 183
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles		-433	-77
Total des charges d'exploitation		-6 904	-5 260
(Perte)/produit d'exploitation		-180	2 050
Quote-part des bénéfices dans les entreprises associées et les coentreprises	17	61	18
(Perte)/produit avant impôts		-119	2 068
(Charges) d'impôt	7	-462	-785
(Perte)/produit de l'exercice		-581	1 283
(Perte)/produit attribuable à la société mère		-591	1 253
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		10	30
(*) Pour les notes sur les états financiers, voir page 100. (1) Les produits d'intérêts comprennent 14 231 millions GBP (2024 : 17 467 millions GBP) d'intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti ; 0 GBP (2024 : 9 millions GBP) d'intérêts négatifs comptabilisés sur les passifs financiers et 1 842 millions GBP (2024 : 1 944 millions GBP) d'intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dont 71 millions GBP (2024 : 97 millions GBP) d'intérêts comptabilisés sur les actifs financiers dépréciés. (2) Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. (3) Les charges d'intérêts comprennent 13 958 millions GBP (2024 : 17 195 millions GBP) d'intérêts sur les passifs financiers, à l'exclusion des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction, ou désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur. (4) En 2025, le montant tient compte de la reprise de pertes cumulées de juste valeur de 1,1 milliard GBP relatives liées au portefeuille français de prêts immobiliers conservé et à certains autres prêts suite à la finalisation de sa cession à un consortium composé de Rothesay Life Plc et de CCF. (5) Le produit net bancaire avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit est également appelé « revenu ».			

IV. — État consolidé du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre.

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
(Perte)/produit de l'exercice	-581	1 283
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat lorsque des conditions spécifiques seront remplies :		
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	830	144
(pertes)/gains de juste valeur	-760	197
Pertes/(gains) de juste valeur transférés au compte de résultat lors de la cession	1 107	-28
(recouvrements)/pertes de crédits attendus comptabilisés dans le compte de résultat	-12	1
Cession de filiale	558	
Impôts sur les bénéfices	-63	-26
Couvertures de flux de trésorerie	209	103
Gains/(pertes) de juste valeur	187	-396
Pertes de juste valeur reclassées dans le compte de résultat	104	538
Impôts sur les bénéfices	-82	-39
Charges financières des contrats d'assurance	-510	-108
Cession de filiale	-517	
Avant impôts sur les bénéfices	10	-146
Impôts sur les bénéfices	-3	38
Écarts de change	754	-491
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en résultat :		
Réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies	44	-2
Avant impôts sur les bénéfices	55	-6
Impôts sur les bénéfices	-11	4
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	17	-2
Gains de juste valeur	18	13
Impôts sur les bénéfices	-1	-15
Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, résultant de changements du risque de crédit propre	-127	-40
Pertes de juste valeur	-175	-55
Impôts sur les bénéfices	48	15
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôt	1 217	-396
Total du résultat global de l'exercice	636	887
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société mère	615	863
Participations ne donnant pas le contrôle	21	24

V. — Bilan consolidé au 31 décembre.

	Notes (*)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
		Millions GBP	Millions GBP
Actif			
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales		101 443	119 184
Actifs de transaction	10	131 359	116 042
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	13	5 752	9 417
Instruments dérivés	14	168 585	198 172
Prêts et créances sur les établissements de crédit		19 349	14 521
Prêts et créances sur la clientèle		79 858	82 666
Accords de prise en pension - hors transaction		68 110	53 612
Investissements financiers	15	66 614	52 216
Actifs détenus en vue de la vente ¹	34	5 558	21 606
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	21	58 617	56 950
Actifs d'impôts courants		463	1 043
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	17	769	703
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	20	276	303
Actifs d'impôts différés	7	943	895
Total de l'actif		707 696	727 330
Passif et capitaux propres			
Passif			
Dépôts des établissements de crédit		39 679	26 515
Comptes clients		244 763	242 303
Accords de mise en pension - hors transaction		46 758	40 384
Passifs de transaction	22	41 877	42 633
Passifs financiers désignés à la juste valeur	23	41 842	37 443
Instruments dérivés	14	166 666	197 082
Titres de créance en circulation		12 823	19 461
Passifs des groupes destinés à être cédés ¹	34	15 711	23 110
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	24	50 458	50 484
Passifs d'impôt courants		266	250
Passif des contrats d'assurance	4	465	3 424
Provisions	25	1 500	275
Passifs d'impôts différés	7	5	5
Passifs subordonnés	26	18 919	16 908
Total du passif		681 732	700 277
Capitaux propres			
Total des capitaux propres		25 801	26 895
Capital social appelé	29	797	797
Compte de primes d'émission	29	3 582	3 582
Autres instruments de capitaux propres	29	4 197	3 921
Report à nouveau		22 376	25 040
Autres réserves		-5 151	-6 445
Participations ne donnant pas le contrôle		163	158
Total des fonds propres		25 964	27 053
Total du passif et des capitaux propres		707 696	727 330
(1) Comprend les activités classées comme destinées à être cédées dans le cadre d'une restructuration plus large de nos activités européennes. Voir la Note 34 « Actifs détenus en vue de la vente et passifs des groupes destinés à être cédés » à la page 162.			
(*) Pour les notes sur les états financiers, voir page 100.			

Les notes complémentaires des pages 100 à 165 et les sections auditées du « Rapport des administrateurs » aux pages 15 à 80 font partie intégrante des présents états financiers.

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 24 février 2026 et ont été signés pour son compte par :

Kavita Mahtani
Administrateur

VI. — État consolidé des variations des capitaux propres de l'exercice clos le 31 décembre

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Autres réserves				Réserve de financement de l'assurance (1)	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total fonds propres
				Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du groupe (« GRR »)5				
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2025	4 379	3 921	25 040	-692	-227	1 686	-7 692	480	26 895	158	27 053
(Perte)/ produit de l'exercice			-591						-591	10	-581
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			-81	767	210	790		-480	1 206	11	1 217
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				271					271	1	272
- Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				17					17		17
- Couvertures de flux de trésorerie					209				209		209
- Réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies			44						44		44
- Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre2			-127						-127		-127
- Ecart de conversion reclassés au compte de résultat lors de la cession d'une activité à l'étranger						24			24		24
- Autres réserves reclassées au compte de résultat lors de la cession d'une activité à l'étranger				558				-517	41		41
- Charges financières de l'assurance comptabilisées dans les autres éléments du résultat global								7	7		7
- Ecart de change			2	-79	1	766		30	720	10	730
Total des éléments du résultat global de l'exercice			-672	767	210	790		-480	615	21	636
Titres de capital émis au cours de l'exercice		276							276		276
Remboursement de titres											
Dividendes versés à la société mère3			-1 951						-1 951	-16	-1 967
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres			-24						-24		-24
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements			-17	7					-10		-10
Au 31 décembre 2025	4 379	4 197	22 376	82	-17	2 476	-7 692		25 801	163	25 964

État consolidé des variations des capitaux propres (suite) de l'exercice clos le 31 décembre

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Autres réserves					Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
				Réserve pour actifs financiers FVOCI	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du groupe (« RRG ») ⁶	Réserve de financement de l'assurance ¹			
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2024	1 801	3 930	24 724	-868	-330	2 178	-7 692	616	24 359	146	24 505
Produit de l'exercice			1 253						1 253	30	1 283
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)	—	—	-40	176	103	-493	—	-136	-390	-6	-396
- instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	—	143	—	—	—	—	143	1	144
- instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	—	-2	—	—	—	—	-2	—	-2
- couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	103	—	—	—	103	—	103
- réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies	—	—	-2	—	—	—	—	—	-2	—	-2
- variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre ²	—	—	-40	—	—	—	—	—	-40	—	-40
- écarts de conversion reclassés au compte de résultat lors de la cession d'une activité à l'étranger	—	—	—	—	—	49	—	—	49	—	49
- charges financières de l'assurance comptabilisées dans les autres éléments du résultat global des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	-108	-108	—	-108
- écarts de change	—	—	2	35	—	-542	—	-28	-533	-7	-540
Total des éléments du résultat global de l'exercice			1 213	176	103	-493		-136	863	24	887
Titres de capital émis au cours de l'exercice ⁵	2 578	204							2 782		2 782
Remboursement de titres		-213							-213		-213
Dividendes versés à la société mère ⁴			-535						-535	-11	-546
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres	—	—	-6	—	—	—	—	—	-6	—	-6
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements ⁷	—	—	-356	—	—	1	—	—	-355	-1	-356
Au 31 décembre 2024	4 379	3 921	25 040	-692	-227	1 686	-7 692	480	26 895	158	27 053

(1) La réserve de financement de l'assurance reflète l'impact de l'adoption de l'option des autres éléments du résultat global pour notre activité d'assurance en France. Les actifs sous-jacents soutenant ces contrats sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans le cadre de cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés en résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers, ce qui entraîne l'élimination des discordances comptables dans le compte de résultat. Le solde des produits ou charges financiers de ces contrats d'assurance est comptabilisé dans les OCI.

(2) Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux changements du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur représentait une perte de (92) millions GBP (2024 : gain de 70 millions GBP).

(3) Comprend le reclassement des produits financiers d'assurance de 0,5 milliard GBP et le reclassement des pertes de juste valeur de 0,6 milliard GBP suite à la finalisation de la cession de notre activité d'assurance-vie en France.

(4) Les dividendes versés à la société mère comprennent les dividendes sur le capital social ordinaire de 1 683 millions GBP (2024 : 312 millions GBP) et les paiements des coupons sur les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 de 268 millions GBP (2024 : 223 millions GBP).

(5) En 2024, l'émission d'actions CET1 en faveur de HSBC Holdings Plc s'est élevée à 2 578 millions GBP, dont 1 132 millions GBP au titre du financement de l'acquisition de HSBC Private Bank (Suisse) SA (« PBRS ») en février 2024.

(6) La RRG est une réserve comptable résultant de la mise en œuvre du cantonnement.

(7) La variation des regroupements d'entreprises comprend l'acquisition de PBRS par HSBC Bank.

VII. — État consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
(Perte)/produit avant impôts	-119	2 068
Ajustements pour les éléments non monétaires		
Amortissements et dépréciations	558	148
Perte nette des activités d'investissement (1)	1 098	83
Quote-part des bénéfices dans les entreprises associées et les coentreprises	-61	-18
Variation des pertes de crédit attendues, brutes des recouvrements, et autres charges pour dépréciation de crédit	154	165
Provisions, y compris les pensions	1 184	78
Charges liées aux paiements réglés en actions	81	61
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt	-155	-180
Élimination des écarts de change (2)	-3 416	4 883
Variations des actifs et passifs d'exploitation	-8 553	-1 479
- variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	-16 933	-13 266
- variation des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-3 077	-455
- variation des accords de prise en pension - hors transaction	-13 896	9 341
- variation des actifs financiers désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur	-3 139	-1 954
- variation des autres actifs	-3 313	4 734
- variation des dépôts des banques et des comptes clients	23 219	14 113
- variation des accords de mise en pension - hors transaction	6 374	-13 813
- variation des titres de créance émis	-6 638	6 018
- variation des passifs financiers désignés à la juste valeur	5 234	4 937
- variation des autres passifs	3 534	-10 026
- dividendes reçus des entreprises associées	18	
- cotisations versées aux régimes à prestations définies	-28	-20
- impôts perçus/(payés)	92	-1 088
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-9 229	5 809
- achat d'investissements financiers	-45 055	-32 587
- produits de cession et d'échéance des investissements financiers (3)	33 969	23 272
- flux nets de trésorerie liés à l'achat et à la vente d'immobilisations corporelles	-18	-16
- investissement net en immobilisations incorporelles	-393	-149
- sorties nettes de trésorerie liées aux investissements dans des entreprises associées et à l'acquisition de sociétés et de filiales (4)	-25	-955
- flux de trésorerie nets liés à des cessions de filiales, de sociétés, d'entreprises associées et de coentreprises (5)	39	-8 631
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	-11 483	-19 066
- émission d'actions ordinaires et d'autres instruments de capitaux propres	276	2 782
- remboursement d'autres instruments de capitaux propres		-213
- emprunt subordonné émis (6)	2 702	2 777
- emprunt subordonné remboursé (6)	-1 277	-474
- dividendes à la société mère	-1 951	-535
- dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-16	-11
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-266	4 326
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-20 978	-8 931
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	162 928	177 037
Écart de change au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 949	-5 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (7)	146 899	162 928
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de :		
- trésorerie et soldes auprès des banques centrales	101 443	119 184
- prêts et créances sur les établissements de crédit d'une durée inférieure ou égale à un mois	18 118	13 285
- prise en pension auprès des banques d'une durée inférieure ou égale à un mois	16 509	15 908
- bons du trésor, autres effets et certificats de dépôt de moins de trois mois		143
- garantie en espèces, comptes de règlement net et éléments en cours de recouvrement auprès/transmission	10 816	12 783

à d'autres banques		
- trésorerie et équivalents de trésorerie destinés à être cédés ⁸	13	1 625
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (7)	146 899	162 928
(1) Les soldes comprennent les pertes sur cession d'activités classées comme destinées à être cédées dans le cadre d'une restructuration plus large de notre activité européenne. (2) Ajustement pour ramener les variations entre les montants du bilan d'ouverture et de clôture aux taux moyens. Cet ajustement n'est pas effectué ligne par ligne, car les détails ne peuvent être déterminés sans dépenses déraisonnables. (3) Cela comprend 4,4 milliards GBP provenant de la cession de notre portefeuille de prêts immobiliers conservé et de certains autres prêts en France. (4) En 2024, HSBC Bank Plc a acquis PBRS auprès de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA (« PBSU ») pour un montant net de 941 millions GBP. (5) Dont (8,6) milliards GBP de sorties nettes de trésorerie sur la vente de nos activités de banque de détail en France en janvier 2024. (6) Les variations des passifs subordonnés au cours de l'exercice sont attribuables aux flux de trésorerie provenant de l'émission de 2 702 millions GBP (2024 : 2 777 millions GBP) et au remboursement de (1 277) millions GBP (2024 : (474) millions GBP) de titres tels que présentés dans l'État consolidé des flux de trésorerie. Les variations non monétaires au cours de l'exercice incluaient les gains/(pertes) de change de 276 millions GBP (2024 : (445) millions GBP) et gains/(pertes) de juste valeur de 43 millions GBP (2024 : (45) millions GBP). (7) Au 31 décembre 2025, 18 206 millions GBP (2024 : 19 884 millions GBP) n'étaient pas disponibles pour utilisation par le groupe en raison de diverses restrictions, notamment de change et autres. (8) Comprend 0 GBP (2024 : 1 511 millions GBP) de trésorerie et soldes auprès des banques centrales ; 12 millions GBP (2024 : 114 millions GBP) de prêts et avances sur les établissements de crédit d'une durée inférieure ou égale à un mois et les 1 million GBP restants (2024 : néant) correspondent aux autres liquidités et équivalents de trésorerie.		

Les intérêts reçus s'élevaient à 19 163 millions GBP (2024 : 22 160 millions GBP), les intérêts payés à 17 503 millions GBP (2024 : 20 978 millions GBP) et les dividendes reçus à 889 millions GBP (2024 : 887 millions GBP).

VIII. — Bilan de HSBC Bank Plc au 31 décembre.

	Notes (*)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
		Millions GBP	Millions GBP
Actif			
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales		50 285	78 250
Actifs de transaction	10	104 557	97 241
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	13	3 782	3 660
Instruments dérivés	14	147 581	183 658
Prêts et créances sur les établissements de crédit		15 929	12 730
Prêts et créances sur la clientèle		32 380	30 916
Accords de prise en pension - hors transaction		45 432	34 394
Investissements financiers	15	42 225	34 250
Actifs détenus en vue de la vente ¹		315	527
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	21	48 793	44 036
Actifs d'impôts courants		345	604
Investissements dans les filiales	18	13 127	13 247
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	20	46	134
Actifs d'impôts différés	7	173	335
Total de l'actif		504 970	533 982
Passif et capitaux propres			
Passif			
Dépôts des établissements de crédit		30 209	19 355
Comptes clients		138 381	142 122
Accords de mise en pension - hors transaction		40 441	34 545
Passifs de transaction	22	25 938	29 143
Passifs financiers désignés à la juste valeur	23	32 319	28 486
Instruments dérivés	14	152 133	183 745
Titres de créance en circulation		6 355	12 668
Passifs des groupes destinés à être cédés		1 552	2 667
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	24	33 852	38 427
Passifs d'impôt courants		71	41
Provisions	25	272	110
Passifs d'impôts différés	7	2	2
Passifs subordonnés	26	18 919	16 874
Total du passif		480 444	508 185
Capitaux propres			
Total des capitaux propres		24 526	25 797

- capital social appelé	29	797	797
- compte de primes d'émission	29	3 582	3 582
- autres instruments de capitaux propres	29	4 197	3 921
- report à nouveau		21 049	23 001
- autres réserves		-5 099	-5 504
Total des fonds propres		24 526	25 797
Total du passif et des capitaux propres		504 970	533 982
(*) Pour les notes sur les états financiers, voir page 100. (1) Inclut le projet de cession d'activité en Afrique du Sud.			

Le résultat après impôt de l'exercice était de 76 millions GBP (2024 : 61 millions GBP).

Les notes complémentaires des pages 100 à 165 et les sections auditées du « Rapport des administrateurs » aux pages 15 à 80 font partie intégrante des présents états financiers.

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 24 février 2026 et ont été signés pour son compte par :

Kavita Mahtani
Administrateur

État des variations des capitaux propres de HSBC Bank Plc de l'exercice clos le 31 décembre

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Autres réserves				Réserve de réorganisation du groupe (« RRG »)	Total des capitaux propres
			Report à nouveau	Réserve pour actifs financiers FVOCI	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change		
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2025	4 379	3 921	23 001	-93	-245	82	-5 248	25 797
Produit de l'exercice			76					76
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			-54	88	282	37		353
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				91				91
- Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				1				1
- Couvertures de flux de trésorerie					282			282
- Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre ¹			-54					-54
- Réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies			2					2
- écarts de change			-2	-4		37		31
Total du résultat global de l'exercice			22	88	282	37		429
Titres de capital émis au cours de l'exercice		276						276
Dividendes à la société mère ²			-1 951					-1 951
Remboursement de titres								
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres			-22					-22
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements			-1	-2				-3
Au 31 décembre 2025	4 379	4 197	21 049	-7	37	119	-5 248	24 526

État des variations des capitaux propres de HSBC Bank Plc (suite) de l'exercice clos le 31 décembre

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Autres réserves				Total des capitaux propres
				Réserve pour actifs financiers FVOCI	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du groupe (« RRG ») ³	
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2024	1 801	3 930	23 499	-86	-276	88	-5 248	23 708
Produit de l'exercice			61					61
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			-21	-6	31	-6		-2
- instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				5				5
- instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-12				-12
- couvertures de flux de trésorerie					31			31
- variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre ¹			-24					-24
- réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies			3					3
- écarts de change				1		-6		-5
Total des éléments du résultat global de la période			40	-6	31	-6		59
Titres de capital émis au cours de l'exercice	2 578	204						2 782
Dividendes à la société mère ²			-535					-535
Remboursement de titres		-213						-213
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres			-6					-6
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements			3	-1				2
Au 31 décembre 2024	4 379	3 921	23 001	-93	-245	82	-5 248	25 797
(1) Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux changements du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur représentait une perte de (64) millions GBP (2024 : gain de 11 millions GBP). (2) Les dividendes versés à la société mère comprennent les dividendes sur le capital social ordinaire de 1 683 millions GBP (2024 : 312 millions GBP) et les paiements des coupons sur les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 de 268 millions GBP (2024 : 223 millions GBP). (3) La RRG est une réserve comptable résultant de la mise en œuvre du cantonnement.								

X. — État consolidé des flux de trésorerie de HSBC Bank Plc pour l'exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Résultat avant impôt	416	428
Ajustements pour les éléments non monétaires		
Amortissements et dépréciations	329	37
Perte nette des activités d'investissement ¹	956	962
Variation des pertes de crédit attendues, brutes des recouvrements, et autres charges pour dépréciation de crédit	19	85
Provisions, y compris les pensions	261	54
Charges liées aux paiements réglés en actions	47	37
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt	-120	-117
Élimination des écarts de change ²	-996	1 776
Variations des actifs et passifs d'exploitation	-17 396	5 547
- Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	-5 897	-6 131
- Variation des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-1 582	567
- Variation des accords de prise en pension - hors transaction	-9 296	10 182
- Variation des actifs financiers désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur	-122	-477
- Variation des autres actifs	-5 885	526
- Variation des dépôts des banques et des comptes clients	6 019	11 861
- Variation des accords de mise en pension - hors transaction	5 896	-14 297
- Variation des titres de créance émis	-6 313	5 315
- Variation des passifs financiers désignés à la juste valeur	3 859	4 997
- Variation des autres passifs	-4 055	-6 093
- Cotisations versées aux régimes à prestations définies	-15	-9
- Impôts payés	-5	-894
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-16 484	8 809
- Achat d'investissements financiers	-24 015	-18 618
- Produits de cession et d'échéance des investissements financiers	15 696	13 526
- Flux nets de trésorerie liés à l'achat et à la vente d'immobilisations corporelles	-4	-2
- Investissement net en immobilisations incorporelles	-229	-77
- Sorties nettes de trésorerie liées aux investissements dans des entreprises associées et à l'acquisition de sociétés et de filiales ^{3,4}	-860	-2 582
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	-9 412	-7 753
- Emission d'actions ordinaires et d'autres instruments de capitaux propres	276	2 782
- Remboursement d'autres instruments de capitaux propres		-213
- Emprunt subordonné émis ⁵	2 702	2 777
- Emprunt subordonné remboursé ⁵	-1 242	-257
- Dividendes à la société mère	-1 951	-535
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-215	4 554
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-26 111	5 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	105 877	102 417
Écart de change au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 036	-2 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	81 802	105 877
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de :		
- trésorerie et soldes auprès des banques centrales	50 285	78 250
- prêts et créances sur les établissements de crédit d'une durée inférieure ou égale à un mois	13 446	10 539
- prise en pension auprès des banques d'une durée inférieure ou égale à un mois	9 140	7 398
- garantie en espèces, comptes de règlement net et éléments en cours de recouvrement auprès/transmission à d'autres banques	8 931	9 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	81 802	105 877
<i>(1) Inclut les dépréciations comptabilisées sur les investissements dans les filiales.</i>		

(2) Ajustement pour ramener les variations entre les montants du bilan d'ouverture et de clôture aux taux moyens. Cet ajustement n'est pas effectué ligne par ligne, car les détails ne peuvent être déterminés sans dépenses déraisonnables.

(3) Sont inclus en 2024 les investissements supplémentaires nets dans les filiales pour un montant de 1 450 millions GBP au sein de HBCE.

(4) En 2024, HSBC Bank Plc a acquis PBRS auprès de PBSU pour 1 132 millions GBP.

(5) Les variations des passifs subordonnés au cours de l'exercice sont attribuables aux flux de trésorerie provenant de l'émission de 2 702 millions GBP (2024 : 2 777 millions GBP) et au remboursement de (1 242) millions GBP (2024 : (257) millions GBP) de titres tels que présentés dans l'État consolidé des flux de trésorerie de HSBC Bank Plc. Les variations hors trésorerie de l'exercice incluent les gains/(pertes) de change de 275 millions GBP (2024 : (434) millions GBP) et les gains de juste valeur de 43 millions GBP (2024 : 144 millions GBP).

Les intérêts perçus s'élevaient à 13 516 millions GBP (2024 : 14 994 millions GBP), les intérêts payés à 13 327 millions GBP (2024 : 15 388 millions GBP) et les dividendes reçus à 1 477 millions GBP (2024 : 1 314 millions GBP).

Notes annexes aux états financiers

XI. — Notes annexes aux états financiers.

1. – Base d'établissement et principales méthodes comptables

1.1. Base d'établissement

a) Conformité avec les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (IFRS)

Les états financiers consolidés du groupe et les états financiers séparés de la banque sont conformes aux normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni et aux exigences de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006, et ont également appliqué les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du règlement (CE) n°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne. Ces états financiers sont également établis conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes comptables IFRS »), y compris les interprétations publiées par le Comité d'interprétation des IFRS, étant donné qu'il n'existe aucune différence applicable par rapport aux normes comptables IFRS pour les périodes présentées. Il n'y a pas eu de normes non approuvées en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 affectant ces états financiers consolidés et séparés.

Normes comptables IFRS adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aucune nouvelle norme, modification de norme ou interprétation n'a eu d'incidence sur ces états financiers. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente.

b) Évolutions des principes comptables

— Amendements mineurs aux normes comptables IFRS :

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes comptables IFRS qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026. Le groupe estime qu'elles auront un effet négligeable, lorsqu'elles seront adoptées, sur les états financiers consolidés du groupe et les états financiers séparés de la banque.

— Autres amendements et nouvelles normes comptables IFRS :

Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir »

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », en vigueur pour les périodes de déclaration annuelles commençant le 1er janvier 2026 ou ultérieurement. Outre des indications sur le moment où certains passifs financiers peuvent être considérés comme réglés lors de l'utilisation d'un système de paiement électronique, les modifications apportent également des précisions supplémentaires concernant la classification des actifs financiers qui contiennent des clauses contractuelles modifiant le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels, y compris ceux découlant d'éventualités liées aux facteurs ESG, et des actifs financiers présentant certaines caractéristiques de non-recours. Le groupe ne prévoit pas que ces modifications aient une incidence significative.

— IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Cette nouvelle norme comptable vise à donner aux utilisateurs des états financiers des informations plus transparentes et comparables sur la performance financière d'une entité. Elle remplacera l'IAS 1 « Présentation des états financiers », mais reprendra telles quelles de nombreuses dispositions de cette norme comptable IFRS. Trois séries de nouvelles exigences ont par ailleurs été introduites concernant la structure du compte de résultat, les mesures de performance définies par la direction ainsi que l'agrégation et la désagrégation des informations financières.

La norme IFRS 18 ne modifiera pas les critères de comptabilisation ou les bases d'évaluation, mais elle aura un impact sur la présentation des informations dans les états financiers, en particulier au niveau du compte de résultat et, dans une moindre mesure, des flux de trésorerie. Le Groupe HSBC évalue actuellement les répercussions et s'assure que la préparation des données est adéquate en prévision de la mise en œuvre.

c) Devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de la banque est la livre sterling, qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe.

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf exigence contraire, notamment dans le cas des

composantes de change des gains et pertes sur éléments non monétaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global, selon l'endroit où le gain ou la perte sur l'élément sous-jacent est présenté.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la livre sterling sont convertis dans la devise de présentation du groupe au taux de change à la date du bilan, tandis que leurs résultats sont convertis en livres sterling aux taux de change moyens de l'exercice. Les écarts de change survenant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la cession d'une activité à l'étranger, les écarts de change précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat.

d) Présentation des informations

Certaines informations requises par les normes comptables IFRS ont été incluses dans les sections auditées du présent Rapport annuel et comptes 2025, comme suit :

- les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance figurent dans la « Revue des risques » aux pages 15 à 72 ;
- les informations relatives aux « Fonds propres » sont incluses dans la « Revue des risques » à la page 60 ; et
- en publiant les états financiers de la société mère ainsi que les états financiers du groupe, la banque a profité de l'exemption prévue à la section 408(3) de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 pour ne pas présenter son compte de résultat individuel et ses notes annexes.

e) Estimations et jugements critiques

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et de jugements relatifs aux conditions futures. Compte tenu des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité inhérent à la comptabilisation ou à l'évaluation des éléments mis en évidence, compte tenu des « Estimations et jugements critiques » de la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats du prochain exercice puissent différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux auxquels la direction a recours aux fins des présents états financiers. La sélection par la direction des méthodes comptables du groupe qui contiennent des estimations et des jugements critiques reflète l'importance des éléments auxquels les politiques sont appliquées ainsi que le degré élevé d'incertitude de jugement et d'estimation.

La direction a pris en compte l'impact des risques liés au climat sur la situation financière et les performances de HSBC. Bien que les effets du changement climatique soient une source d'incertitude, au 31 décembre 2025, la direction a estimé que les risques physiques, les risques de transition et les autres risques liés au climat n'auraient pas d'impact significatif sur ses estimations et jugements critiques à court ou moyen terme. En particulier, la direction a pris en compte les impacts potentiels connus et observables des risques liés au climat sur les jugements et estimations associés dans nos calculs de la valeur d'utilité.

f) Continuité d'exploitation

Les états financiers sont établis sur le principe d'une continuité d'exploitation, les Administrateurs considérant que le groupe et la société disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans un avenir prévisible. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie, d'exigences de capital et de ressources en capital.

Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent l'incertitude de l'environnement macroéconomique, notamment les perturbations continues des chaînes d'approvisionnement, l'incertitude entourant l'inflation, l'évolution rapide des taux d'intérêt, l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ou d'une intervention militaire au Moyen-Orient, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine, d'éventuelles restrictions commerciales et modifications des droits de douane, ainsi que les impacts potentiels d'autres risques majeurs et émergents, dont le changement climatique, et leurs répercussions sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2. Principales méthodes comptables

a) Consolidation et politiques connexes

— **Consolidation** : HSBC consolidé les entités qu'il contrôle, ce qui se traduit par un pouvoir sur l'entité dans laquelle il détient une participation, une exposition à des rendements variables et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur le montant de ses rendements. Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe consolidé l'entité s'il détient - directement ou indirectement - les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'évaluation du contrôle est plus complexe et nécessite un jugement sur d'autres facteurs, notamment les dispositions contractuelles.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

— **Investissements dans les filiales** : Les investissements de la banque dans les filiales sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes pour dépréciation. Lorsque la participation dans une filiale est désignée dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur contre le risque de change, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte de tout ajustement de couverture qui en découle.

Un test de dépréciation des investissements dans les filiales est effectué dès lors qu'il existe un indice de dépréciation. Les indicateurs de dépréciation proviennent à la fois de sources d'information externes et internes.

— **Estimations et jugements critiques** : Les investissements dans des filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication que l'investissement peut être déprécié, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité reflétant la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs de l'investissement et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, tous deux soumis à des facteurs incertains comme suit :

Jugements	Estimations
L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la direction réalise les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la direction des perspectives commerciales futures.	Les flux de trésorerie futurs de chaque investissement sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à la tendance d'évolution à long terme des flux de trésorerie durables. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la direction sur les perspectives commerciales futures au moment de l'évaluation. Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts des fonds propres affectés à l'investissement. Le pourcentage du coût des fonds propres découle généralement d'un modèle d'évaluation des actifs financiers et du coût implicite des capitaux propres du marché, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné et une prime pour le risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction. Les principales hypothèses retenues pour estimer les dépréciations dans les filiales sont décrites à la Note 18.

— **Participations dans des entreprises associées et des accords conjoints** : Les accords conjoints sont des investissements dans lesquels le groupe, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations du groupe, l'accord conjoint est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise.

Le groupe classe les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable, mais non un contrôle ou un contrôle conjoint, comme des entreprises associées et les comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la part attribuable à l'actif net, aux résultats et aux réserves est intégrée dans les états financiers consolidés sur la base soit des états financiers établis au 31 décembre, soit de montants calculés au prorata et ajustés pour tenir compte de toute opération ou de tout événement significatif survenu entre la date à laquelle les états financiers sont disponibles et le 31 décembre.

Les investissements dans des entreprises associées et des coentreprises sont évalués à chaque date de clôture et soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, en comparant le montant recouvrable de la participation concernée à sa valeur comptable. L'écart d'acquisition (« goodwill ») résultant de l'acquisition de participations dans des coentreprises et des entreprises associées ne fait pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais est pris en compte dans la valeur comptable de la participation.

b) Résultat net d'exploitation

— **Produits et charges d'intérêts** : Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur, sont inscrits au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, à titre d'exception, les intérêts sur les instruments de dette émis par le groupe à des fins de financement qui sont désignés selon l'option de la juste valeur afin de réduire une discordance comptable et sur les dérivés gérés conjointement avec ces instruments de dette sont inclus dans les charges d'intérêts.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti (soit la valeur comptable brute de l'actif diminuée des provisions pour pertes de crédit attendues).

— **Produits et charges autres que d'intérêts** : Le groupe encaisse des commissions provenant de services fournis au fil du temps, tels que les frais de gestion de compte et les frais de cartes bancaires, ou lorsque le groupe effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, comme les services de courtage et les services d'import/export. Lorsque les commissions sont variables, comme certaines commissions de gestion et de performance, celles-ci sont comptabilisées dès que les incertitudes qui s'y rapportent sont levées et dans la mesure où il est hautement improbable qu'un ajustement significatif intervienne.

Le groupe agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, le groupe agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

Le groupe comptabilise les commissions perçues au titre de contrats liés à des transactions à la date de la réalisation de la prestation de service au client. Lorsque le contrat prévoit une prestation de services sur une certaine durée, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de validité du contrat.

Lorsque le groupe offre un ensemble de services qui contient plusieurs obligations de performance non distinctes, telles que celles incluses dans les ensembles de services de compte, les services promis sont traités comme une seule obligation de performance. Si un ensemble de services contient des obligations de performance distinctes, le prix de transaction correspondant est alloué à chaque obligation de performance sur la base des prix de vente autonomes estimés.

Les produits de dividende sont comptabilisés lorsque le droit de le percevoir est établi.

Les gains et pertes sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les éléments suivants :

- « Revenu net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur ». Cet élément comprend les activités de transaction nettes, qui incluent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des autres instruments financiers gérés sur la base de la juste valeur, ainsi que les intérêts et produits assimilés, les intérêts et charges assimilés et les dividendes reçus, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés sur la base de la juste valeur. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- « Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Cela comprend l'ensemble des gains et pertes résultant des variations de la juste valeur, ainsi que les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les produits de dividendes correspondants relatifs aux actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ainsi que les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments et pouvant être distingués des autres instruments dérivés détenus à des fins de transaction.
- Les autres gains et pertes sur instruments financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les variations de la juste valeur des instruments de dette désignés dans le cadre de l'option de la juste valeur et des dérivés associés, lorsque cette désignation permet de réduire une discordance comptable. Les intérêts sur ces instruments de dette et les flux de trésorerie liés aux intérêts sur les dérivés correspondants sont présentés dans les charges d'intérêts. Sont également incluses les variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, ce qui comprend les intérêts sur les instruments qui ne satisfont pas au critère du paiement exclusif du principal et des intérêts (« SPPI »), voir (d) ci-dessous.

— Produits et charges financiers d'assurance

Résultat des services d'assurance : Les revenus de l'assurance reflètent la contrepartie à laquelle le groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture d'une couverture et d'autres services liés aux contrats d'assurance (à l'exclusion de toute composante d'investissement). Les charges des services d'assurance comprennent les sinistres avérés et autres frais de service d'assurance encourus (à l'exclusion de toute composante d'investissement) ainsi que les pertes subies par des groupes onéreux de contrats et les annulations de ces pertes.

Produits/(charges) financiers d'assurance : Les produits et charges financiers d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations. Pour les contrats utilisant le modèle d'évaluation fondé sur l'approche des commissions variables (« VFA »), les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits) sont comptabilisées en produits ou charges financiers d'assurance.

c) Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait perçu par la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation ; lors de la comptabilisation initiale, elle correspond généralement au prix de transaction. Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur un prix coté sur un marché actif ou sur une technique de valorisation qui n'utilise que des données provenant de marchés observables, le groupe comptabilise la différence comme un gain ou une perte de transaction à l'origine (un « gain ou une perte au premier jour »). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, lorsque la transaction arrive à maturité ou est clôturée, ou que les données de valorisation deviennent observables, ou encore que le groupe conclue une opération de compensation.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où le groupe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation des normes comptables IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur, décrits dans la Note 11, « Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur ».

— **Estimations et jugements critiques :** Les techniques de valorisation ne s'appuient, pour la plupart, que sur des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour eux, l'évaluation de la juste valeur repose davantage sur le jugement :

Jugements	Estimations
Un instrument dans son intégralité est classé comme évalué à l'aide de paramètres non observables significatifs si, de l'avis de la direction, plus de 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminée par des données non observables.	Des précisions sur les instruments financiers de niveau 3 du groupe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles dans la détermination de leur juste valeur sont présentées dans la Note 11.
« Non observable » dans ce contexte signifie qu'il n'y a que peu ou pas de données actuelles de marché disponibles pour déterminer le prix auquel une transaction à conditions de marché serait susceptible d'être effectuée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'y a aucune donnée disponible sur	

laquelle fonder une détermination de la juste valeur (des données de prix consensuelles peuvent, par exemple, être utilisées).	
--	--

d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les conditions contractuelles prévoient, à des dates déterminées, des flux de trésorerie correspondant exclusivement au remboursement du principal et au paiement des intérêts sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers comprennent la plupart des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle et certains titres de créance. Par ailleurs, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le groupe comptabilise les instruments financiers au coût amorti de manière régulière selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale inclut tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables.

Le groupe peut s'engager à souscrire des prêts selon des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt doit être cédé peu après son origination, cet engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque le groupe a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt n'est généralement pas comptabilisé, mais il est soumis à des considérations relatives aux pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers ne sont reclassés que lorsque le modèle de leur gestion change. Ces changements, qui devraient être peu fréquents, sont décidés par la direction générale à la suite de changements externes ou internes ; ils doivent avoir une incidence significative sur les activités et être vérifiables par des tiers. Les reclassements sont appliqués de manière prospective à partir du premier jour de la première période de reporting suivant le changement de modèle économique. Lorsqu'un actif financier est reclassé de la catégorie des actifs évalués au coût amorti vers celle des actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sa juste valeur est déterminée à la date du reclassement. Tout gain ou toute perte résultant d'une différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Le taux d'intérêt effectif et l'évaluation des pertes de crédit attendues ne sont pas ajustés à la suite de ce reclassement.

— **Prises en pension, mises en pension et accords similaires hors transaction :** Lorsque les titres sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé (« opérations de mise en pension »), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente (« prises en pension ») ne sont pas inscrits au bilan et un actif est comptabilisé à hauteur de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors transaction sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat, ou entre le prix d'achat et le prix de revente, est considérée comme un intérêt et comptabilisée dans les produits nets d'intérêts sur la durée de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des accords de prise en pension ou de mise en pension (comme les ventes ou les achats de titres conclus parallèlement à des swaps de rendement total avec la même contrepartie) sont comptabilisés de la même manière que les accords de prise en pension ou de mise en pension et présentés avec ceux-ci.

e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers gérés dans le cadre d'un modèle économique reposant à la fois sur la perception de flux de trésorerie contractuels et sur la vente, et dont les conditions contractuelles prévoient, à des dates déterminées, des flux de trésorerie correspondant exclusivement au remboursement du principal et au paiement des intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (« FVOCI »). Il s'agit principalement de titres de créance. Ils sont généralement comptabilisés à la date de transaction lorsque HSBC devient partie au contrat en vue de leur achat et sont généralement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés.

Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation et la dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

f) Titres de participation évalués à la juste valeur avec variations de juste valeur présentées dans les autres éléments du résultat global

Les titres de participation pour lesquels les variations de la juste valeur sont indiquées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements de facilitation des affaires et autres investissements similaires pour lesquels HSBC détient les investissements autrement que pour générer un rendement du capital. Les dividendes de ces investissements sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres de participation ne sont jamais reportées au compte de résultat. Dans le cas contraire, les titres de participation sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une discordance comptable ;
- un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- un passif financier qui contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque HSBC conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés.

Les passifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque HSBC conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, qui est présenté dans la rubrique « Autres éléments du résultat global », sauf si ce traitement est susceptible de créer ou d'aggraver une discordance comptable dans le compte de résultat.

Selon les critères susmentionnés, les principales catégories d'instruments financiers désignés par HSBC sont les suivantes :

- Instruments de dette à des fins de financement désignés pour réduire une discordance comptable : l'exposition aux risques de taux d'intérêts et/ou de change liée à certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec l'exposition aux risques de taux d'intérêts et/ou de change liée à certains swaps dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte : un contrat en vertu duquel HSBC n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire (« DPF »), mais est comptabilisé comme un passif financier. Les passifs clients au titre des contrats d'investissement libellés ou non en unités de compte et émis par des filiales d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte ou par une méthode de valorisation. Les actifs et passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base. La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Les passifs financiers comportant à la fois des composantes de dépôts et de dérivés : ces passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée sur la base de la juste valeur.

h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'éléments sous-jacents, tels que des actions, des taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Cela inclut les dérivés incorporés dans les passifs financiers, qui sont comptabilisés séparément du contrat hôte lorsqu'ils répondent à la définition d'un dérivé sur une base autonome.

Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance émis par HSBC qui sont désignés à la juste valeur en vue d'éviter toute discordance comptable, les intérêts contractuels sont indiqués dans les « charges d'intérêts » ainsi que les intérêts payables sur la dette émise.

— **Comptabilité de couverture** : Lorsque les instruments dérivés ne font pas l'objet d'une désignation à la juste valeur, s'ils sont détenus à des fins de gestion des risques, ils sont désignés dans le cadre de relations de comptabilité de couverture dès lors que les critères requis en matière de documentation et d'efficacité de la couverture sont remplis. Le groupe utilise ces dérivés ou, lorsque cela est autorisé, d'autres instruments de couverture non dérivés dans le cadre de couvertures de juste valeur, de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'investissements nets dans des opérations à l'étranger, en fonction du risque à couvrir.

— **Couverture de juste valeur** : La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, celle-ci est abandonnée et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti dans le compte de résultat sur la base d'un taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

— **Couverture de flux de trésorerie** : La partie efficace des gains et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et la partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat. Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat au cours des mêmes périodes durant lesquelles l'élément couvert influe sur le résultat net. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévisionnelle soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévisionnelle n'est plus susceptible de se produire, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé au compte de résultat.

i) Dépréciation du coût amorti et des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, les opérations de prise en pension hors transaction, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. Lors de la comptabilisation initiale, une provision (également dans le cas de certains engagements de prêt et de certaines garanties financières) est comptabilisée pour couvrir les ECL résultant d'événements de défaut susceptibles de se produire dans les 12 prochains mois, ou moins si la durée résiduelle est inférieure à 12 mois (« ECL à 12 mois »). En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant de dépréciation (ou de provision) comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier (« ECL à maturité »). Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en *stage 1* ; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en *stage 2* et les actifs

financiers présentant un indicateur objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en *stage 3*. Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination (« POCI ») sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

— **Créances saines sans augmentation significative du risque de crédit – (stage 1)** : Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en *stage 1*.

— **Augmentation significative du risque de crédit (stage 2)** : Une évaluation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de reporting en prenant en compte l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

L'évaluation compare, explicitement ou implicitement, le risque de défaut survenant à la date de reporting par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques futures. L'évaluation est impartiale, pondérée en fonction des probabilités et, dans la mesure du possible, s'appuie sur des informations prospectives cohérentes avec celles utilisées pour l'évaluation des pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents suivant les types de prêts, notamment entre les prêts aux particuliers et les prêts aux professionnels. Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont considérés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit dès lors qu'ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts à la grande clientèle qui sont évalués individuellement – et concernent généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en *stage 2* lorsqu'ils figurent sur une liste de surveillance ou d'alerte.

Pour les portefeuilles de grande clientèle, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut (« PD ») à maturité qui englobe un large éventail d'informations, notamment la note de risque client (Customer Risk Rating, ou « CRR ») du débiteur, les prévisions macroéconomiques et les probabilités de transition de crédit. Pour les CRR à l'origine jusqu'à 3.3, l'augmentation significative du risque de crédit est évaluée en comparant la PD moyenne pour la durée résiduelle estimée à l'origine avec une estimation équivalente à la date de reporting.

La mesure quantitative de l'importance varie en fonction de la qualité de crédit à l'origine, comme suit :

CRR à l'origine	Seuils d'augmentation significative de la probabilité de défaut
0.1-1.2	15 pb
2.1-3.3	30 pb

Pour les CRR supérieurs à 3.3, qui ne sont pas dépréciés, il est considéré qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite lorsque la PD à l'origine a doublé. L'importance des changements de la PD a été déterminée sur la base de l'appréciation des experts en matière de risque de crédit, en se référant aux évolutions historiques des notations de crédit et aux variations relatives des taux du marché externe.

Pour les prêts originés avant la mise en œuvre de la norme IFRS 9, la PD à l'origine ne tient pas compte des ajustements visant à refléter les prévisions relatives aux conditions macroéconomiques futures, car celles-ci ne peuvent être déterminées sans recourir à des données rétrospectives. En l'absence de ces données, la PD à l'origine doit être estimée en se basant sur des PD et des probabilités de migration sur l'ensemble du cycle et leur variation historique, conformément à l'approche de modélisation sous-jacente de l'instrument et au CRR à l'origine.

La comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la CRR basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l'origine	Critères significatifs supplémentaires – Nombre de crans de dégradation de la qualité de crédit du client (CRR) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (stage 2) (> ou égale à)
0.1	5 crans
1.1 – 4.2	4 crans
4.3 – 5.1	3 crans
5.2 – 7.1	2 crans
7.2 – 8.2	1 cran
8.3	0 cran

Pour les portefeuilles de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'une PD à 12 mois à la date de clôture dérivée de modèles internes, qui intègrent toutes les informations disponibles sur le client. Cette PD est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois et est considérée comme une approximation raisonnable d'une mesure de PD à maturité. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes, généralement par pays, produit et marque. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de *stage 2* comprennent des comptes ayant une PD ajustée sur 12 mois supérieure à la PD moyenne sur 12 mois des prêts de ce portefeuille 12 mois avant qu'ils ne deviennent impayés depuis 30 jours. L'opinion des experts en matière de risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'est significative. Ce seuil spécifique au portefeuille identifie donc les prêts dont la PD est supérieure à celle attendue pour les prêts dont les performances sont conformes aux attentes initiales et supérieure à celle qui aurait été acceptable à l'origine. Il s'agit donc d'une comparaison approximative des PD à la date d'origine et à la date de reporting.

Nous continuons à affiner notre approche des critères de transfert au détail afin d'adopter une approche plus relative pour certains portefeuilles, à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Ces améliorations tirent parti de l'augmentation des

données liées à l'origination dans l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit en comparant la probabilité de défaut sur la durée restante à la probabilité de défaut sur la durée restante comparable à l'origination sur la base de segments d'origination spécifiques au portefeuille.

Actifs financiers dépréciés (stage 3)

Le groupe détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en *stage 3* en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si les impayés en capital ou en intérêts dépassent 90 jours, s'il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple si une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, ou si le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le risque d'encourir un défaut de paiement n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours. Par conséquent, les définitions de crédit déprécié et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le *stage 3* représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou autrement dépréciés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti (c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue).

Passage en perte

Les actifs financiers (ainsi que les provisions pour dépréciation correspondantes) sont normalement passés en perte, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective réaliste de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie.

Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a plus de perspective raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en perte peut être effectué plus tôt.

Restructuration de crédit

Les prêts sont identifiés comme faisant l'objet d'une renégociation et classés comme performants ou non performants lorsque le groupe modifie les conditions contractuelles en raison de difficultés financières de l'emprunteur. Les prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation sont de *stage 3* et classés comme non performants jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement, comme spécifié par la politique de risque de crédit applicable (par exemple, lorsque le prêt n'est plus en défaut et qu'aucun autre indicateur de défaut n'est présent depuis au moins 12 mois). Tout montant passé en perte à la suite d'une modification des conditions contractuelles lors de l'entrée en restructuration ne serait pas repris.

Le groupe applique les lignes directrices de l'ABE relatives à l'application de la définition du défaut pour ses portefeuilles de détail, ce qui a une incidence sur les politiques en matière de risque de crédit et sur son reporting quant au statut des prêts considérés comme dépréciés, principalement en raison de la restructuration (ou du redressement). De plus amples informations sont fournies dans la section « Prêts et créances restructurés » à la page 24.

Les prêts performants renégociés sont initialement de *stage 2* et restent classés comme renégociés jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement applicables (par exemple, ils continuent de ne pas être en défaut et aucun autre indicateur de défaut n'est présent pendant une période d'au moins 24 mois). À ce stade, le prêt est soit au *stage 1*, soit au *stage 2*, tel que déterminé en comparant le risque de défaut survenant à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des clauses contractuelles originales, non modifiées).

Un prêt renégocié est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes, ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de sorte que le prêt faisant l'objet d'une renégociation est un instrument financier substantiellement différent. Tout nouveau prêt qui survient à la suite d'événements de décomptabilisation dans ces circonstances sera généralement classé comme POCI et continuera d'être déclaré comme faisant l'objet d'une renégociation.

Modifications de prêts hors renégociation

Les modifications qui ne génèrent pas de renégociation du prêt sont considérées comme des restructurations commerciales. Lorsqu'une restructuration commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) faisant que les droits de HSBC sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur. Les droits sur les flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la restructuration commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n'a été accordée. Les modifications de certains prêts à la grande clientèle avec un niveau élevé de risque de crédit plus élevé sont évaluées en vue de leur décomptabilisation compte tenu des modifications des conditions contractuelles qui, individuellement ou combinées, sont jugées donner lieu à un instrument financier sensiblement différent.

Les modifications de prêt obligatoires ou d'ordre général qui ne sont pas spécifiques à l'emprunteur, par exemple les programmes gouvernementaux d'aide à la clientèle, n'ont pas été classées comme des prêts renégociés et n'ont généralement pas entraîné de décomptabilisation, mais leur classification en *stage* est déterminée en tenant compte de toutes les informations disponibles et justifiables en vertu de notre politique de provisionnement des pertes de crédit attendues.

Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur origination (« POCI »)

Les actifs financiers achetés ou émis à l'origine avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des POCI. Cette catégorie comprend les nouveaux instruments financiers comptabilisés dans la plupart des cas suite à la décomptabilisation des prêts renégociés. Le montant de la variation des ECL à maturité pour un prêt POCI est comptabilisé en résultat jusqu'à ce que le prêt POCI soit décomptabilisé, même si les ECL à maturité sont inférieures au montant des ECL inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Transferts entre stages

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories (autres que POCI) en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont transférés hors du *stage 2* s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sur la base des appréciations décrites ci-dessus. Dans le cas

de prêts non performants faisant l'objet d'une restructuration, ces instruments financiers sont transférés hors du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation de crédit et répondent aux critères de redressement décrits ci-dessus.

Évaluation des ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des ECL sont objectives et pondérées en fonction des probabilités, et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de reporting. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues (« ECL ») tient compte de la valeur temps de l'argent et d'autres facteurs, tels que les risques liés au climat.

Généralement, HSBC calcule les ECL à partir de trois composantes principales : une probabilité de défaut (« PD »), une perte en cas de défaut (« LGD » pour « Loss Given Default ») et l'exposition en cas de défaut (« EAD »).

Les ECL sur 12 mois sont calculées en multipliant les PD, LGD et EAD sur 12 mois. L'ECL à maturité est calculée à partir de la PD à maturité. Les PD sur 12 mois et à maturité représentent respectivement la probabilité de défaut sur les 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'EAD représente le solde attendu au moment du défaut, en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts entre la date de clôture du bilan et l'événement de défaut, ainsi que les éventuels tirages anticipés de facilités engagées. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD compte tenu de l'événement de défaut, en tenant compte, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent.

HSBC s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	- Représente la PD moyenne à long terme tout au long d'un cycle économique (pour les portefeuilles immobiliers, une approche hybride, située entre les extrêmes de point in time et applicable sur l'ensemble du cycle, est utilisée pour le calcul des moyennes à long terme, conformément à ce que requiert l'Autorité de régulation prudentielle). - Critère minimum de plus de 90 jours de retard pour tous les portefeuilles (inclut les critères de probabilité d'absence de paiement (« UTP ») en ligne avec la politique interne) - Peut-être sujette à un plafond souverain.	- Représente la qualité et la performance actuelles du portefeuille, ajustées pour prendre en compte l'impact des scénarios macroéconomiques prospectifs. - Critère minimum de plus de 90 jours de retard pour tous les portefeuilles (inclut les critères UTP en ligne avec la politique interne).
EAD	Ne peut pas être inférieure au solde courant.	- Amortissement pour les produits à terme. - Tirage futur pris en compte pour les produits renouvelables.
LGD	- LGD de crise (cohérente avec les pertes que s'attend à subir HSBC Continental Europe lors d'une récession économique grave mais plausible) - Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation de la LGD de crise en raison du manque de données historiques. - Actualisée en utilisant un indice approprié (au moins 9 %) - Tous frais de collecte inclus.	- LGD basée sur les dernières performances et données du portefeuille et incluant l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral. - Pas de seuil, actualisé selon le taux d'intérêt effectif initial - Seuls les coûts liés à la vente de garanties et certains coûts de tiers sont inclus.
Autre		Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture du bilan.

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles IRB dans la mesure du possible, la PD à maturité est déterminée à partir des probabilités d'évolution future des PD à 12 mois. Pour la méthodologie appliquée à la grande clientèle, la PD à maturité prend également en compte la migration du crédit, c'est-à-dire lorsqu'un client passe d'une tranche de CRR à l'autre au cours de sa durée de vie.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en *stage 3* est déterminée principalement sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flows, ou « DCF »). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de reporting, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encaissements d'intérêts futurs.

La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement de l'en cours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts d'obtention et de vente de la garantie.

Les flux de trésorerie sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie correspondant à un maximum de quatre scénarios différents sont pondérés en fonction de la probabilité, en tenant compte de la situation de l'emprunteur, des scénarios économiques généralement utilisés par HSBC et d'une évaluation de la probabilité de réussite de la stratégie de résolution ou de la nécessité d'un redressement. Pour les cas moins significatifs où une évaluation individuelle est entreprise, l'effet de différents scénarios économiques et stratégies de résolution aboutit à un calcul des ECL basé sur le résultat le plus probable, ajusté pour tenir compte des pertes découlant de résultats moins probables mais possibles. Pour certains cas moins significatifs, la banque peut utiliser une approche modélisée basée sur la LGD pour l'évaluation des ECL, qui prend en compte une série de scénarios économiques.

Mesure de la perte de crédit attendue (ECL)

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La durée maximale prise en compte pour le calcul des ECL (qu'il s'agisse d'ECL à 12 mois ou à maturité) est la durée contractuelle maximale sur laquelle HSBC est exposé au risque de crédit. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. L'ECL est alors plutôt évaluée sur la période au cours de laquelle HSBC reste exposé au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Cela s'applique aux découverts bancaires et aux cartes de crédit de l'activité de détail pour lesquels la période correspond au délai moyen nécessaire pour constater les pertes significatives sur un compte, déterminé au niveau du portefeuille. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante « engagement de prêt » séparément de la composante « actif financier ». En conséquence, le total de l'ECL est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'ECL dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision. Pour les facilités de découvert à la grande clientèle, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an.

Données économiques prospectives

HSBC applique différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés à partir de prévisions externes représentatives de sa vision des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer de façon objective les pertes de crédit attendues dans la plupart des environnements économiques. Dans certains environnements économiques, une analyse complémentaire peut être nécessaire et peut aboutir à des scénarios ou ajustements supplémentaires, afin de refléter un éventail de résultats économiques suffisants pour une estimation sans biais. La méthodologie détaillée est décrite dans « Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations des ECL » à la page 32.

Estimations et jugements critiques

Le calcul des ECL du groupe selon IFRS 9 impose au groupe d'émettre un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations. Les plus significatifs sont présentés ci-dessous :

Jugements	Estimations
– Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit. – Choix et calibration des modèles de PD, LGD et EAD qui soutiennent les calculs, y compris la formulation de jugements raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures. – Sélection des données du modèle et des prévisions économiques, y compris la détermination de l'intégration de prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées pour calculer les pertes de crédit attendues sans biais. – Ajustements des hypothèses de la direction pour tenir compte d'événements tardifs, des limites et des insuffisances des modèles et des données, ainsi que des appréciations des experts en matière de crédit. – Sélection des stratégies de recouvrement applicables à certains prêts à la grande clientèle dépréciés.	– La section « Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations des ECL », indiquée comme audité en page 32, présente les hypothèses utilisées pour déterminer les ECL et donne une indication de la sensibilité du résultat à l'application de différentes pondérations à différentes hypothèses économiques.

j) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme un contrat d'assurance lorsque le groupe accepte un risque d'assurance important de la part d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie si elle est affectée négativement par un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif. En outre, le groupe émet des contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire (« DPF ») qui sont également comptabilisés au titre de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

— **Agrégation des contrats d'assurance** : Les contrats d'assurance individuels qui sont gérés ensemble et soumis à des risques similaires sont identifiés en tant que portefeuille. Les contrats gérés ensemble appartiennent généralement à la même catégorie de produits et présentent des caractéristiques similaires, telles que l'application d'un cadre tarifaire ou d'une gestion de produits similaires et sont émis par la même entité juridique. Si un contrat est exposé à plus d'un risque, le risque dominant du contrat est utilisé pour évaluer s'il présente des risques similaires. Chaque portefeuille est ensuite séparé en fonction de la rentabilité attendue du contrat. Les portefeuilles sont répartis selon leur rentabilité en : (i) contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ; (ii) contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont aucune possibilité significative de devenir déficitaires par la suite ; et (iii) contrats restants. Ces groupes de rentabilité sont ensuite divisés par date d'émission, la plupart des contrats émis par le groupe après la date de transition étant regroupés en cohortes de trimestres calendaires. Pour les groupes de contrats multidevises, le groupe considère ses groupes de contrats comme étant libellés dans une seule monnaie.

L'évaluation du passif des contrats d'assurance est basée sur des groupes de contrats d'assurance tels qu'établis lors de la comptabilisation initiale, et inclura les flux de trésorerie d'exécution ainsi que la marge de service contractuelle (« CSM ») représentant les bénéfices non acquis. La politique comptable du groupe met à jour les estimations utilisées dans l'évaluation sur une base annuelle.

— Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent ce qui suit :

Meilleures estimations des flux de trésorerie futurs

Les flux de trésorerie dans la limite contractuelle de chaque contrat du groupe comprennent les montants qui devraient être perçus au titre des primes et des paiements pour les sinistres, les indemnités et les dépenses, et sont projetés à l'aide d'une série de scénarios et d'hypothèses de manière impartiale sur la base de l'expérience démographique et opérationnelle du groupe ainsi que des données externes sur la mortalité lorsque les propres données d'expérience du groupe ne sont pas suffisamment importantes pour être crédibles.

Ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont ajustées pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire l'actualisation) et les risques financiers, et obtenir ainsi une valeur actualisée attendue. Le groupe utilise généralement des techniques de modélisation stochastique dans l'estimation des produits avec options et garanties.

Le taux d'actualisation à appliquer à un ensemble donné de flux de trésorerie futurs attendus est déterminé selon une approche bottom-up. Il s'agit de la somme du rendement sans risque et d'une prime d'illiquidité. Le rendement sans risque est déterminé sur la base de données de marché observables, lorsque ces marchés sont considérés comme profonds, liquides et transparents. Lorsque les informations ne sont pas disponibles, le jugement de la direction est appliqué pour déterminer le rendement sans risque approprié. Les primes d'illiquidité reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance associés.

Ajustement du risque pour le risque non financier

L'ajustement du risque reflète la compensation nécessaire pour tenir compte de l'incertitude quant au montant et au calendrier des flux de trésorerie futurs découlant du risque non financier.

Le groupe ne ventile pas les variations d'ajustement du risque entre le résultat des services d'assurance (incluant les produits et les charges des services d'assurance) et les produits ou charges financiers d'assurance. Tous les changements sont inclus dans le résultat des services d'assurance.

— **Modèles d'évaluation** : Le modèle d'évaluation basé sur l'approche par commission variable (« VFA ») est utilisé pour la majorité des contrats émis par le groupe, ce qui est obligatoire si les critères d'éligibilité suivants sont remplis lors de leur entrée en vigueur :

- les conditions contractuelles précisent que l'assuré participe à une part d'un ensemble clairement identifié d'éléments sous-jacents ;
- le groupe s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des rendements à la juste valeur des éléments sous-jacents. Le groupe considère qu'une part substantielle correspond à la majorité des rendements ; et
- le groupe s'attend à ce qu'une part substantielle de la variation des montants à payer à l'assuré varie en fonction de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents. Le groupe considère qu'une part substantielle correspond à une proportion majoritaire de variation par rapport à une moyenne pondérée en fonction de la probabilité de la valeur actuelle de tous les scénarios.

Pour certains contrats évalués selon la VFA, l'option des OCI est utilisée. L'option des OCI est appliquée lorsque les éléments sous-jacents détenus par le groupe ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Selon cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés en résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers de ces contrats d'assurance, ce qui entraîne l'élimination des discordances comptables. Le montant restant des produits ou charges financiers de ces contrats d'assurance émis pour l'exercice est comptabilisé en OCI. En outre, l'option d'atténuation des risques est utilisée pour un certain nombre de compensations économiques par rapport aux instruments qui répondent à des exigences spécifiques.

Les autres contrats émis et les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon le modèle d'évaluation générale (« GMM »).

— **CSM et unités de couverture** : La CSM représente le bénéfice non acquis et ne donne lieu à aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale lorsque le groupe de contrats est rentable. La CSM est ajustée à chaque période de reporting ultérieure pour tenir compte de l'évolution des flux de trésorerie liés aux services futurs (par exemple, les changements dans les hypothèses non économiques, y compris les taux de mortalité et de morbidité). Lors de la comptabilisation initiale des groupes de contrats déficitaires et lorsque des groupes de contrats deviennent déficitaires par la suite, les pertes sont immédiatement comptabilisées dans les charges des services d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la VFA, les changements intervenants dans les éléments sous-jacents affectés au groupe et les variations au niveau de l'expérience économique et des hypothèses économiques ajustent la CSM. Toutefois, dans le cadre de l'option d'atténuation des risques pour les contrats VFA, les variations des flux de trésorerie d'exécution et les variations de la part du groupe dans le rendement de la juste valeur des éléments sous-jacents que les instruments atténuent ne sont pas ajustées dans la CSM mais comptabilisées en résultat. Les instruments d'atténuation des risques sont principalement les contrats de réassurance détenus.

Pour les groupes de contrats évalués à l'aide du GMM, les variations d'expérience économique et d'hypothèse économique n'entraînent pas de révision de la CSM, mais sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure de leur survenance.

La CSM est systématiquement comptabilisée dans les revenus d'assurance pour refléter les services fournis dans le cadre des contrats d'assurance, sur la base des unités de couverture du groupe de contrats. Les unités de couverture sont déterminées par la quantité de prestations et la période de couverture prévue des contrats.

Le groupe identifie la quantité des prestations fournies comme suit :

- Couverture d'assurance : elle est calculée sur la base des prestations nettes d'assurance attendues à chaque période après déduction des décotes, les prestations nettes d'assurance correspondant au montant du capital assuré moins la valeur du fonds ou la valeur de rachat.
- Services d'investissement (y compris les services de rendement et les services liés à l'investissement) : ils sont basés sur une mesure constante qui reflète l'accès de l'assuré à la facilité.

Pour les contrats qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, les unités de couverture sont pondérées en fonction de la valeur actualisée attendue des sorties de trésorerie futures de chaque service.

k) Rémunération et avantages du personnel

— **Paiements réglés en actions** : Le groupe conclut des accords de paiement fondés sur des parts réglées en actions avec ses employés en guise de rémunération pour la prestation de leurs services.

La période d'acquisition peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services à ce titre avant la date d'attribution légale, lorsque les modalités de l'accord ont été convenues d'un commun accord. Les charges sont comptabilisées lorsque le salarié commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées au titre de l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

— **Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** : Le groupe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les salariés rendent les services.

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette portée au compte de résultat comprend principalement le coût des services et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et figure dans les charges d'exploitation.

Les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, qui incluent les gains et pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes hors intérêts et l'effet du plafond d'actifs (le cas échéant, hors intérêts), sont immédiatement comptabilisés en autres éléments du résultat global. L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes, après application du critère de plafond d'actifs, lorsque l'excédent net des régimes à prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures aux régimes.

Les coûts des obligations découlant d'autres régimes postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les mêmes modalités que les régimes de retraite à prestations définies.

l) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est porté au compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans laquelle l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. Le groupe prévoit des passifs d'impôt courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont constatés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

En évaluant la probabilité et le caractère suffisant des bénéfices imposables futurs, nous considérons la disponibilité d'éléments probants à l'appui de la comptabilisation des actifs d'impôts différés, en tenant compte des risques inhérents aux prévisions à long terme, y compris ceux liés au changement climatique, et des facteurs d'historique récent des pertes fiscales, le cas échéant. Nous prenons également en compte la reprise future des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale existantes, y compris les réorganisations d'entreprise. Le groupe a appliqué l'exception prévue par la norme IAS 12 concernant la comptabilisation et la publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés liés aux impôts sur les bénéfices du Pilier 2.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

— Estimations et jugements critiques :

La comptabilisation des actifs d'impôts différés dépend des jugements et estimations.

Jugements	Estimations
Les jugements spécifiques à l'appui des actifs d'impôts différés sont décrits en Note 7.	La comptabilisation des actifs d'impôts différés est sensible aux estimations des flux de trésorerie futurs pour lesquels des projections détaillées et des hypothèses de long terme en matière de flux de trésorerie sur lesquels les projections de profits taxables sont fondés et qui affectent la probabilité d'utilisation des pertes reportables et des crédits d'impôts sont disponibles.

Le groupe estime qu'il n'y a pas de risque majeur d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs d'impôts différés au cours du prochain exercice financier, mais considère qu'il s'agit d'un domaine où le jugement est intrinsèquement important.

m) Provisions, passifs éventuels et garanties

— **Provisions** : Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

— **Estimations et jugements critiques** : La comptabilisation et l'évaluation des provisions exigent que le groupe formule un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations. Les plus significatifs sont présentés ci-dessous :

Jugements	Estimations
– Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Des conseils professionnels sont pris en compte pour l'évaluation des litiges et obligations similaires. – Les provisions pour les procédures judiciaires et les affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que d'autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude lié à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties éventuelles. Au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, la direction et les conseillers juridiques évaluent en permanence si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations antérieures le cas échéant. À des stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.	Les provisions pour procédures judiciaires et affaires réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou demande en cours. Par conséquent, il n'est souvent pas possible de quantifier un éventail de résultats possibles pour les questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de façon significative les fourchettes de résultats possibles dans l'ensemble de ces types de provisions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes qu'elles comportent.

— Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties***Passifs éventuels***

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données en garantie, ainsi que les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des affaires réglementaires, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont divulgués à moins que la probabilité d'un règlement soit faible.

Contrats de garantie financière

Les passifs résultant de contrats de garantie financière qui ne sont pas classés en contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement à la commission reçue ou à la valeur actuelle de la commission à recevoir. Par la suite, ils sont évalués au montant le plus élevé entre la valeur déterminée conformément à la norme IFRS 9 pour les pertes de crédit attendues et le montant initialement comptabilisé, diminué, le cas échéant, des produits cumulés comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

n) Dépréciation d'actifs non financiers

Les logiciels en développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers sont les immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill/écarts d'acquisition), et les droits d'utilisation. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif individuel lorsqu'il existe une indication de dépréciation à ce niveau, ou au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») pour les actifs n'ayant pas de valeur recouvrable au niveau des actifs individuels. Par ailleurs, les dépréciations sont également testées au niveau de l'UGT lorsqu'il existe des indices de dépréciation à ce niveau.

Les tests de dépréciation comparent la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable de ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de manière raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent pas être affectés à une UGT individuelle font l'objet de tests de dépréciation au sein d'un groupe approprié d'UGT. La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'UGT, qui est déterminé par des évaluateurs indépendants et qualifiés, le cas échéant, et la valeur d'utilité, calculée à partir des données appropriées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est constatée au compte de résultat dans la mesure où la dépréciation peut être imputée au prorata aux actifs non financiers en réduisant leur valeur comptable au plus haut de leur valeur individuelle recouvrable ou nulle. La dépréciation n'est pas affectée aux actifs financiers d'une UGT.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes précédentes pour les actifs non financiers sont reprises lorsqu'il y a eu un changement dans l'estimation utilisée pour déterminer la valeur recouvrable. La perte de valeur est reprise dans la mesure où la valeur comptable des actifs non financiers n'excéderait pas le montant qui aurait été déterminé (net d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'a été constatée au cours d'exercices antérieurs.

o) Actifs non courants et groupes destinés à être cédés

HSBC classe les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés (actifs et passifs compris) comme destinés à être cédés lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par la vente plutôt que par une utilisation continue. Pour être classé comme destiné à être cédé, le groupe d'actifs non courants ou destiné à être cédé doit être disponible en vue d'une cession

immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de ces actifs (ou groupes destinés à être cédés), sachant que la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable, le nombre approprié de membres de la direction doit être engagé dans un projet de cession de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) et un programme actif de recherche d'un acheteur et d'achèvement du plan doit avoir été lancé. En outre, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement proposé en vue de sa vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, il faut que la cession puisse être qualifiée de vente achevée dans un délai d'un an à compter de la date de classification, et les mesures requises pour mener à bien le projet doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements importants soient apportés au plan ou que le plan soit abandonné.

Les actifs et groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts liés à la vente, à l'exception des actifs et passifs qui ne relèvent pas des exigences d'évaluation de la norme IFRS 5. Si la valeur comptable de l'actif non courant (ou du groupe destiné à être cédé) est supérieure à la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente, une perte de valeur est comptabilisée pour toute dépréciation initiale ou ultérieure de l'actif ou du groupe destiné à être cédé à la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente. Toute perte de valeur de ce type est d'abord imputée aux actifs non courants relevant d'IFRS 5 aux fins d'évaluation. Cela réduit d'abord la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté au groupe destiné à être cédé, puis aux autres actifs non courants du groupe destiné à être cédé au prorata sur la base de la valeur comptable de chaque actif du groupe destiné à être cédé. Ensuite, toute perte de valeur supérieure à la valeur comptable des actifs non courants relevant de la norme IFRS 5 pour évaluation est comptabilisée sur le total des actifs du groupe destiné à être cédé.

— Jugements critiques

Le jugement de la direction est requis pour déterminer si les critères d'IFRS 5 pour les actifs destinés à être cédés sont remplis, notamment si une vente est hautement probable et devrait être conclue dans l'année suivant la classification. L'exercice du jugement tiendra normalement compte de la probabilité d'obtenir avec succès les approbations réglementaires ou politiques nécessaires qui sont presque toujours requises pour la vente d'activités bancaires. Pour les projets importants et complexes, le jugement comprendra également une évaluation de la force exécutoire de tout accord de vente contraignant, de la nature et de l'ampleur de tout élément dissuasif en cas de non-exécution, et de la capacité de la contrepartie à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires en amont de la finalisation, à respecter les conditions suspensives et à être en mesure de respecter les engagements contractuels pour parvenir à l'achèvement dans les délais prévus. Une fois l'actif classé comme destiné à être cédé, le jugement doit être appliqué de manière continue afin de s'assurer que la classification reste appropriée pour les exercices comptables futurs.

2. – Produits nets de commissions

— Commissions nettes par type de produit :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Commissions nettes par produit		
Fonds sous gestion	516	457
Produits de courtage	358	406
Services aux comptes	342	334
Facilités de crédit	309	301
Prise ferme	283	291
Conservation globale	211	171
Remises	139	113
Autres titres — (y compris prêts de titres)	98	95
Finance d'entreprise	78	80
Prêts accordés hors frais de remboursement anticipé	68	68
Autre	519	442
Produits de commissions	2 921	2 758
Moins : charges de commissions	-1 694	-1 483
Produits nets de commissions	1 227	1 275

Commissions nettes par segment d'activité mondial

	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Exercice clos le 31 déc. 2025 :				
Résultat net de commissions	2 944	594	-617	2 921
Moins : (charges)/produits de commissions	-2 156	-153	615	-1 694
Résultat net de commissions	788	441	-2	1 227
Exercice clos le 31 décembre 2024 :				
Résultat net de commissions	2 823	568	-633	2 758
Moins : (charges)/produits de commissions	-1 972	-143	632	-1 483
Résultat net de commissions	851	425	-1	1 275

Les produits nets de commissions comprennent 822 millions GBP de commissions perçues sur les actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat (autres que les montants inclus dans la détermination du taux d'intérêt effectif) (2024 : 801 millions GBP), 271 millions GBP de commissions dues sur les passifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat (autres que les montants inclus dans la détermination du taux d'intérêt effectif) (2024 : 249 millions GBP), 771 millions GBP de commissions perçues sur les activités fiduciaires et de trust (2024 : 675 millions GBP) et 97 millions GBP de commissions dues au titre des activités fiduciaires et de trust (2024 : 94 millions GBP).

3. – Résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Résultat net provenant de :		
Activités nettes de trading	6 854	5 107
Autres instruments gérés sur la base de la juste valeur	-1 916	-381
Revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	4 938	4 726
Actifs financiers détenus pour faire face aux passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 127	956
Engagements envers les clients au titre de contrats d'investissement	-110	-99
Produits nets des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat	1 017	857

4. – Activités d’assurance

Le tableau ci-dessous présente une analyse du total des revenus et charges d’assurance comptabilisés sur l’exercice :

— Résultat des services d’assurance :

	Exercice clos le 31 déc. 2025			Exercice clos le 31 déc. 2024		
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF1	Autres contrats d'assurance-vie2	Total	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF1	Autres contrats d'assurance-vie2	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Revenus de l'assurance						
Montants relatifs aux variations des passifs au titre des garanties restantes	207	162	369	215	171	386
– Marge de service contractuelle comptabilisée pour les services fournis	64	35	99	70	38	108
– Variation de l'ajustement du risque pour le risque non financier pour risque expiré	8	5	13	9	6	15
– Sinistres encourus attendus et autres dépenses des services d'assurance	135	122	257	136	127	263
– Autre						
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	4	12	16	3	9	12
Total des revenus de l'assurance	211	174	385	218	180	398
Charges des services d'assurance						
Sinistres encourus et autres charges des services d'assurance	-68	-119	-187	-91	-131	-222
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	1	-10	-9	4	-5	-1
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-4	-12	-16	-3	-9	-12
Ajustements au passif pour les sinistres encourus		-9	-9		8	8
Total des charges des services d'assurance	-71	-150	-221	-90	-137	-227
Total des résultats des services d'assurance3	140	24	164	128	43	171
(1) Les « Contrats d'assurance vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF » sont essentiellement évalués selon le modèle d'évaluation de l'approche des commissions variables. (2) Les « Autres contrats d'assurance-vie » sont évalués selon le modèle d'évaluation général. (3) Le « Total des résultats des services d'assurance » comprend 139 millions GBP (2024 : 0 GBP) générés par HSBC Life (UK) Limited et HSBC Assurances Vie (France) alors qu'ils étaient classés comme détenus en vue de la vente. De plus amples détails sont fournis à la page 162.						

— Rendement net des investissements :

	Exercice clos le 31 déc. 2025			Exercice clos le 31 déc. 2024		
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	Autres contrats d'assurance-vie	Total	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	Autres contrats d'assurance-vie	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Rendement des investissements						
Montants comptabilisés dans le compte de résultat ¹	1 128	5	1 133	969	2	971
Montants comptabilisés dans les OCI	-10		-10	147		147
Rendement total des investissements (pour mémoire)	1 118	5	1 123	1 116	2	1 118
Charges financières nettes						
Variations de juste valeur des éléments sous-jacents des contrats à participation directe	-1 092		-1 092	-1 122		-1 122
Effet de l'option d'atténuation des risques	6		6	-11		-11
Intérêts accumulés					1	1
Effet des variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières		3	3			
Effet de l'évaluation de l'évolution des estimations aux taux courants et de l'ajustement de la CSM aux taux lors de la comptabilisation initiale		3	3		2	2
Charges financières nettes des contrats d'assurance²	-1 086	6	-1 080	-1 133	3	-1 130
Représentés par :						
Montants comptabilisés dans le compte de résultat	-1 096	6	-1 090	-987	3	-984
Montants comptabilisés dans les OCI	10		10	-146		-146
Total des résultats nets d'investissement	32	11	43	-17	5	-12
Représentés par :						
Montants comptabilisés dans le compte de résultat	32	11	43	-18	5	-13
Montants comptabilisés dans les OCI				1		1
(1) Le total du « Résultat net des actifs et passifs de l'activité d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » du groupe de 1 017 millions GBP (2024 : gain de 857 millions GBP) comprend les rendements des actifs et passifs liés aux polices d'assurance de 977 millions GBP (2024 : gain de 807 millions GBP) et des actifs des actionnaires de 40 millions GBP (2024 : gain de 50 millions GBP). Les rendements des investissements de 1 133 millions GBP (2024 : gain de 971 millions GBP) comprennent des gains de 977 millions GBP (2024 : gain de 807 millions GBP) sur les actifs sous-jacents soutenant les passifs d'assurance et comptabilisés dans les « Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat », des pertes de 156 millions GBP (2024 : gain de 166 millions GBP) comptabilisées dans les « Produits nets d'intérêts » et de 0 GBP (2024 : perte de 2 millions GBP) comptabilisé dans les « Autres produits d'exploitation ». (2) Le « Total des charges financières nettes des contrats d'assurance » comprend 1 033 millions GBP (2024 : 0 GBP) générés par HSBC Life (UK) Limited et HSBC Assurances Vie (France) alors qu'ils étaient classés comme détenus en vue de la vente. De plus amples détails sont fournis à la page 162.						

Rapprochement des montants inclus dans les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Solde au 1er janvier	-587	-526
Variation nette de la juste valeur	-10	-120
Montant net reclassé dans le compte de résultat		2
Impôt sur les bénéfices correspondant	3	30
Cession de filiale ¹	445	
Change et autres	149	27
Solde au 31 décembre		-587
<i>(1) HSBC Assurances Vie (France) a été cédé le 31 octobre 2025. De plus amples détails sont fournis à la page 162.</i>		

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par garanties restantes et sinistres encourus :

	Exercice clos le 31 décembre 2025								
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF				Autres contrats d'assurance-vie				
	Passifs pour les garanties restantes :				Passifs pour les garanties restantes :				
	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs d'ouverture					-57	9	10	-38	-38
Passifs d'ouverture	3 158	4	3	3 165	139	10	110	259	3 424
Solde d'ouverture net au 1er janvier	3 158	4	3	3 165	82	19	120	221	3 386
Variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global¹									
Revenus de l'assurance									
Contrats selon l'approche de la juste valeur	-9			-9	-37			-37	-46
Contrats selon l'approche rétrospective modifiée ²									
Autres contrats ³	-9			-9	-40			-40	-49
Total des revenus de l'assurance	-18			-18	-77			-77	-95
Charges des services d'assurance									
Sinistres encourus et autres charges des services d'assurance			5	5	-1		49	48	53
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance					5			5	5
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		2		2	2			2	4
Ajustements au passif pour les sinistres encourus							8	8	8
Total des charges/(produits) des services d'assurance		2	5	7	5	1	57	63	70
Composantes d'investissement	-116		116		-3		3		
Résultat des services d'assurance	-134	2	121	-11	-75	1	60	-14	-25
Charges/(produits) financiers nets des contrats d'assurance ⁴	54			54	-8		1	-7	47
Effet des variations des taux de change	22			22	3			3	25
Total des variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global	-58	2	121	65	-80	1	61	-18	47

Flux de trésorerie									
Primes perçues	371			371	84			84	455
Sinistres et autres charges des services d'assurance versées	3		-122	-119			-60	-60	-179
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-3			-3	-18			-18	-21
Total des flux de trésorerie	371		-122	249	66		-60	6	255
Autres mouvements ⁵	-3 051	-6		-3 057	-26	-20	-120	-166	-3 223
Solde de clôture net au 31 décembre	420		2	422	42		1	43	465
Actifs de clôture									
Passifs de clôture	420		2	422	42		1	43	465
Solde de clôture net au 31 décembre	420		2	422	42		1	43	465

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par garanties restantes et sinistres encourus (suite)
2024

	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF				Autres contrats d'assurance-vie				
	Passifs pour :				Passifs pour :				
	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs d'ouverture					-54	4	9	-41	-41
Passifs d'ouverture	20 274	13	2	20 289	152	12	142	306	20 595
Solde d'ouverture net au 1er janvier	20 274	13	2	20 289	98	16	151	265	20 554
Variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global ¹									
Revenus de l'assurance									
Contrats selon l'approche de la juste valeur	-30			-30	-71			-71	-101
Contrats selon l'approche rétrospective modifiée ²	-110			-110	-14			-14	-124
Autres contrats ³	-78			-78	-95			-95	-173
Total des revenus de l'assurance	-218			-218	-180			-180	-398
Charges des services d'assurance									
Sinistres encourus et autres charges des services d'assurance			91	91		-1	132	131	222
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	3			3	9			9	12
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		-4		-4		5		5	1
Ajustements au passif pour les sinistres encourus							-8	-8	-8
Total des charges des services d'assurance	3	-4	91	90	9	4	124	137	227
Composantes d'investissement	-1 817		1 817		-4		4		
Résultat des services d'assurance	-2 032	-4	1 908	-128	-175	4	128	-43	-171
Charges financières nettes des contrats d'assurance ⁴	1 133			1 133	-3			-3	1 130
Effet des variations des taux de change	-766			-766	-3		-3	-6	-772
Total des variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global	-1 665	-4	1 908	239	-181	4	125	-52	187

Flux de trésorerie									
Primes perçues	2 053			2 053	196			196	2 249
Sinistres et autres charges des services d'assurance versées	-22		-1 907	-1 929			-131	-131	-2 060
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-19			-19	-25			-25	-44
Total des flux de trésorerie	2 012		-1 907	105	171		-131	40	145
Autres mouvements ⁵	-17 463	-5		-17 468	-6	-1	-25	-32	-17 500
Solde de clôture net au 31 décembre	3 158	4	3	3 165	82	19	120	221	3 386
Actifs de clôture					-57	9	10	-38	-38
Passifs de clôture	3 158	4	3	3 165	139	10	110	259	3 424
Solde de clôture net au 31 décembre	3 158	4	3	3 165	82	19	120	221	3 386
(1) La rubrique « Variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global » exclut les gains liés au « résultat des services d'assurance » d'un montant de 139 millions GBP (2024 : 0 GBP) et les pertes liées aux « charges financières nettes d'assurance » d'un montant de 1 033 millions GBP (2024 : 0 GBP) comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global au titre des activités classées comme détenues en vue de la vente. (2) Lors de la transition vers IFRS 17, la Banque a appliqué l'approche rétrospective complète aux nouveaux contrats souscrits à partir de 2019 au plus tôt. Lorsque l'application de l'approche rétrospective complète était impossible, la Banque a principalement appliqué l'approche rétrospective modifiée. (3) Les « Autres contrats » sont les contrats évalués par application de la norme IFRS 17 dès la création de ceux-ci. Cela inclut les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à transition et les contrats initiés après transition. (4) Les « Charges financières nettes des contrats d'assurance » de 47 millions GBP (2024 : charge de 1 130 millions GBP) se composent d'une charge de 47 millions GBP (2024 : charge de 984 millions GBP) comptabilisée dans le compte de résultat et d'une charge de 0 GBP (2024 : charge de 146 millions GBP) comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. (5) Concernant la diminution de 3 223 millions GBP des « Autres mouvements » (2024 : réduction de 17 500 millions GBP) liés aux contrats d'assurance, 3 216 millions GBP sont relatifs à HSBC Life (UK) Limited, classé comme détenu en vue de la vente au 3 juillet 2025 (2024 : 17 387 millions GBP relatifs à HSBC Assurances Vie (France), classé comme détenu en vue de la vente au 31 décembre 2024). De plus amples détails sont fournis à la page 162.									

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par composante d'investissement :

	Exercice clos le 31 décembre 2025										
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF					Autres contrats d'assurance-vie					Total
	Marge de service contractuelle					Marge de service contractuelle					
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée 1	Autres contrats 2	Total	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée 1	Autres contrats 2	Total	
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	
Actifs d'ouverture						-60	4		18	-38	-38
Passifs d'ouverture	3 113	9		43	3 165	156	87		16	259	3 424
Solde d'ouverture net au 1er janvier	3 113	9		43	3 165	96	91		34	221	3 386
Variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global3											
Changements liés aux services actuels											
Marge de service contractuelle comptabilisée pour les services fournis	—	-2		-2	-4		-10		-6	-16	-20
Variation de l'ajustement du risque pour le risque non financier pour risque expiré	-1				-1	-2				-2	-3
Ajustements liés à l'expérience	-8				-8	-6				-6	-14
Variations liées aux services futurs											
Contrats initialement comptabilisés durant l'exercice	-8			8		-11			12	1	1
Variations des estimations ajustant la marge de service contractuelle	-8	6		2		-2	2				
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	2				2	1				1	3
Variations liées aux services passés											
Ajustements au passif pour les sinistres encourus						8				8	8
Résultat des services d'assurance	-23	4		8	-11	-12	-8		6	-14	-25
Charges/(produits) financiers nets des contrats d'assurance4	54				54	-9	1		1	-7	47
Effet des variations des taux de change	22				22		2		1	3	25
Total des variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global	53	4		8	65	-21	-5		8	-18	47
Flux de trésorerie											
Primes perçues	371				371	84				84	455
Sinistres, autres charges de services d'assurance versées et autres flux de	-119				-119	-60				-60	-179

trésorerie											
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-3				-3	-18				-18	-21
Total des flux de trésorerie	249				249	6				6	255
Autres mouvements5	-3 009	-3		-45	-3 057	-86	-49		-31	-166	-3 223
Solde de clôture net au 31 décembre	406	10		6	422	-5	37		11	43	465
Actifs de clôture						-2			2		
Passifs de clôture	406	10		6	422	-3	37		9	43	465
Solde de clôture net au 31 décembre	406	10		6	422	-5	37		11	43	465

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par composante d'investissement (suite)
2024

	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF					Autres contrats d'assurance-vie					Total
	Marge de service contractuelle					Marge de service contractuelle					
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée (1)	Autres contrats (2)	Total	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée (1)	Autres contrats (2)	Total	
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	
Actifs d'ouverture						-63	4		18	-41	-41
Passifs d'ouverture	19 517	10	561	201	20 289	153	106	15	32	306	20 595
Solde d'ouverture net au 1er janvier	19 517	10	561	201	20 289	90	110	15	50	265	20 554
Variations du compte											
Changements liés aux services actuels											
Marge de service contractuelle comptabilisée pour les services fournis		-7	-47	-16	-70		-17	-4	-17	-38	-108
Variation de l'ajustement du risque pour le risque non financier échu	-9				-9	-6				-6	-15
Ajustements liés à l'expérience	-45				-45	4				4	-41
Variations liées aux services futurs											
Contrats initialement comptabilisés durant l'exercice	-44			45	1	-23			24	1	2
Variations des estimations ajustant la marge de service contractuelle	12	10	-3	-19		4	1	6	-11		
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-5				-5	4				4	-1
Variations liées aux services passés											
Ajustements au passif pour les sinistres encourus						-8				-8	-8
Résultat des services d'assurance	-91	3	-50	10	-128	-25	-16	2	-4	-43	-171
Charges financières nettes des contrats d'assurance (4)	1 133				1 133	-6	2		1	-3	1 130
Effet des variations des taux de change	-736		-23	-7	-766	1	-5	-1	-1	-6	-772
Total des variations du résultat global	306	3	-73	3	239	-30	-19	1	-4	-52	187
Flux de trésorerie											
Primes perçues	2 053				2 053	196				196	2 249
Sinistres, autres charges de services d'assurance versées et autres flux de trésorerie	-1 929				-1 929	-131				-131	-2 060
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-19				-19	-25				-25	-44
Total des flux de trésorerie	105				105	40				40	145
Autres mouvements5	-16 815	-4	-488	-161	-17 468	-4		-16	-12	-32	-17 500
Solde de clôture net au 31 décembre	3 113	9		43	3 165	96	91		34	221	3 386
Actifs de clôture						-60	4		18	-38	-38
Passifs de clôture	3 113	9		43	3 165	156	87		16	259	3 424
Solde de clôture net au	3 113	9		43	3 165	96	91		34	221	3 386

31 décembre										
(1) Lors de la transition vers IFRS 17, la Banque a appliqué l'approche rétrospective complète aux nouveaux contrats souscrits à partir de 2019 au plus tôt. Lorsque l'application de l'approche rétrospective complète était impossible, la Banque a principalement appliqué l'approche rétrospective modifiée. (2) Les « Autres contrats » sont les contrats évalués par application de la norme IFRS 17 dès la création de ceux-ci. Cela inclut les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à transition et les contrats initiés après transition. (3) La rubrique « Variations du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global » exclut les gains liés au « résultat des services d'assurance » d'un montant de 139 millions GBP (2024 : 0 GBP) et les pertes liées aux « charges financières nettes d'assurance » d'un montant de 1 033 millions GBP (2024 : 0 GBP) comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global au titre des activités classées comme détenues en vue de la vente. (4) Les « Charges financières nettes des contrats d'assurance » de 47 millions GBP (2024 : charge de 1 130 millions GBP) se composent d'une charge de 47 millions GBP (2024 : charge de 984 millions GBP) comptabilisée dans le compte de résultat et d'une charge de 0 GBP (2024 : charge de 146 millions GBP) comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. (5) Concernant la diminution de 3 223 millions GBP des « Autres mouvements » (2024 : réduction de 17 500 millions GBP) liés aux contrats d'assurance, 3 216 millions GBP sont relatifs à HSBC Life (UK) Limited, classé comme détenant en vue de la vente au 3 juillet 2025 (2024 : 17 387 millions GBP relatifs à HSBC Assurances Vie (France), classé comme détenant en vue de la vente au 31 décembre 2024). De plus amples détails sont fournis à la page 162.										

Effet des contrats initialement comptabilisés durant l'exercice

	Exercice clos le 31 déc. 2025			Exercice clos le 31 déc. 2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF						
Estimations de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	318	13	331	1 543	27	1 570
– flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	2		2	13		13
– sinistres et autres charges des services d'assurance dus	316	13	329	1 530	27	1 557
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	-327	-13	-340	-1 594	-26	-1 620
Ajustement du risque pour le risque non financier	1		1	6		6
Marge de service contractuelle	8		8	45		45
(Pertes) constatées lors de la comptabilisation initiale					-1	-1
Autres contrats d'assurance-vie						
Estimations de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	74	9	83	122	4	126
– flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	13	3	16	24		24
– sinistres et autres charges des services d'assurance dus	61	6	67	98	4	102
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	-89	-8	-97	-152	-3	-155
Ajustement du risque pour le risque non financier	3		3	6		6
Marge de service contractuelle	12		12	24		24
(Pertes) constatées lors de la comptabilisation initiale		-1	-1		-1	-1

Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus des passifs des contrats d'assurance et de la marge de service contractuelle

	Moins de 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-10 ans	10-20 ans	Plus de 20 ans	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
2025									
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance¹									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	28	16	10	12	8	47	130	152	403
Autres contrats d'assurance-vie	-4	-5	-5	-4	-3	-12		26	-7
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance au 31 décembre	24	11	5	8	5	35	130	178	396
Marge de service contractuelle restante									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	2	2	2	1	1	4	3	1	16
Autres contrats d'assurance-vie	5	5	4	4	4	13	11	2	48
Marge de service contractuelle restante au 31 décembre	7	7	6	5	5	17	14	3	64
2024									
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	71	65	91	86	91	409	664	1 626	3 103
Autres contrats d'assurance-vie	64		-4	-6	-6	-21	19	87	133
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance au 31 décembre	135	65	87	80	85	388	683	1 713	3 236
Marge de service contractuelle restante									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	9	4	4	3	3	12	11	6	52
Autres contrats d'assurance-vie	18	15	13	12	10	31	22	4	125
Marge de service contractuelle restante au 31 décembre	27	19	17	15	13	43	33	10	177
(1) Les « Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance » et la « Marge de service contractuelle restante » excluent les activités d'assurance classées comme détenues en vue de la vente (2025 : HSBC Life (UK) Limited ; 2024 : HSBC Assurances Vie (France)). De plus amples détails sont fournis à la page 162.									

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés selon une approche ascendante telle qu'exposée dans la Note 1.2(j) « Résumé des principales méthodes comptables – Contrats d'assurance » à la page 108. La moyenne combinée des taux d'actualisation utilisés au sein de nos entités d'assurance est la suivante :

	HSBC Life (UK) Limited GBP	HSBC Life Assurance (Malta) Ltd. EUR
Au 31 décembre 2025		
Taux d'actualisation à 10 ans (%)	4,05	2,86
Taux d'actualisation à 20 ans (%)	4,54	3,21
Au 31 décembre 2024		
Taux d'actualisation à 10 ans (%)	4,07	2,27
Taux d'actualisation à 20 ans (%)	4,30	2,26

Ajustement du risque pour le risque non financier

L'ajustement du risque reflète la rémunération requise pour supporter l'incertitude quant au montant et à l'échéance des flux de trésorerie futurs résultant du risque non financier. Il est calculé selon un niveau de stress du 75e percentile sur une période d'un an. Le niveau de stress est déterminé en fonction des contraintes réglementaires externes et des contraintes internes en matière de capital économique.

5. – Rémunération et avantages du personnel

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Salaires et traitements	1 653	1 345
Charges sociales	261	240
Autres coûts de retraite ¹	69	87
Exercice clos le 31 décembre	1 983	1 672
<i>(1) Dont 54 millions GBP (2024 : 52 millions GBP) de cotisations patronales aux régimes de retraite à cotisations définies.</i>		

Nombre moyen de personnes employées par le groupe au cours de l'exercice, par activité mondiale^{1,2}

	2025	2024
Commercial and Institutional Banking	7 200	8 287
International Wealth et Premier Banking	2 975	3 132
Corporate Centre	35	37
Exercice clos le 31 décembre	10 210	11 456
<i>(1) Le nombre moyen de personnes employées représente le nombre de personnes ayant des contrats de service avec le groupe.</i>		
<i>(2) Les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter la nouvelle structure sectorielle du groupe, entrée en vigueur le 1er janvier 2025.</i>		

Paiements réglés en actions

Les « Salaires et traitements » comprennent l'effet des accords de paiements réglés en actions, dont 81 millions GBP (2024 : 61 millions GBP) ont été réglés en actions, comme suit :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Attributions d'actions sans condition de performance	80	61
Plans d'épargne en entreprise et autres plans d'attribution d'actions	1	1
Exercice clos le 31 décembre	81	62

Attributions d'actions HSBC

Attribution	Politique
Attributions d'actions différées (y compris les plans d'attribution annuels et les plans d'attribution à long terme ou « LTI » attribuées sous forme d'actions)	Une évaluation de la performance sur la période considérée se terminant le 31 décembre permet de déterminer le montant de la prime à accorder. – Les attributions différées exigent généralement que les salariés restent en poste pendant la période d'acquisition des droits et ne sont généralement pas soumises à des conditions de performance après la date d'attribution. Les participations, qui sont soumises à des conditions de performance, constituent une exception. – Les attributions d'actions différées sont généralement acquises sur une période de trois, quatre, cinq ou sept ans. – Les actions acquises peuvent faire l'objet d'une obligation de conservation postérieure à l'acquisition. – Les attributions sont soumises à des clauses de malus et de récupération.
Plan international d'achat d'actions des salariés (« ShareMatch »)	Ce plan a été lancé pour la première fois à Hong Kong en 2013 et concerne désormais des salariés basés dans 30 pays et territoires. – Les actions sont achetées sur le marché chaque trimestre dans la limite de 750 GBP, ou l'équivalent en devise locale. – Un nombre correspondant d'actions est ensuite ajouté à hauteur d'une action gratuite pour trois actions achetées. – Ces attributions sont acquises sous réserve de la poursuite de l'emploi et de la conservation des actions achetées pendant une période maximale de deux ans et neuf mois.

Évolution des attributions d'actions HSBC :

	2025	2024
	Nombre (en milliers)	Nombre (en milliers)
Attribution d'actions sans condition de performance en circulation au 1er janvier	18 414	19 205
Attributions durant l'exercice ¹	6 108	11 114
Caduques dans l'année ¹	-9 494	-11 646
Actions échues durant l'exercice	-637	-259
Attribution d'actions sans condition de performance en circulation au 31 décembre	14 391	18 414
Juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées (GBP)	8,24	4,92
<i>(1) Comprend un certain nombre de plans d'options sur actions transférés depuis ou vers d'autres filiales de HSBC Holdings Plc.</i>		

Plans d'options sur actions HSBC

Principaux plans	Politique
Plans d'épargne d'entreprise liée aux options sur actions (« Sharesave »)	– Depuis 2014, les salariés éligibles au plan britannique peuvent épargner jusqu'à 500 GBP par mois avec la possibilité d'utiliser cette épargne pour acquérir des actions. – Ce droit doit être exercé dans les six mois suivant le troisième ou le cinquième anniversaire de la prise d'effet d'un contrat de trois ou cinq ans, respectivement. – Le prix d'exercice est fixé à 20 % (2024 : 20 %) de décote par rapport à la valeur de marché précédant immédiatement la date d'invitation.

Calcul des justes valeurs

Les justes valeurs des options sur actions sont calculées à l'aide du modèle Black-Scholes. La juste valeur d'une attribution d'actions est basée sur le cours de l'action à la date de l'attribution.

Évolution des plans d'options sur actions HSBC

	Plans d'épargne d'entreprise liée aux options sur actions	
	Nombre (en milliers)	WAEP1 GBP
En circulation au 1er janvier 2025	3 640	3,97
Attribuées pendant l'exercice ²	436	8,30
Acquises pendant l'exercice	-1 082	3,09
Devenues caduques pendant l'exercice	-21	3,81
Échues pendant l'exercice	-292	4,66
En circulation au 31 décembre 2025	2 681	4,95
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1,93	
En circulation au 1er janvier 2024	4 339	3,51
Attribuées pendant l'exercice ²	525	5,82
Acquises pendant l'exercice	-987	2,92
Devenues caduques pendant l'exercice	-19	3,78
Échues pendant l'exercice	-218	4,08
En circulation au 31 décembre 2024	3 640	3,97
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	2,13	
<i>(1) Prix d'exercice moyen pondéré.</i>		
<i>(2) Comprend un certain nombre de plans d'options sur actions transférés depuis ou vers d'autres filiales de HSBC Holdings Plc.</i>		

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous gérons un certain nombre de régimes de retraite dans toute l'Europe pour nos employés. Certains sont des régimes à prestations définies, dont le régime de retraite de HSBC Suisse est le plus important au sein du groupe.

Le bilan du groupe inclut l'excédent ou le déficit net, soit la différence entre la juste valeur de l'actif du régime et la valeur actualisée du passif du régime à la date du bilan de chaque régime. Les excédents ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils sont

recouvrables par le biais de cotisations réduites à l'avenir ou par le biais de remboursements futurs potentiels des régimes. Pour déterminer si un excédent est recouvrable, le groupe a tenu compte de son droit actuel d'obtenir un remboursement futur ou une réduction des cotisations futures ainsi que les droits de tiers, tels que les fiduciaires.

Régime de retraite de HSBC Suisse (régime de retraite de HSBC Private Bank (Suisse))

Le régime de retraite de HSBC Suisse est un régime à prestations définies selon les normes IFRS. Les prestations sont versées en cas de décès, d'invalidité ou de retraite. Les prestations de retraite sont versées en fonction du choix du salarié entre le versement de la pension, le versement d'un capital ou une combinaison des deux. Le régime est supervisé par un conseil de retraite conjoint indépendant, composé de représentants élus des employés et de représentants désignés de l'employeur, qui a la responsabilité fiduciaire du fonctionnement du régime. Ses actifs sont détenus séparément des actifs du groupe.

L'objectif stratégique de l'investissement est d'atteindre, dans la mesure du possible, une augmentation de la valeur dans le temps, tout en préservant la sécurité de la situation financière. Pour ce faire, le fonds investit principalement dans des obligations et des actions (suisses et étrangères), ainsi que dans des placements alternatifs et des fonds immobiliers. Globalement, l'accent est mis sur un degré élevé de diversification.

Les actifs du fonds proviennent des cotisations réglementaires salariales et patronales, ainsi que des retours sur investissement.

Le plan est revu au moins une fois par an ou conformément aux pratiques et réglementations locales par des actuaires qualifiés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations définies et le coût net des retraites périodiques y afférent varient en fonction des conditions économiques des pays dans lesquels elles sont situées. La dernière évaluation de l'obligation du régime au 31 décembre 2025 a été réalisée par Aon Switzerland Ltd. selon la méthode des unités de crédit projetées. La prochaine évaluation aura pour date d'effet le 31 décembre 2026.

Actif/(passif) net comptabilisé au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies :

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Régimes de retraite à prestations définies	976	-951	25
Régimes de santé à prestations définies	—	-38	-38
Au 31 décembre 2025	976	-989	-13
Total du passif des engagements envers le personnel (au poste « Comptes de régularisation et autres passifs »)			-130
Total des actifs au titre des prestations au personnel (au poste « Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs »)			117
Régimes de retraite à prestations définies	910	-967	-57
Régimes de santé à prestations définies		-41	-41
Au 31 décembre 2024	910	-1 008	-98
Total du passif des engagements envers le personnel (au poste « Comptes de régularisation et autres passifs »)			-172
Total des actifs au titre des prestations au personnel (au poste « Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs »)			74

Régimes de retraite à prestations définies**Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies :**

	Valeur actuelle des prestations définies					
	Juste valeur des actifs des régimes de retraite			Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies		
	Régime principal		Régime principal		Régime principal	
	Régime de retraite de HSBC Suisse (1)	Autres régimes	Régime de retraite de HSBC Suisse (1)	Autres régimes	Régime de retraite de HSBC Suisse (1)	Autres régimes
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2025	475	435	-530	-437	-55	-2
Coût des services			-17	8	-17	8
– coût des services actuels			-17	4	-17	4
– pertes des services passés				4		4
Produit/(coût) des intérêts nets sur l'actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies	4	16	-5	-16	-1	
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	14	-4	18	28	32	24
– Rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	14	-4			14	-4
– Hypothèses financières des (pertes)/gains actuariels			27	28	27	28
– Hypothèses démographiques des pertes actuarielles				-1		-1
– Hypothèses d'expérience des pertes actuarielles			-9	1	-9	1
– Autres variations						
Écarts de change	31	19	-34	-18	-3	1
Prestations versées	-31	-6	31	23		17
Autres mouvements ²	25	-2	-13	11	12	9
Au 31 décembre 2025	518	458	-550	-401	-32	57
Au 1er janvier 2024		459		-479		-20
Coût des services		-1	-14	-12	-14	-13
Produit/(coût) des intérêts nets sur l'actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies	5	12	-6	-15	-1	-3
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	36	-16	-43	15	-7	-1
– rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	36	-16			36	-16
– hypothèses financières des (pertes)/gains actuariels			-27	18	-27	18
– hypothèses démographiques des pertes actuarielles				-2		-2
– hypothèses d'expérience des pertes actuarielles			-16	-1	-16	-1
– autres variations						
Écarts de change	-11	-17	12	17	1	
Prestations versées	-41	-6	41	24		18
Autres mouvements ^{2,3}	486	4	-520	13	-34	17
Au 31 décembre 2024	475	435	-530	-437	-55	-2

(1) Le régime de retraite de HSBC Suisse a été déclaré car il est considéré comme un régime important au sein du groupe. Les autres variations comprennent les cotisations du groupe, les cotisations du personnel, les coûts administratifs et les impôts payés par le régime.

(2) Les Autres mouvements pour le régime de retraite de HSBC Suisse comprennent la juste valeur des actifs du régime/des obligations au titre des prestations définies acquises le 1er février 2024.

HSBC Suisse s'attend à payer des cotisations patronales telles que définies dans la réglementation. Les cotisations patronales prévues pour 2026 sont de 15 millions GBP. Les prestations devant être versées au titre des régimes prévus pour les employés ayant quitté l'entreprise et les affiliés inactifs (retraités, conjoints survivants, affiliés invalides, etc.) au cours de chacune des cinq prochaines années, ainsi que le montant total pour les cinq années suivantes, se présentent comme suit :

Prestations devant être versées à partir des régimes :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 - 2035
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Régime de retraite de HSBC Suisse ¹	30	30	29	29	29	148

(1) La durée de l'engagement au titre des prestations définies est de 14,6 ans pour le régime de retraite de HSBC Suisse en vertu des hypothèses de déclaration adoptées (2024 : 14,9 ans).

Juste valeur des actifs des régimes de retraite par classe d'actifs :

	2025			
	Régime de retraite de HSBC Suisse			
	Valeur	Prix du marché coté sur le marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	518	478	40	
– actions	149	149		
– obligations à revenu fixe	242	242		
– obligations indexées				
– autres obligations				
– immobilier	77	77		
– véhicule de placement collectif				
– autre	50	10	40	
	2024			
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	475	430	45	
– actions	130	130		
– obligations à revenu fixe	233	233		
– obligations indexées				
– autres obligations				
– immobilier	58	58		
– véhicule de placement collectif				
– autre	54	9	45	

Principales hypothèses financières actuarielles des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Le groupe détermine les taux d'actualisation qui seront appliqués à ses obligations en collaboration avec les actuaires locaux des régimes sur la base des rendements actuels moyens d'instruments de dette de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements au titre du régime de prestations définies.

Principales hypothèses actuarielles :

	Régime de retraite de HSBC Suisse			
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites	Taux d'augmentation des salaires
	%	%	%	
Au 31 décembre 2025	1,20	1,00		1,60
Au 31 décembre 2024	0,85	1,00		1,60

Tableaux de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

	Table de mortalité	Régime de retraite de HSBC Suisse			
		Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement :		Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement :	
		60 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Au 31 décembre 2025	LPP20201	27,0	29,2	29,0	31,0
Au 31 décembre 2024	LPP20201	26,9	29,1	28,9	30,9

(1) Les LPP2020 sont des tables de mortalité généralement acceptées et utilisées pour les plans de retraite professionnels en Suisse. Ils tiennent compte des améliorations futures de la mortalité et de la mortalité plus faible pour les retraités les mieux rémunérés.

L'effet des changements d'hypothèses clés

	Engagement au titre du régime de retraite de HSBC Suisse (1)			
	Impact financier de l'augmentation		Impact financier de la diminution	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Taux d'actualisation - hausse/baisse de 0,25 %	-21	-19	22	21
Taux d'inflation - hausse/baisse de 0,25 %	2	2	-2	-2
Paiements de retraite et pensions différées - augmentation/baisse de 0,25 %	14	13	-13	-12
Rémunération - hausse/baisse de 0,25 %	2	2	-2	-2
Variation de la mortalité - augmentation de 1 an	16	16		N/A

(1) Le régime de retraite de HSBC Suisse a été acquis le 1er février 2024.

Les analyses de sensibilité ci-dessus reposent sur un changement d'hypothèse tout en conservant toutes les autres hypothèses constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise, et les changements de certaines hypothèses peuvent être corrélés. Lors du calcul de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles significatives, la même méthode (valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de l'exercice) a été appliquée comme lors du calcul de l'actif au titre des prestations définies comptabilisé au bilan. Les méthodes et les types d'hypothèses utilisés pour la préparation de l'analyse de sensibilité n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

Rémunérations des administrateurs

Les rémunérations agrégées des administrateurs de la banque, calculées conformément à la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 telle que modifiée par l'instrument statutaire 2008 n°410, étaient les suivants :

	2025	2024
	Milliers GBP	Milliers GBP
Jetons de présence ¹	1 746	1 425
Salaires et autres rémunérations ²	4 786	3 182
Primes annuelles ³	2 977	1 206
Plans d'attribution à long terme ⁴	3 988	1 732
Exercice clos le 31 décembre	13 497	7 545
(1) Jetons de présence versés aux administrateurs non exécutifs. (2) Les salaires et autres rémunérations comprennent la rémunération fixe. (3) Les plans d'attribution annuels discrétionnaires des administrateurs exécutifs sont basés sur une combinaison de performances individuelles et d'entreprise, et sont déterminés par le Comité de rémunération de la société mère de la banque HSBC Holdings Plc. Les plans d'attribution accordés aux administrateurs exécutifs sont versés sous la forme de liquidités et d'actions de HSBC Holdings Plc. Le montant total indiqué se compose de 1 488 306 GBP (2024 : 602 958 GBP) en espèces et de 1 488 306 GBP (2024 : 602 958 GBP) en actions, soit la partie initiale de la prime annuelle attribuée au titre de l'année de performance 2025. (4) Le montant indiqué se compose de 1 387 497 GBP (2024 : 566 033 GBP) en espèces différées et de 2 600 660 GBP (2024 : 1 165 574 GBP) en actions différées. Ces montants correspondent à la part des attributions acquises en 2025 à la suite de la réalisation substantielle de la condition d'acquisition attachée à ces attributions. Le coût des attributions soumises aux conditions de service prévues par le Plan d'attribution d'actions 2011 de HSBC est comptabilisé au moyen d'une charge annuelle basée sur la juste valeur des actions attribuées au cours de la période de service à laquelle se rapporte l'attribution.		

Aucun administrateur n'a exercé d'options sur actions ordinaires de HSBC Holdings Plc au cours de l'exercice.

Aucun administrateur n'accumule de prestations de retraite dans le cadre d'un régime à cotisations définies au titre des services admissibles des Administrateurs (2024 : néant).

Par ailleurs, des versements d'un montant de 431 076 GBP sont prévus en 2025 au titre des accords de retraite non capitalisés conclus avec d'anciens administrateurs (2024 : 403 922 GBP). La provision au 31 décembre 2025 au titre des engagements de retraite non capitalisés en vers les anciens administrateurs s'élevait à 3 506 353 GBP (2024 : 3 506 170 GBP).

Parmi ces chiffres agrégés, les montants suivants sont attribuables à l'administrateur le mieux rémunéré :

	2025	2024
	Milliers GBP	Milliers GBP
Salaires et autres rémunérations	3 238	1 638
Primes annuelles ¹	2 416	673
Plans d'attribution à long terme ²	3 572	1 404
Exercice clos le 31 décembre	9 226	3 715
(1) Les primes attribuées à l'administrateur le mieux rémunéré sont versées sous la forme de liquidités et d'actions de HSBC Holdings Plc. Le montant indiqué est composé de 1 207 870 GBP (2024 : 336 560 GBP) en espèces et 1 207 870 GBP (2024 : 336 560 GBP) en actions. (2) Le montant indiqué se compose de 1 267 437 GBP (2024 : 437 126 GBP) en espèces différées et de 2 304 193 GBP (2024 : 967 230 GBP) en actions différées. Ces montants représentent la part des attributions totales acquises en 2025 après satisfaction de la condition d'acquisition attachée à ces attributions.		

L'administrateur le mieux rémunéré a reçu des actions au titre des services éligibles dans le cadre d'un plan d'attribution à long terme (« LTI ») de HSBC Holdings Plc.

15 563 GBP de cotisations de retraite ont été versées par la banque au titre des services rendus par l'administrateur le mieux rémunéré au cours de l'exercice (2024 : 0 GBP).

6. – Rémunération des commissaires aux comptes.

Honoraires dus au titre de l'audit légal :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Honoraires d'audit à payer à PwC ¹	15,5	15,4
Autres honoraires d'audit à payer	0,9	0,6
Exercice clos le 31 décembre	16,4	16,0

Honoraires dus par le groupe à PwC :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Honoraires pour l'audit statutaire des comptes de HSBC Bank Plc (2)	6,1	6,0
Honoraires pour les autres services fournis au groupe	17,8	17,8
– audit des filiales du groupe ³	9,4	9,4
– services d'assurance liés à l'audit ⁴	4,5	4,4
– autres services d'assurance ⁵	3,9	4,0
Exercice clos le 31 décembre	23,9	23,8
(1) Les honoraires d'audit à payer à PwC en 2025 comprennent les ajustements de l'exercice précédent après la finalisation des états financiers 2024.		
(2) Honoraires dus à PwC au titre du contrôle légal des états financiers consolidés du groupe et des états financiers individuels de HSBC Bank Plc. Ils excluent les montants dus au titre de l'audit légal des filiales de la banque, qui ont été inclus dans les « Honoraires pour les autres services fournis au groupe ».		
(3) Dont les honoraires dus à PwC au titre de l'audit statutaire des filiales de la banque.		
(4) Dont les services d'assurance et autres services liés aux déclarations législatives et réglementaires, y compris les examens intermédiaires.		
(5) Dont les services autorisés relatifs aux rapports d'attestation sur les contrôles internes d'un organisme de services principalement préparés pour et utilisés par un utilisateur final tiers, y compris les lettres de confort.		

En plus de ce qui précède, les honoraires estimés payés à PwC par des tiers associés à HSBC Bank Plc s'élèvent à 1,9 million GBP. Dans ces cas, HSBC Bank Plc était liée à la partie contractante et peut donc avoir participé à la nomination de PwC. Ces honoraires sont liés à des services tels que l'examen de la situation financière des entreprises qui empruntent auprès de HSBC Bank Plc. Les honoraires dus au titre des services autres que d'audit pour HSBC Bank Plc ne sont pas publiés séparément car ces honoraires sont présentés sur une base consolidée pour le groupe.

7. – Impôts.**Charges d'impôt :**

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Impôts courants	553	497
- pour l'exercice en cours	470	387
- ajustements au titre des exercices antérieurs	83	110
Impôts différés	-91	288
- création et reprise des différences temporelles	-93	272
- effet des changements de taux d'imposition	10	
- ajustements au titre des exercices antérieurs	-8	16
Exercice clos le 31 décembre¹	462	785
(1) Outre les montants inscrits au compte de résultat, une charge d'impôt de 112 millions GBP (2024 : charge de 61 millions GBP) a été comptabilisée directement dans les capitaux propres.		

Les bénéfices du groupe sont imposés à des taux différents en fonction du pays dans lequel ils sont réalisés. Les principaux taux d'imposition applicables en 2025 incluent le Royaume-Uni et la France. Le taux d'imposition britannique applicable à HSBC Bank Plc et à ses filiales bancaires en 2025 s'élève à un taux de 28 % (2024 : 28 %), dont 25 % d'impôt sur les sociétés plus 3 % de surtaxe sur les bénéfices bancaires britanniques. Le taux d'imposition applicable en France s'élève à 26 % (2024 : 26 %). D'autres filiales et succursales à l'étranger prévoient une imposition aux taux appropriés dans les pays dans lesquels elles opèrent.

Le Royaume-Uni a adopté les règles relatives au modèle de taxe minimale mondiale du « Pilier 2 » du Cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« BEPS »), avec effet au 1er janvier 2024. De nombreuses juridictions ont adopté des règles similaires, ainsi que des régimes d'impôt minimum nationaux, à compter du 1er janvier 2025, et certaines juridictions, comme les Bermudes, Jersey et Guernesey, ont instauré de nouveaux régimes d'imposition des sociétés ou des régimes modifiés applicables à compter de cette date. Ces changements ont pour effet d'accroître les obligations fiscales locales à l'étranger en 2025 et de réduire l'impôt complémentaire dû au Royaume-Uni par rapport à 2024.

Rapprochement fiscal

L'impôt imputé au compte de résultat diffère des charges d'impôts qui s'appliqueraient si tous les bénéfices avaient été imposés au taux de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni comme suit :

	2025		2024	
	Millions GBP	%	Millions GBP	%
(Perte)/produit avant impôts	-119		2 068	
Charge d'impôt				
Imposition au taux de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni	-30	25,0	516	25,0
Impact de l'imposition des bénéfices à l'étranger à des taux différents	-66	55,5	-116	-5,6
Surtaxe bancaire au Royaume-Uni	1	-0,8	5	0,2
Éléments augmentant la charge d'impôt en 2025 :				
– amendes non déductibles et provisions pour règlements judiciaires	221	-185,7	12	0,6
– variations des impôts différés non comptabilisés	185	-155,5	149	7,2
– ajustements au titre des exercices antérieurs	75	-63,0	147	7,1
– impact des cessions d'activités	61	-51,3	60	2,9
– charges de taxe bancaire non déductible	42	-35,3	45	2,2
– impôts locaux et retenues à la source à l'étranger	29	-24,4	56	2,7
– autre	15	-12,6	4	0,2
– variations des provisions pour positions fiscales incertaines	13	-10,9	-20	-1,0
– impact des changements de taux d'imposition	10	-8,4		
Éléments réduisant la charge d'impôt en 2025 :				
– déductions pour les paiements de coupons AT1	-64	53,8	-64	-3,1
– revenus et plus-values non imposables	-17	14,3	-2	-0,1
– effet des (bénéfices)/pertes dans les entreprises associées et les coentreprises	-13	10,9	-7	-0,3
Exercice clos le 31 décembre	462	-388,4	785	38,0

Le taux d'imposition effectif de l'exercice était de 388,4 % (2024 : 38,0 %). Le taux d'imposition effectif de (388,4) % en 2025 reflète la répartition des pertes et profits dans les différentes juridictions et son augmentation s'explique principalement par des provisions pour amendes et règlements judiciaires pour lesquels aucun avantage fiscal n'est comptabilisé, par les variations des impôts différés non comptabilisés, par les charges relatives aux exercices antérieurs, en particulier au Royaume-Uni, par les pertes non déductibles sur cessions d'activités et par les charges au titre des retenues à la source.

La comptabilisation des impôts implique une estimation car la législation fiscale est incertaine et son application requiert un certain degré de jugement, ce que les autorités pourraient contester. Les passifs sont comptabilisés sur la base des meilleures estimations du résultat probable, en tenant compte, le cas échéant, de conseils externes. Nous ne nous attendons pas à ce que des passifs importants surviennent au-delà des montants fournis. L'actif d'impôt courant comprend une estimation de l'impôt récupérable auprès du HMRC en ce qui concerne les dividendes passés reçus des sociétés résidentes de l'UE. La résolution finale de cette affaire implique des litiges dont l'issue est incertaine.

Variation des actifs et passifs d'impôts différés :

	Couvertur es de flux de trésorerie	Provision s pour dépréciati on de créances	Immobilis ations corporelle s	Investisse ments FVOCI	Dégrèvem ent pour pertes fiscales (2)	Autre1	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif	97	42	148	76	442	131	936
Passif						-46	-46
Au 1er janvier 2025	97	42	148	76	442	85	890
Compte de résultat		19	-23	28	72	-5	91
Autres éléments du résultat global	-82			-62		34	-110
Écarts de change et autres ajustements		-3	5	-54	25	94	67
Au 31 décembre 2025	15	58	130	-12	539	208	938
Actif3	15	58	130	3	539	227	972

Passif3				-15		-19	-34
Actif	138	59	191	329	601	204	1 522
Passif				-197		-53	-250
Au 1er janvier 2024	138	59	191	132	601	151	1 272
Compte de résultat		-15	-44	-40	-145	-44	-288
Autres éléments du résultat global	-39			-23		4	-58
Écarts de change et autres ajustements	-2	-2	1	7	-14	-26	-36
Au 31 décembre 2024	97	42	148	76	442	85	890
Actif3	97	42	148	76	442	131	936
Passif3						-46	-46
(1) Les autres actifs et passifs d'impôts différés concernent les paiements basés sur des actions, les provisions pour charges et autres différences temporaires.							
(2) L'actif d'impôt différé comptabilisé au titre des pertes fiscales concerne principalement la France (526 millions GBP) et la succursale de HSBC Bank Plc à New York, aux États-Unis (13 millions GBP), qui sont toutes deux soutenues par des prévisions de bénéfices futurs.							
(3) Après compensation des soldes dans les pays, les soldes présentés dans les états financiers sont les suivants : actifs d'impôts différés de 943 millions GBP (2024 : 895 millions GBP) et passifs d'impôts différés de 5 millions GBP (2024 : 5 millions GBP).							

La direction a évalué la disponibilité probable des bénéfices imposables futurs sur lesquels récupérer les actifs d'impôts différés de la société et du groupe, en tenant compte de la reprise des différences temporaires imposables existantes, des performances commerciales passées et des prévisions de performance commerciale future. Au cours de l'exercice 2025, 88 millions GBP d'actifs d'impôts différés supplémentaires ont été comptabilisés au titre de pertes en France non comptabilisées auparavant, la direction ayant estimé qu'il existait des éléments probants suffisants quant à l'existence de bénéfices imposables futurs pour justifier la comptabilisation de ce montant. Toutefois, la perte fiscale significative enregistrée en France au cours de l'exercice, due à la perte sur la cession de prêts immobiliers et d'autres prêts, a entraîné une augmentation nette de la valeur des pertes fiscales non comptabilisées en France pour l'exercice.

L'actif net d'impôt différé du groupe de 938 millions GBP (2024 : 890 millions GBP) comprend un actif net d'impôt différé au Royaume-Uni de 144 millions GBP (2024 : 347 millions GBP) et un actif net d'impôt différé de 623 millions GBP (2024 : 391 millions GBP) en France, dont 526 millions GBP (2024 : 414 millions GBP) liés à des pertes fiscales qui devraient être recouvrées substantiellement dans les 10 ans.

La direction est convaincue que, bien que le Groupe ait enregistré une perte fiscale en France au cours de l'exercice, les preuves susmentionnées sont suffisantes pour justifier les actifs d'impôts différés en France qui ont été comptabilisés. Les actifs d'impôts différés britanniques sont soutenus par les prévisions de bénéfices futures pour l'ensemble du groupe fiscal britannique de H SBC. Ils incluent un certain nombre de sociétés qui ne font pas partie du groupe HSBC Bank Plc, en particulier HSBC UK Bank Plc et ses filiales.

Variation des actifs et passifs d'impôts différés :

La banque	Prestations de retraite	Immobilisations corporelles	FVOCI	Couvertures de flux de trésorerie	Dégrèvement pour pertes fiscales	Autre (1)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif (2)	10	159	30	103	16	17	335
Passif (2)						-2	-2
Au 1er janvier 2025	10	159	30	103	16	15	333
Compte de résultat	-1	-27			-3	-13	-44
Autres éléments du résultat global	-2		-35	-108		28	-117
Écarts de change et autres ajustements						-1	-1
Au 31 décembre 2025	7	132	-5	-5	13	29	171
Actif3	7	132	-5	-5	13	31	173
Passif3						-2	-2
Actif	9	191	43	117	28	3	391
Passif						-1	-1
Au 1er janvier 2024	9	191	43	117	28	2	390
Compte de résultat	-4	-32			-12	-2	-50
Autres éléments du résultat global	5		-12	-14		14	-7
Écarts de change et autres ajustements			-1			1	
Au 31 décembre 2024	10	159	30	103	16	15	333

Actif (3)	10	159	30	103	16	17	335
Passif (3)						-2	-2

(1) Les autres actifs et passifs d'impôts différés concernent la juste valeur de la dette propre, les provisions pour dépréciation de créances et les paiements réglés en actions.

(2) L'actif d'impôt différé comptabilisé au titre des pertes est lié aux pertes fiscales aux États-Unis de la succursale de HSBC Bank Plc à New York, ainsi qu'aux pertes au Royaume-Uni ; ces deux éléments sont étayés par des prévisions de bénéfices futurs.

(3) Après compensation des soldes dans les pays, les soldes présentés dans les comptes sont les suivants : actifs d'impôts différés de 173 millions GBP (2024 : 335 millions GBP) et passifs d'impôts différés de 2 millions GBP (2024 : 2 millions GBP).

Impôts différés non comptabilisés

Le Groupe

Le montant des différences temporaires, pertes fiscales non utilisées et crédits d'impôt pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élevait à 3 550 millions GBP (2024 : 2 117 millions GBP). Ces montants comprennent des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt et des différences temporaires de 1 725 millions GBP (2024 : 1 496 millions GBP) provenant de la succursale new-yorkaise de HSBC Bank Plc, ainsi que des pertes fiscales non utilisées de 1 058 millions GBP (2024 : 566 millions GBP) en France, de 642 millions GBP (2024 : 0 GBP) au Luxembourg et de 117 millions GBP (2024 : 53 millions GBP) en Suisse pour lesquelles il n'existe pas de preuves suffisantes de bénéfices imposables futurs justifiant leur comptabilisation. Les pertes non comptabilisées en Suisse expirent dans moins de 10 ans, tandis que les autres expirent soit après 10 ans soit n'expirent pas.

La banque

Le montant des différences temporaires, pertes fiscales non utilisées et crédits d'impôt pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élevait à 1 725 millions GBP (2024 : 1 496 millions GBP). Ces montants comprennent les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires provenant de la succursale de HSBC Bank Plc à New York de 1 725 millions GBP (2024 : 1 496 millions GBP). Les pertes non comptabilisées expirent au bout de 10 ans ou n'expirent pas.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé au titre des investissements du groupe dans les filiales et succursales où HSBC Bank Plc est en mesure de contrôler le moment de la remise ou autre réalisation et où la remise ou la réalisation n'est pas probable dans un avenir proche. Le total des différences temporelles relatives aux passifs d'impôts différés non comptabilisés découlant des investissements dans les filiales et succursales s'élève à 3,7 milliards GBP (2024 : 4,0 milliards GBP) et le passif d'impôt différé non comptabilisé correspondant s'élève à 32 millions GBP (2024 : 31 millions GBP).

8. – Dividendes

Dividendes à la société mère :

	2025		2024	
	GBP par action	M GBP	GBP par action	M GBP
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Exercice en cours :				
– premier acompte sur dividende	0,102	81	0,124	99
– deuxième acompte sur dividende	0,128	102	0,126	100
– troisième acompte sur dividende	0,098	78	0,142	113
– premier dividende spécial ¹	1,784	1 422		
Total	2,112	1 683	0,392	312
Dividendes sur actions privilégiées classées en capitaux propres				
Dividendes des actions privilégiées non cumulatives de troisième rang en dollars de HSBC Bank Plc	0,001		0,001	
Total	0,001		0,001	
Total des coupons sur titres de capital classés en capitaux propres		268		223
Dividendes à la société mère		1 951		535

(1) Dividende spécial déclaré/versé sur le capital CET1 en 2025.

Total des coupons sur titres de capital classés en capitaux propres :

	Première date de remboursement anticipé	2025	2024
		Millions GBP	Millions GBP
Instruments subordonnés supplémentaires de catégorie 1 à durée indéterminée			
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2015	Déc. 2020	86	82
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2016	Janv. 2022	11	11
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2018	Mars 2023	38	38
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2018	Mars 2023	16	16
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2019	Nov. 2024	41	24
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2019	Nov. 2024		7
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2019	Déc. 2024	34	20
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2019	Janv. 2025	8	9
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et à taux variable émis en 2022	Mars 2027	14	16
Prêt subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2024	Déc. 2029	12	
Prêt subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2025	Avril 2030	8	
Total		268	223

9. – Analyse sectorielle

Le Comité opérationnel du groupe est considéré comme le principal décideur opérationnel (« CODM ») afin d'identifier les secteurs à déclarer du groupe.

Nos opérations sont étroitement intégrées et, par conséquent, la présentation des données comprend des affectations internes de certains éléments de charges et de produits. Ces affectations comprennent les coûts de certains services et fonctions de support mondiaux dans la mesure où ils peuvent être attribués de manière significative à des activités mondiales. Si ces allocations ont été effectuées de manière systématique et cohérente, elles impliquent nécessairement un degré de subjectivité. Les coûts qui ne sont pas alloués aux métiers sont inclus dans le Corporate Centre.

Le cas échéant, les montants des produits et charges présentés comprennent les résultats des financements intersectoriels ainsi que les opérations interentreprises et intermétiers. Toutes ces transactions sont effectuées dans des conditions de concurrence normale. L'évaluation des actifs, passifs, produits et charges sectoriels est conforme aux principes comptables du groupe. Les coûts partagés sont inclus dans les segments sur la base des refacturations réelles. Les éléments d'élimination intra-groupe des activités mondiales sont présentés dans le Corporate Centre.

Les types de produits et services dont chaque secteur déclarable tire ses revenus sont présentés dans le « Rapport stratégique - Segments d'activité », page 3.

Secteurs d'activité

Suite à l'annonce concernant l'organisation du Groupe en octobre 2024, avec effet au 1er janvier 2025, les secteurs de reporting du groupe au titre de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » comprennent deux activités ainsi que le Corporate Centre. Ils remplacent nos secteurs opérationnels précédemment déclarés jusqu'au 31 décembre 2024 :

- CIB est né de l'intégration de notre activité de Banque d'entreprises avec notre activité de Banque de financement, d'investissement et de marchés.
- IWPB regroupe Premier Banking, notre Banque privée, et nos activités patrimoniales de gestion d'actifs et d'assurance. Par secteur opérationnel :

Résultat avant impôt :

	2025			
	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Résultat net d'exploitation avant variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit ¹	6 414	1 477	-1 013	6 878
- Dont : produits/(charges) nets d'intérêts	3 313	880	-2 919	1 274
Variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit	-163	-3	12	-154
Résultat net d'exploitation	6 251	1 474	-1 001	6 724
Total des charges d'exploitation	-4 863	-1 025	-1 016	-6 904
Résultat d'exploitation	1 388	449	-2 017	-180
Quote-part des bénéfices dans les entreprises associées et les coentreprises			61	61
Résultat avant impôt	1 388	449	-1 956	-119
	%	%		%
Coefficient d'exploitation	75,8	69,4		100,4
	20 24 (2)			
Résultat net d'exploitation avant variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit ¹	6 165	1 501	-193	7 473
- dont : produits/(charges) nets d'intérêts	3 027	956	-2 998	985
Variation des ECL et autres (charges)/produits de dépréciation de crédit	-164	7	-6	-163
Résultat net d'exploitation	6 001	1 508	-199	7 310
Total des charges d'exploitation	4 230	-855	-175	-5 260
Résultat d'exploitation	1 771	653	-374	2 050
Quote-part des bénéfices dans les entreprises associées et les coentreprises			18	18
Résultat avant impôt	1 771	653	-356	2 068
		%		%
Coefficient d'exploitation	68,6	57,0		70,4
(1) Le produit net d'exploitation avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit est également appelé « revenu ». Il inclut le chiffre d'affaires intersectoriel qui est éliminé dans le Corporate Centre pour un montant de 70 millions GBP (2024 : 63 millions GBP).				
(2) Les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter la nouvelle structure sectorielle du groupe, entrée en vigueur le 1er janvier 2025.				

Le produit net d'exploitation externe est attribué aux pays en fonction de la localisation de la succursale en charge de la déclaration des résultats ou de l'avancement des fonds :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Produits/(charges) nets d'exploitation externes par pays ¹	6 878	7 473
– Royaume-Uni	4 042	3 618
– France	300	1 280
– Allemagne	947	836
– Bermudes	317	345
– Suisse	291	267
– Autres pays	981	1 127
(1) Le produit net d'exploitation avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit est également appelé « revenu ».		

Bilan par secteur d'activité

	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
31 déc. 2025				
Prêts et créances sur la clientèle	62 922	16 928	8	79 858
Comptes clients	203 131	41 593	39	244 763
31 déc. 2024 (1)				
Prêts et créances sur la clientèle	60 788	16 293	5 585	82 666
Comptes clients	201 418	40 852	33	242 303
<i>(1) Les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter la nouvelle structure sectorielle du groupe, entrée en vigueur le 1er janvier 2025.</i>				

10. – Actifs de transaction

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Bons du Trésor et autres effets éligibles	7 594	5 379	4 701	4 360
Titres de créance	38 013	29 805	20 371	17 553
Titres de participation	67 396	65 092	61 359	59 884
Titres de transaction	113 003	100 276	86 431	81 797
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	4 551	2 957	4 426	2 902
Prêts et créances sur la clientèle ¹	13 805	12 809	13 700	12 542
Au 31 décembre	131 359	116 042	104 557	97 241
<i>(1) Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle comprennent les prises en pension, les emprunts de titres et autres comptes.</i>				

11. – Justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur Dispositif de contrôle

Les justes valeurs font l'objet d'un dispositif de contrôle conçu pour s'assurer qu'elles sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Lorsque les justes valeurs sont déterminées en référence à des prix cotés en externe ou à des données de valorisation observables dans des modèles, la détermination ou la validation indépendante des prix est utilisée. Pour les marchés inactifs, HSBC s'appuie sur d'autres sources d'informations de marché, en accordant davantage d'importance aux informations jugées les plus pertinentes et les plus fiables. Parmi les facteurs pris en compte figurent l'observabilité des prix, la comparabilité des instruments, la cohérence des sources de données, l'exactitude des données sous-jacentes et le moment de la cotation.

Pour les justes valeurs déterminées à l'aide de modèles de valorisation, le dispositif de contrôle inclut l'élaboration ou la validation, par des fonctions support indépendantes, de la logique du modèle, des données, des résultats des modèles et des ajustements. Les modèles de valorisation font l'objet d'un processus de due diligence avant de devenir opérationnels et sont calibrés en permanence par rapport aux données de marché externes.

Les variations de juste valeur sont généralement soumises à un processus d'analyse du résultat et sont ventilées en catégories générales, notamment les variations au niveau des portefeuilles, les fluctuations du marché et d'autres ajustements de juste valeur. Les ajustements de juste valeur prennent en considération d'autres facteurs qui ne sont pas pris en compte dans le modèle de valorisation du produit principal et qui seraient autrement pris en compte par un acteur du marché. Les ajustements sont calculés à l'aide d'une infrastructure modèle, y compris ceux qui font partie des systèmes de valorisation primaire.

La majorité des instruments financiers évalués à la juste valeur concerne MSS. La structure de gouvernance de la juste valeur de MSS comprend sa fonction Finance et ses Comités d'évaluation. La fonction Finance est chargée d'établir les procédures d'évaluation et de s'assurer que les justes valeurs sont conformes aux normes comptables. Les justes valeurs sont revues par les Comités de valorisation, qui sont composés de fonctions de support indépendantes.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, le groupe comptabilise sa propre dette en circulation à sa juste valeur, sur la base des prix cotés sur un marché actif pour l'instrument concerné. Lorsque les prix cotés sur le marché sont indisponibles, la dette propre en circulation est valorisée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont soit fondées sur des prix cotés sur un marché inactif de l'instrument, soit estimées par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur inclut l'effet de l'application du spread de crédit qui est approprié au pas si d'un groupe.

Les obligations structurées émises et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les passifs de transaction et sont évalués à la juste valeur. Le spread appliqué à ces instruments est issu des spreads auxquels le groupe émet des obligations structurées.

Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 - technique de valorisation utilisant le prix du marché : instruments financiers dont le prix est coté pour des instruments identiques sur des marchés actifs auxquels HSBC peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - technique de valorisation utilisant des données observables : instruments financiers dont le prix est coté pour des instruments similaires sur des marchés actifs ou cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs et instruments financiers valorisés à l'aide de modèles où toutes les données significatives sont observables.
- Niveau 3 - technique de valorisation comportant des données non observables significatives : instruments financiers valorisés à l'aide de techniques de valorisation lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation :

Le groupe	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Évaluations récurrentes de la juste valeur au 31 décembre								
Actif								
Actifs de transaction	96 697	32 132	2 530	131 359	87 915	24 557	3 570	116 042
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	671	4 093	988	5 752	4 615	3 720	1 082	9 417
Instruments dérivés	1 270	164 687	2 628	168 585	1 219	195 071	1 882	198 172
Investissements financiers	37 614	6 610	133	44 357	31 769	7 142	1 079	39 990
Passif								
Passifs de transaction	26 077	15 750	50	41 877	24 713	17 296	624	42 633
Passifs financiers désignés à la juste valeur	145	37 568	4 129	41 842	1 078	33 403	2 962	37 443
Instruments dérivés	1 405	162 671	2 590	166 666	745	193 982	2 355	197 082

Le tableau ci-dessous présente le nivellement de la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente et des passifs des groupes destinés à être cédés qui ont été classés comme détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5. Pour plus de détails, voir la Note 34.

— Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases de valorisation – actifs et passifs détenus en vue de la vente :

Le Groupe	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Évaluations récurrentes de la juste valeur au 31 décembre								
Actif								
Actifs de transaction								
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	4 717	18		4 735	2 365	7 189	2 053	11 607
Instruments dérivés		6		6		29		29
Investissements financiers					2 113	4 261	402	6 776
Passif								
Passifs de transaction								
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1 003			1 003		104		104
Instruments dérivés		10		10		15		15

— Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation :

La Banque	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Évaluations récurrentes de la juste valeur au 31 décembre								
Actif								
Actifs de transaction	72 345	29 710	2 502	104 557	70 108	23 700	3 433	97 241
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	4	3 704	74	3 782	171	3 390	99	3 660
Instruments dérivés	695	144 208	2 678	147 581	687	181 048	1 923	183 658
Investissements financiers	20 736	2 001	73	22 810	17 812	2 150	71	20 033
Passif								
Passifs de transaction	11 340	14 548	50	25 938	11 315	17 204	624	29 143
Passifs financiers désignés à la juste valeur		29 511	2 808	32 319		26 754	1 732	28 486
Instruments dérivés	856	148 751	2 526	152 133	155	181 235	2 355	183 745

— Transferts entre les justes valeurs de niveau 1 et de niveau 2 :

	Actif			Passif			
	Investissements financiers	Actifs de transaction	Désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés	Passifs de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés
Au 31 décembre 2025							
Transferts du niveau 1 vers le niveau 2		938			220		
Transferts du niveau 2 vers le niveau 1		610			118		
Au 31 décembre 2024							
Transferts du niveau 1 vers le niveau 2	10	320			84		
Transferts du niveau 2 vers le niveau 1	30	577			54		

Les transferts entre les différents niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts sont principalement attribuables à l'évolution de la transparence des prix et à l'appréciation de l'observabilité.

Ajustements de la juste valeur

Les ajustements de juste valeur prennent en considération d'autres facteurs qui ne sont pas pris en compte dans le modèle principal d'évaluation du produit et qui seraient autrement pris en compte par un acteur du marché. Les ajustements sont calculés à l'aide d'une infrastructure modèle, y compris ceux qui font partie des principaux systèmes d'évaluation. Nous classons les ajustements de juste valeur en tant que « lié au risque » ou « lié au modèle ». La majorité de ces ajustements concerne MSS. Les variations du montant des ajustements de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par des variations équivalentes de profits ou de pertes dans le compte de résultat, ces variations pouvant être compensées par d'autres effets de profits ou de pertes connexes. Par exemple, à mesure que les modèles sont améliorés, des ajustements de juste valeur peuvent ne plus être nécessaires. De même, les ajustements de juste valeur diminueront lorsque les positions correspondantes seront dénouées, mais cela peut ne pas donner lieu à des profits ou des pertes.

Ajustements de la juste valeur :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Type d'ajustement		
Lié au risque	260	350
– Ecart acheteur-vendeur	161	153
– Incertitude	62	58
– Ajustement de l'évaluation du crédit	36	74
– Ajustement de l'évaluation de la dette ¹		-9
– Financement de l'ajustement de la juste valeur	1	74
– Autre		
Lié au modèle	24	29
– Limitation du modèle	24	29
– Autre		
Bénéfice initial (réserves du compte de résultat au jour 1)	75	58
Au 31 décembre	359	437

(1) La Debit Valuation Adjustment (« DVA ») a été entièrement comptabilisée au quatrième trimestre 2025. Cette évolution va dans le sens des pratiques actuelles du marché, la DVA étant de plus en plus considérée comme faisant doublon avec le bénéfice comptabilisé au titre du Financement de l'ajustement de la juste valeur (« FFVA »).

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur à l'aide d'une technique de valorisation comportant des données significatives non observables - Niveau 3

Le Groupe	Actif					Passif			
	Investissements financiers	Détenus à des fins de transaction	Désignés et Obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Capital-investissement dont investissements stratégiques	117	1	985		1 103		1		1
Produits structurés							4 128		4 128
Autres dérivés				2 628	2 628			2 590	2 590
Obligations		1 328			1 328	31			31
Prêts	16	757	3		776	8			8
Autres portefeuilles		444			444	11			11
Au 31 décembre 2025	133	2 530	988	2 628	6 279	50	4 129	2 590	6 769
Capital-investissement dont investissements stratégiques	108	1	1 069		1 178		1		1
Obligations structurées							2 958		2 958
Autres dérivés				1 882	1 882			2 355	2 355
Obligations	887	1 032	13		1 932	22			22
Prêts	16	967			983	2			2
Autres portefeuilles	68	1 570			1 638	600	3		603
Au 31 décembre 2024	1 079	3 570	1 082	1 882	7 613	624	2 962	2 355	5 941

Instruments financiers évalués à la juste valeur à l'aide d'une technique de valorisation comportant des données significatives non observables - Niveau 3

La Banque	Actif					Passif			
	Investissements financiers	Détenus à des fins de transaction	Désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Capital-investissement dont investissements stratégiques	57		71		128				
Obligations structurées							2 808		2 808
Autres dérivés				2 678	2 678			2 526	2 526
Obligations		1 328			1 328	31			31
Prêts	16	730	3		749	8			8
Autres portefeuilles		444			444	11			11
Au 31 décembre 2025	73	2 502	74	2 678	5 327	50	2 808	2 526	5 384
Capital-investissement dont investissements stratégiques	55		99		154				
Obligations structurées		1			1		1 732		1 732
Autres dérivés				1 923	1 923			2 352	2 352
Obligations		1 032			1 032	22			22
Prêts	16	820			836	2			2
Autres portefeuilles		1 580			1 580	600		3	603
Au 31 décembre 2024	71	3 433	99	1 923	5 526	624	1 732	2 355	4 711

Capital-investissement dont investissements stratégiques

La juste valeur d'un investissement en capital-investissement (y compris les investissements stratégiques) est estimée : sur la base d'une analyse de la situation financière et des résultats de l'entité faisant l'objet d'un investissement, de son profil de risque, de ses perspectives et d'autres facteurs ; par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ; au prix auquel des sociétés similaires ont changé de propriété ; ou par rapport aux valeurs d'actif net (« VAN ») publiées reçues. Si nécessaire, des ajustements sont apportés à la VAN des fonds afin d'obtenir la meilleure estimation de la juste valeur.

Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées de niveau 3 est dérivée de la juste valeur du titre de créance sous-jacent, et la juste valeur du dérivé incorporé est déterminée comme décrit dans le paragraphe ci-dessous sur les dérivés. Ces obligations structurées sont principalement des titres adossés à des actions, émis par HSBC, qui fournissent à la contrepartie un rendement lié à la performance des titres de participation et d'autres portefeuilles. Parmi les paramètres non observables figurent les volatilités à long terme des actions et les corrélations entre les cours des actions et les taux d'intérêt et de change.

Instruments dérivés

Les modèles de valorisation des dérivés de gré à gré calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base des principes de « non-arbitrage ». Pour de nombreux produits dérivés classiques, les approches de modélisation utilisées sont standard dans l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, il peut y avoir des différences dans les pratiques de marché. Les intrants des modèles de valorisation sont déterminés à partir de données de marché observables, dans la mesure du possible, y compris les prix disponibles auprès des bourses, des négociants, des courtiers ou des fournisseurs de prix du consensus. Certaines données peuvent ne pas être observables directement sur le marché, mais peuvent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédures de calibrage des modèles ou d'estimations à partir de données historiques ou d'autres sources.

Obligations et prêts

La donnée de référence utilisée pour estimer la juste valeur des obligations et des prêts sur le marché secondaire est le prix, déterminé à l'aide de techniques de valorisation standard du marché, telles que les méthodes fondées sur le prix, les flux de trésorerie actualisés et les modèles internes. Lorsqu'il existe des incertitudes significatives quant aux données et hypothèses utilisées dans la détermination d'un prix de juste valeur, la position sera considérée comme de niveau 3. Parmi ces données figurent notamment les spreads de crédit, les spreads de taux d'intérêt, le choix des comparables, les projections de bénéfices et la liquidité/observabilité de la devise sous-jacente.

Rapprochement des évaluations à la juste valeur au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs**Variation des instruments financiers de niveau 3 :**

Le Groupe	Actif				Passif		
	Investissements financiers	Actifs de transaction	Désignés et Obligatoires évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés	Passifs de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2025	1 079	3 570	1 082	1 882	624	2 962	2 355
Total des gains/(pertes) sur les actifs et total des (gains)/pertes sur les passifs comptabilisés dans le compte de résultat	-1	-3	-15	2 128	-3	645	1 648
– Produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur		-3		2 128	-3	645	1 648
– Produits nets des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat			-3				
– Autres produits/ (pertes)	-1		-12				
Total des gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI »)1	50	-45	-25	8		67	8
Achats	84	2 062	141		64		
Nouvelles émissions						3 895	
Ventes	-88	-1 663	-137		-14		
Règlements	-24	-913	-58	-1 333	-261	-2 191	-1 252
Transferts sortants	-968	-960	-7	-654	-383	-1 491	-654
Transferts entrants	1	482	7	597	23	242	485
Au 31 décembre 2025	133	2 530	988	2 628	50	4 129	2 590
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat en lien avec les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2024		-11	-5	1 892	-14	-769	-1 949
– Produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur		-11		1 892	-14		-1 949
– Produits nets des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat							
– Autres produits/ (pertes)			(5)			(769)	
Au 1er janvier 2024	907	2 050	2 882	1 823	252	3 958	2 335
Total des gains/(pertes) sur les actifs et total des (gains)/pertes sur les passifs comptabilisés dans le compte de résultat		182	13	767	226	-1 818	654
– Produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur		182		767	226	-1 818	654
– Charges nettes des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat			(35)				
– Autres produits/ (pertes)			48				
Total des gains/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI »)1	-25	3	-84	-4		-64	-1
Achats	1 027	2 488	447		723		
Nouvelles émissions						2 677	
Ventes	-72	-1 049	-409		-234		

Règlements	-588	-335	-1 785	-610	-406	-602	-330
Transferts sortants	-204	-277	-17	-683	-29	-2 172	-1 075
Transferts entrants	34	508	35	589	92	983	772
Au 31 décembre 2024	1 079	3 570	1 082	1 882	624	2 962	2 355
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat en lien avec les actifs et les passifs détenus au 31 décembre 2024		-39	23	-1 548	-5	-88	-622
– Produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur		-39		-1 548	-5		-622
– Produits nets des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat							
– Autres produits/ (pertes)			23			-88	
<i>(1) Inclus dans les « investissements financiers : gains/pertes de juste valeur » de l'exercice en cours et dans les « écarts de change » dans l'état consolidé du résultat global.</i>							

Les transferts entre les différents niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts sont principalement attribuables à l'évolution de la transparence des prix et à l'appréciation de l'observabilité.

Variation des instruments financiers de niveau 3 (suite)

La Banque	Actif				Passif		
	Investissements financiers	Actifs de transaction	Désignés et Obligatoire ment évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés	Passifs de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2025	71	3 433	99	1 923	624	1 732	2 355
Total des gains/(pertes) sur les actifs et total des (gains)/pertes sur les passifs comptabilisés dans le compte de résultat		-3		2 050	-3	449	1 899
– produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	-3	—	2 050	-3	449	1 899
– produits nets des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat							
– autres produits/ (pertes)			-3				
Total des gains/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI »)¹	2	-50	-1				
Achats		2 039			64		
Nouvelles émissions						3 085	
Ventes		-1 642	-4		-14		
Règlements		-816	-17	-1 220	-261	-1 957	-1 533
Transferts sortants		-941		-666	-383	-664	-669
Transferts entrants		482		591	23	163	474
Au 31 décembre 2025	73	2 502	74	2 678	50	2 808	2 526
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat en lien avec les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2025		-10		1 830	-14	-596	-1 829
– produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur		-10		1 830	-14		-1 829
– produits nets des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat							
– autres produits/ (pertes)						-596	
Au 1er janvier 2024	55	1 842	65	1 952	252	2 635	2 348
Total des gains/(pertes) sur les actifs et total des (gains)/pertes sur les passifs		183	39	757	226	-1 930	656

comptabilisés dans le compte de résultat							
– produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur		183		757	226	-1 930	656
– produits nets des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat							
– autres produits/ (pertes)			22			13	
Total des gains/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI »)¹		11	-1				4
Achats	6	2 479			723		
Nouvelles émissions						2 020	
Ventes		-1 024	-73		-234		
Règlements		-325	69	-627	-406	-85	-298
Transferts sortants		-240		-716	-29	-1 538	-1 101
Transferts entrants	10	507		557	92	630	746
Au 31 décembre 2024	71	3 433	99	1 923	624	1 732	2 355
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat en lien avec les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2024		-38		-1 558	-5	-77	-668
– Produits nets/(pertes nettes) des instruments financiers de tenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur		-38		-1 558	-5		-668
– Produits nets des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat							
– Autres produits/ (pertes)						-77	
<i>(1) Inclus dans les « investissements financiers : gains/pertes de juste valeur » de l'exercice en cours et dans les « écarts de change » dans l'état consolidé du résultat global</i>							

Les transferts entre les différents niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts sont principalement attribuables à l'évolution de la transparence des prix et à l'appréciation de l'observabilité.

Effet des changements d'hypothèses significatives non observables sur les alternatives raisonnablement possibles**Sensibilité des justes valeurs de niveau 3 aux hypothèses alternatives raisonnablement possibles :**

Le Groupe	2025				2024			
	Reflétée dans le compte de résultat		Reflétée dans les OCI		Reflétée dans le compte de résultat		Reflétée dans les OCI	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Instruments dérivés, actifs et passifs de transaction ¹	334	-174			348	-197		
Désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	359	-140			319	-115		
Investissements financiers			12	11	17	-16	13	-15
Exercice clos le 31 décembre	693	-314	12	11	684	-328	13	-15
La Banque								
Instruments dérivés, actifs et passifs de transaction ¹	333	(177)			354	(202)		
Désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	26	-10			135	-23		
Investissements financiers			6	-6	1		6	-6
Exercice clos le 31 décembre	359	-187	6	-6	490	-225	6	-6

(1) Les instruments dérivés, les actifs de transaction et les passifs de transaction sont présentés en une seule catégorie pour refléter la manière dont les risques sont gérés pour ces instruments.

Sensibilité des justes valeurs de niveau 3 aux hypothèses alternatives raisonnablement possibles par type d'instrument :

	2025				2024			
	Reflétée dans le compte de résultat		Reflétée dans les OCI				Reflétée dans les OCI	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Capital-investissement dont investissements stratégiques	348	-129	12	-11	310	-106	10	-10
Produits structurés	11	-11			9	-9		
Autres dérivés	121	-91			143	-104		
Obligations	6	-5			9	-7	1	-4
Prêts	102	-31			98	-22		
Autres portefeuilles	105	-47			115	-80	2	-1
Total	693	-314	12	-11	684	-328	13	-15

L'analyse de sensibilité de certaines positions de capital-investissement a été améliorée afin de réduire la dépendance aux observations historiques et de se concentrer sur l'incertitude actuelle des valorisations, ce qui a entraîné une augmentation des sensibilités favorables.

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérente avec l'application d'un intervalle de confiance de 95 %. Les méthodologies tiennent compte de la nature de la technique de valorisation utilisée, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des prix proxy observables et des données historiques.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est affectée par plus d'une hypothèse non observable, le tableau ci-dessus reflète l'évolution la plus favorable ou la plus défavorable des hypothèses individuelles.

Principales données non observables pour les instruments financiers de niveau 3**Informations quantitatives sur des données significatives non observables dans les valorisations de niveau 3 :**

	Juste valeur		Techniques de valorisation	Principales données non observables	2025		2024	
	Actif	Passif			Gamme complète des données		Gamme complète des données	
	Millions GBP	Millions GBP			Plus faible	Plus élevé	Plus faible	Plus élevé
Capital-investissement dont investissements stratégiques (1)	1 103	1	Prix – Valeur d'actif net	Valeur actuelle/coût	0	6	0	9
Obligations structurées		4 128	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des actions	7 %	132 %	9 %	49 %
– Titres liés à des actions		3 650		Corrélation des actions	27 %	100 %	15 %	100 %
– Obligations indexées sur devises		21		Volatilité des devises	4 %	10 %	3 %	17 %
– Autres obligations structurées		457	Modèle - Modèle d'option					
Dérivés	2 628	2 590						
Dérivés de taux d'intérêt :	564	752						
– Swaps de titrisation	73	267	Modèle - Actualisation des flux de trésorerie	Taux de remboursement anticipé	5 %	10 %	5 %	10 %
– Options de swaps à long terme	3	2	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des taux d'intérêt	5 %	19 %	9 %	21 %
– Autres dérivés de taux d'intérêt	488	483						
Dérivés de change :	460	498						
– Options de change	203	244	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des devises	0 %	57 %	1 %	26 %
– Autres dérivés de change	257	254						
Dérivés actions :	1 431	963						
– options de souscription d'actions individuelles à long terme	82	322	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des actions	5 %	100 %	7 %	66 %
- autres dérivés actions	1 349	641						
Dérivés de crédit	88	352						
– Swaps sur rendement total	42	257	Proxy de marché	Prix	68	102	0	104
- Autres dérivés de crédit	46	95						
Autres dérivés	85	25						
Obligations	1 328	31	Proxy de marché	Prix	0	107	0	105
Prêts	776	8	Proxy de marché	Prix	0	102	0	103
Autres portefeuilles2	444	11						
Au 31 décembre	6 279	6 769						

(1) « Capital-investissement dont investissements stratégiques » comprend le capital-investissement, le crédit privé et les fonds de capital-investissement.

(2) « Autres portefeuilles » inclut diverses participations de moindre importance.

Capital-investissement dont investissements stratégiques

Les participations de « capital-investissement » comprennent des investissements en capital-investissement et des fonds de capital-investissement détenus en tant que commanditaires. La principale donnée non observable est la valeur actuelle des positions sous-jacentes, déterminée à l'aide de techniques de valorisation conformes aux Directives internationales en matière d'évaluation du capital. Les données représentées sont un éventail approprié de données normalisées pour différents types d'expositions.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont une mesure de la vitesse future anticipée à laquelle un portefeuille de prêts sera remboursé avant la date d'échéance. Ils varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des anticipations des conditions de marché futures, et peuvent être estimés à l'aide d'un ensemble de preuves, telles que les taux de remboursement anticipés implicites à partir des prix proxy des titres observables, des taux de remboursement anticipé actuels ou historiques et de la modélisation macroéconomique.

Proxy de marché

Le prix proxy de marché peut être utilisé pour un instrument lorsque les prix de marché spécifiques ne sont pas disponibles, mais il existe des preuves provenant d'instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il pourrait être possible d'identifier un proxy spécifique, mais plus généralement, des preuves sur un plus large éventail d'instruments seront utilisées pour comprendre les facteurs qui influencent les prix actuels du marché et la manière dont cette influence s'exerce.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipée d'un prix de marché. Elle varie en fonction du prix du marché de référence sous-jacent, ainsi que du prix d'exercice et de l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, généralement de nature plus longue, ne sont pas observables et sont estimées à partir de données observables. La fourchette de volatilité non observable reflète la forte variation des données de volatilité du prix de marché de référence. La fourchette principale est nettement plus étroite que la fourchette complète, car ces exemples présentant des volatilités extrêmes se produisent relativement rarement au sein du portefeuille de HSBC.

Corrélation

La corrélation est une mesure de l'interrelation entre deux prix de marché et est exprimée par un nombre compris entre moins un et un. Elle est utilisée pour évaluer les instruments plus complexes dont le paiement dépend de plus d'un prix de marché. Il existe un large éventail d'instruments pour lesquels la corrélation est une donnée, et par conséquent une large gamme de corrélations d'actifs identiques et de corrélations entre actifs est utilisée. D'une manière générale, la fourchette de corrélations des mêmes actifs sera plus étroite que celle des corrélations multiactifs.

Les corrélations non observables peuvent être estimées sur la base d'un éventail de preuves, notamment les fixations de prix par le consensus, les prix des transactions de HSBC, les corrélations du proxy et l'examen des relations historiques entre les prix. La fourchette des corrélations non observables indiquées dans le tableau reflète la grande variation des données de corrélation par paire de prix de marché.

Spread de crédit

Le spread de crédit est la prime par rapport à un taux d'intérêt de référence requis par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, le spread de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs, réduisant ainsi la valeur d'un actif. Les spreads de crédit peuvent être implicites à partir des prix du marché et ne pas être observables sur des marchés plus illiquides.

Interrelations entre les données clés non observables

Les principales données non observables des instruments financiers de niveau 3 peuvent ne pas être indépendantes les uns des autres. Comme décrit ci-dessus, les variables de marché peuvent être corrélées. Cette corrélation reflète généralement la manière dont les différents marchés ont tendance à réagir aux événements macroéconomiques ou autres.

En outre, l'effet de l'évolution des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position de risque nette de HSBC pour chaque variable.

12. – Justes valeurs des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Justes valeurs des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation :

Le groupe	Valeur comptable	Juste valeur			
		Prix du marché coté Niveau 1	Données observables Niveau 2	Données significatives non observables de Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2025					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 349		19 349		19 349
Prêts et créances sur la clientèle	79 858			79 890	79 890
Accords de prise en pension - hors transaction	68 110		68 117		68 117
Investissements financiers - au coût amorti	22 256	21 119	1 281		22 400
Passif					
Dépôts des établissements de crédit	39 679		39 680		39 680
Comptes clients	244 763		244 777		244 777
Accords de mise en pension - hors transaction	46 758		46 759		46 759
Titres de créance en circulation	12 823		12 833		12 833
Passifs subordonnés	18 919		19 450		19 450
Au 31 décembre 2024					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 521		14 523		14 523
Prêts et créances sur la clientèle ¹	82 666			81 752	81 752
Accords de prise en pension - hors transaction	53 612		53 614		53 614
Investissements financiers - au coût amorti	12 226	10 980	1 196		12 176
Passif					
Dépôts des établissements de crédit	26 515		26 518		26 518
Comptes clients	242 303		242 320		242 320
Accords de mise en pension - hors transaction	40 384		40 385		40 385
Titres de créance en circulation	19 461		19 330	142	19 472
Passifs subordonnés	16 908		17 267		17 267
(1) Comprend le portefeuille conservé de prêts immobiliers et autres en France suite à la cession des activités de banque de détail en France, d'une valeur comptable de 5,5 milliards GBP. Nous avons reclassé le portefeuille vers un modèle économique « Hold-to-collect-and-sell » à partir du 1er janvier 2025 et nous l'avons évalué de manière prospective à partir du premier trimestre 2025 à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Nous avons comptabilisé une perte de juste valeur avant impôt de 0,8 milliard GBP dans les autres éléments du résultat global lors de la réévaluation de ces instruments financiers. Nous avons finalisé la vente de ce portefeuille le 31 octobre 2025 (voir Note 34 pour plus de détails).					

Juste valeur de certains instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation – actifs et groupes destinés à être cédés :

	Valeur comptable	Juste valeur			
		Prix du marché coté Niveau 1	Données observables Niveau 2	Données significatives non observables de Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2025					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12		12		12
Prêts et créances sur la clientèle	578			578	578
Passif					
Dépôts des établissements de crédit	86		86		86
Comptes clients	10 718		10 718		10 718
Titres de créance en circulation					
Au 31 décembre 2024					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	115		115		115
Prêts et créances sur la clientèle	769			771	771
Passif					
Dépôts des établissements de crédit					
Comptes clients	4 288		4 288		4 288
Titres de créance en circulation					

Justes valeurs des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation :

La Banque	Valeur comptable	Juste valeur			
		Prix du marché coté Niveau 1	Données observables Niveau 2	Données significatives non observables de Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2025					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 929		15 995		15 995
Prêts et créances sur la clientèle	32 380			32 384	32 384
Accords de prise en pension - hors transaction	45 432		45 432		45 432
Investissements financiers - au coût amorti	19 415	13 012	6 647		19 659
Passif					
Dépôts des établissements de crédit	30 209		30 208		30 208
Comptes clients	138 381		138 381		138 381
Accords de mise en pension - hors transaction	40 441		40 441		40 441
Titres de créance en circulation	6 355		6 365		6 365
Passifs subordonnés	18 919		19 476		19 476
Au 31 décembre 2024					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 730		12 778		12 778
Prêts et créances sur la clientèle	30 916			30 897	30 897
Accords de prise en pension - hors transaction	34 394		34 394		34 394
Investissements financiers - au coût amorti	14 217	7 695	6 521		14 216
Passif					
Dépôts des établissements de crédit	19 355		19 355		19 355
Comptes clients	142 122		142 122		142 122
Accords de mise en pension - hors transaction	34 545		34 545		34 545

Titres de créance en circulation	12 668		12 683		12 683
Passifs subordonnés	16 874		17 291		17 291

Les autres instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sont généralement à court terme par nature et sont souvent revalorisés aux taux actuels du marché. Par conséquent, leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur. Cela inclut la trésorerie et les soldes auprès des banques centrales, qui sont évalués au coût amorti.

Valorisation

La juste valeur est une estimation du prix qui serait perçu par la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. Ce montant peut être différent de la valeur économique théorique attribuée aux flux de trésorerie d'un instrument sur sa durée de vie future attendue. Nos méthodes de valorisation et nos hypothèses pour déterminer les justes valeurs pour lesquelles aucun prix de marché observable n'est disponible peuvent différer de celles d'autres sociétés.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Pour déterminer la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, les prêts sont séparés en portefeuilles présentant des caractéristiques similaires. Les justes valeurs sont basées sur des transactions observables sur le marché, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont estimées à l'aide de modèles de valorisation intégrant une série d'hypothèses. Ces hypothèses peuvent inclure : des estimations de valeur provenant de courtiers tiers reflétant l'activité de négociation de gré à gré ; des modèles prospectifs d'actualisation des flux de trésorerie, tenant compte des taux de remboursement anticipé par les clients, en s'appuyant sur des hypothèses que HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché afin d'évaluer ces prêts ; des prix d'origination récents pour des prêts similaires ; et des données de négociation provenant d'autres acteurs du marché, y compris les transactions primaires et secondaires observées. De temps à autre, nous pouvons faire appel à un spécialiste externe de la valorisation pour évaluer la juste valeur d'un ensemble de prêts.

La juste valeur des prêts reflète les pertes de crédit attendues à la date du bilan et les estimations des anticipations de pertes de crédit des acteurs du marché sur la durée de vie des prêts, ainsi que l'effet de la juste valeur sur la revalorisation entre l'origination et la date de bilan. Pour les prêts dépréciés, la juste valeur est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la période à laquelle ils devraient être recouverts.

Investissements financiers

Les justes valeurs des investissements financiers cotés sont déterminées à partir des cours acheteurs sur le marché. Les justes valeurs des investissements financiers non cotés sont déterminées à l'aide de techniques de valorisation qui intègrent les prix et les flux de bénéfices futurs de titres cotés équivalents.

Dépôts des établissements de crédit et des comptes clients

Les justes valeurs des dépôts à vue correspondent approximativement à leur valeur comptable. Pour les dépôts à plus long terme, les justes valeurs sont estimées à partir des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour les dépôts d'échéances similaires.

Titres de créance émis et passifs subordonnés

Les justes valeurs des titres de créance émis et des passifs subordonnés sont déterminées à partir des prix du marché à la date de clôture du bilan, lorsqu'ils sont disponibles, ou par référence aux prix du marché d'instruments similaires.

Prises et mises en pension - hors transaction

Les valeurs comptables des contrats de prise et de mise en pension qui sont détenus à des fins hors transaction fournissent des justes valeurs approximatives. Cela est dû au fait que les soldes sont généralement à court terme.

13. – Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat :

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Titres	1 951	5 739	353	209
– titres de créance, bons du Trésor et autres effets éligibles	521	515	278	106
- titres de participation	1 430	5 224	75	103
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	2 886	2 874	3 078	3 080
Autre	915	804	351	371
Au 31 décembre	5 752	9 417	3 782	3 660

14. – Instruments dérivés

Montants notionnels des contrats et juste valeur des produits dérivés par type de contrat :

Le Groupe	Montant notionnel du contrat		Juste valeur - Actif			Juste valeur - Passif		
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Change	9 290 843	3 424	73 083	194	73 277	74 014	49	74 063
Taux d'intérêt	9 524 073	87 349	124 313	1 265	125 578	117 020	1 334	118 354
Actions	691 412		12 808		12 808	16 319		16 319
Crédit	106 955		1 000		1 000	1 531		1 531
Matières premières et autres	141 352		8 456		8 456	8 933		8 933
Compensation (Note 28)					-52 534			-52 534
Au 31 décembre 2025	19 754 635	90 773	219 660	1 459	168 585	217 817	1 383	166 666
Change	8 561 853	2 450	97 566	164	97 730	94 941	15	94 956
Taux d'intérêt	10 366 996	88 154	147 830	1 223	149 053	147 073	1 254	148 327
Actions	625 520		14 002		14 002	16 466		16 466
Crédit	104 660		1 408		1 408	1 516		1 516
Matières premières et autres	93 617		2 457		2 457	2 295		2 295
Compensation (Note 28)					-66 478			-66 478
Au 31 décembre 2024	19 752 646	90 604	263 263	1 387	198 172	262 291	1 269	197 082

Les montants notionnels des contrats d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque.

Montants notionnels des contrats et juste valeur des dérivés par type de contrat (suite)

La Banque	Montant notionnel du contrat		Juste valeur - Actif			Juste valeur - Passif		
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Change	9 354 479	3 204	72 387	163	72 550	73 207	49	73 256
Taux d'intérêt	7 012 594	48 493	92 834	1 168	94 002	92 650	1 199	93 849
Actions	580 901		12 271		12 271	15 316		15 316
Crédit	105 217		1 000		1 000	1 478		1 478
Matières premières et autres	140 464		8 454		8 454	8 930		8 930
Compensation					-40 696			-40 696
Au 31 décembre 2025	17 193 655	51 697	186 946	1 331	147 581	191 581	1 248	152 133
Change	8 585 852	2 234	98 063	157	98 220	95 596	15	95 611
Taux d'intérêt	7 519 533	53 013	121 219	1 072	122 291	121 509	1 164	122 673
Actions	526 998		13 494		13 494	15 894		15 894
Crédit	102 885		1 401		1 401	1 477		1 477
Matières premières et autres	92 703		2 458		2 458	2 296		2 296
Compensation					-54 206			-54 206
Au 31 décembre 2024	16 827 971	55 247	236 635	1 229	183 658	236 772	1 179	183 745

Utilisation d'instruments dérivés

Nous entreprenons des activités sur les produits dérivés dans trois buts principaux : créer des solutions de gestion des risques pour les clients, gérer les risques liés aux activités des clients, et gérer et couvrir nos propres risques.

Dérivés de transaction

La plupart des transactions sur produits dérivés du groupe concernent les activités de vente et de trading. Les activités commerciales comprennent la structuration et la commercialisation des produits dérivés aux clients pour leur permettre de prendre, transférer, modifier ou réduire les risques actuels ou attendus. Les activités de trading comprennent la tenue de marché et la gestion des risques. La tenue de marché consiste à proposer des prix d'achat et de vente à d'autres acteurs du marché dans le but de générer des revenus basés sur la marge et le volume.

L'activité de gestion des risques est exercée afin de gérer le risque découlant des transactions des clients, dans le but principal de conserver la marge du client. Les autres instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés de couverture non éligibles.

La quasi-totalité des dérivés du groupe conclus avec des filiales sont gérés conjointement avec les passifs financiers désignés à la juste valeur.

Dérivés évalués à l'aide de modèles de données non observables

La différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été obtenue si les techniques de valorisation utilisées pour l'évaluation ultérieure ont été appliquées lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements ultérieurs, se trouve dans le tableau suivant :

Solde non amorti des dérivés évalués à partir de modèles de données non observables

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Solde non amorti au 1er janvier	58	54	56	50
Report sur les nouvelles transactions	137	98	133	98
Comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice :	-118	-93	-113	-91
– Amortissements	-64	-53	-59	-51
– Suite à l'observabilité des données non observables	-8	-15	-8	-15
– Echéance, résiliation ou compensation d'instruments dérivés	-46	-25	-46	-25
Écarts de change et autre	-1	-1	-1	-1
Solde non amorti au 31 décembre¹	76	58	75	56
<i>(1) Ce montant n'est pas encore comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.</i>				

Instruments dérivés de comptabilité de couverture

Le groupe applique la comptabilité de couverture pour gérer les risques suivants : taux d'intérêt et change. Le Rapport des administrateurs - Risques présente plus de détails sur la façon dont ces risques surviennent et la manière dont ils sont gérés par le groupe.

Composantes de risque couvertes

HSBC désigne une partie des flux de trésorerie d'un instrument financier ou d'un groupe d'instruments financiers pour une composante spécifique du risque de taux d'intérêt ou de change dans le cadre d'une couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les risques et parties désignés sont soit spécifiés contractuellement, soit des composantes de l'instrument financier identifiables séparément et mesurables de manière fiable. Les taux d'intérêt sans risque ou de référence sont généralement considérés comme étant à la fois identifiables séparément et mesurables de manière fiable, sauf dans le cas de la transition vers la phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence, où HSBC désigne comme risque couvert des Taux de référence alternatifs qui peuvent ne pas avoir été identifiés séparément lors de la désignation initiale, pour autant que HSBC s'attende raisonnablement à satisfaire à cette exigence dans les 24 mois suivant la date de la première désignation. La composante de risque désignée représente une part importante des variations globales de la juste valeur ou des flux de trésorerie du ou des élément(s) couvert(s).

Couvertures de juste valeur

Le groupe conclut des swaps de taux d'intérêt fixe contre flottant pour gérer l'exposition aux variations de la juste valeur dues aux variations des taux d'intérêt du marché sur certains instruments financiers à taux fixe qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat, y compris les titres de créance détenus et émis.

Instrument de couverture par risque couvert :

Le groupe Risque couvert	Instrument de couverture				
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentation au bilan	Variation de la juste valeur2
		Actif	Passif		
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP
Taux d'intérêt3	41 949	1 259	1 330	Instruments dérivés	-125
Au 31 décembre 2025	41 949	1 259	1 330		-125
Taux d'intérêt3	34 493	1 196	1 249	Instruments dérivés	208
Au 31 décembre 2024	34 493	1 196	1 249		208

(1) Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque.

(2) Utilisés dans le cadre des tests d'efficacité, comprenant la variation totale de la juste valeur de l'instrument de couverture n'excluant aucune composante.

(3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.

Élément couvert par risque couvert :

Le Groupe	Élément couvert					Inefficacité		Présentation au compte de résultat
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de couverture de juste valeur inclus dans la valeur comptable (2)			Variation de la juste valeur (1)	Comptabilisés dans le compte de résultat	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Présentation au bilan			
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP		
Risque couvert	31 902		152		Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	297		Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur ou gérés sur la base de la juste valeur
	220		-4		Prêts et créances sur la clientèle	4		
					Prises en pension		2	
Taux d'intérêt3		348		7	Titres de créance en circulation	7		
		6 598		-189	Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédit4	-181		
		1 668			Comptes clients			
Au 31 déc. 2025	32 122	8 614	148	-182		127	2	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt3	24 848		-224		Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-81		
	412		-7		Prêts et créances sur la clientèle	12		
		333		12	Prises en pension			
		7 383		-392	Titres de créance en circulation	2		
					Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédit4	-126		
Au 31 déc. 2024	25 260	7 716	-231	-380		-193	15	

(1) Utilisés dans l'évaluation de l'efficacité, comprenant le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant être une composante de risque.

(2) Les montants cumulés des ajustements de juste valeur restant dans l'état de la situation financière pour les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des gains et pertes de couverture étaient de (5) millions GBP (2024 : (15) millions GBP) pour les « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », étaient de 0 GBP (2024 : 0 GBP) pour les « Dépôts des établissements de crédit », de (45) millions GBP (2024 : (54) millions GBP) pour les « Passifs subordonnés » et de 8 millions GBP (2024 : 7 millions GBP) pour les « Titres de créance en circulation ».

(3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.

(4) Le montant notionnel des couvertures de juste valeur non dynamiques s'élevait à 5 584 millions GBP (2024 : 6 574 millions GBP), dont l'échéance moyenne pondérée est juin 2026 et le taux de swap moyen pondéré est de 0,53 % (2024 : 0,39 %). 5 584 millions GBP (2024 : 6 574 millions GBP) de ces couvertures sont internes au Groupe HSBC et se composent d'un financement interne entre HSBC Holdings et le groupe.

Instrument de couverture par risque couvert :

La banque Risque couvert	Instrument de couverture				
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentation au bilan	Variation de la juste valeur (2)
		Actif	Passif		
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Taux d'intérêt3	27 467	1 162	1 197	Instruments dérivés	-14
Au 31 décembre 2025	27 467	1 162	1 197		-14
Taux d'intérêt3	21 400	1 045	1 161	Instruments dérivés	287
Au 31 décembre 2024	21 400	1 045	1 161		287

(1) Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque.

(2) Utilisés dans le cadre des tests d'efficacité, comprenant la variation totale de la juste valeur de l'instrument de couverture n'excluant aucune composante.

(3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.

Élément couvert par risque couvert :

La Banque Risque couvert	Élément couvert				Inefficacité			
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de couverture de juste valeur inclus dans la valeur comptable2		Présentation au bilan	Variation de la juste valeur (1)	Comptabilisés dans le compte de résultat	Présentation au compte de résultat
	Actif	Passif	Actif	Passif				
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP	Millions GBP	
Taux d'intérêt3	17 715		57		Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	209		Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
	38				Prêts et créances sur la clientèle	1	8	
		319		11	Détenus pour collecte (coût amorti)			
					Prises en pension			
		6 598		-189	Titres de créance en circulation	7		
		1 668			Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédit4	-195		
					Comptes clients			
Au 31 déc. 2025	17 753	8 585	57	-178		22	8	
Taux d'intérêt3	12 312		-172		Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres			
	53		-1		éléments du résultat global	-149		
					Prêts et créances sur la clientèle	1		Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
					Détenus pour collecte (coût amorti)		18	
					Prises en pension			

		305		15	Titres de créance en circulation	2		
		7 383		-392	Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédit4	-123		
Au 31 déc. 2024	12 365	7 688	-173	-377		-269	18	

(1) Utilisés dans l'évaluation de l'efficacité, comprenant le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant être une composante de risque.
(2) Les montants cumulés des ajustements de juste valeur restant dans l'état de la situation financière pour les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des gains et pertes de couverture s'élevaient à (3) millions GBP (2024 : (3) millions GBP) pour les « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont de 0 GBP (2024 : 0 GBP) pour les « Dépôts des établissements de crédit », de (45) millions GBP (2024 : (54) millions GBP) pour les « Passifs subordonnés » et de 8 millions GBP (2024 : 10 millions GBP) pour les « Titres de créance en circulation ».
(3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.
(4) Le montant notionnel des couvertures de juste valeur non dynamiques s'élevait à 5 584 millions GBP (2024 : 6 574 millions GBP), dont l'échéance moyenne pondérée est juin 2026 et le taux de swap moyen pondéré est de 0,53 % (2024 : 0,39 %). Ces couvertures sont internes au Groupe HSBC et se composent d'un financement interne entre HSBC Holdings et le groupe.

Couvertures de flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie du groupe sont principalement constitués de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises utilisés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie futurs d'intérêts des actifs et passifs financiers hors transaction, résultant des changements des taux d'intérêt du marché et des devises étrangères.

Le groupe applique une macrocouverture des flux de trésorerie pour les expositions au risque de taux d'intérêt liées aux portefeuilles d'émissions renouvelables, actuelles et prévues, d'actifs et de passifs hors transaction qui portent intérêt à taux variable, y compris le renouvellement de ces instruments. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les flux d'intérêts, sont projetés pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des remboursements anticipés et des défauts. Les flux de trésorerie agrégés représentant à la fois les soldes de principal et les flux de trésorerie d'intérêts dans tous les portefeuilles sont utilisés pour déterminer l'efficacité et l'inefficacité. Les macrocouvertures de flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Le groupe couvre également la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et passifs financiers libellés en devises, résultant de l'évolution des taux de change du marché par des swaps de devises ; ces couvertures sont considérées comme dynamiques.

Instrument de couverture par risque couvert (4) :

Le Groupe Risque couvert	Instrument de couverture				Variation de la juste valeur (2)	Élément couvert	Inefficacité	
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentati on au bilan		Variation de la juste valeur (3)	Comptabili sé dans le résultat	Présentati on au résultat
		Actif	Passif					
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP			Millions GBP		Millions GBP
Change	3 424	194	49	Instruments dérivés	109	109		Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	45 400	6	4		73	78	-5	
Au 31 décembre 2025	48 824	200	53		182	187	-5	
Change	2 450	164	15	Instruments dérivés	177	177		Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	53 661	27	5		-566	-573	7	
Au 31 décembre 2024	56 111	191	20		-389	-396	7	

La Banque Risque couvert	Instrument de couverture				Variation de la juste valeur (2)	Élément couvert	Inefficacité	
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentati on au bilan		Variation de la juste valeur (3)	Comptabili sé dans le résultat	Présentati on au résultat
		Actif	Passif					
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP				Millions GBP	
Change	3 204	163	49	Instruments dérivés	104	104		Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	21 026	6	2		183	184	-1	
Au 31 décembre 2025	24 230	169	51		287	288	-1	
Change	2 234	157	15	Instruments dérivés	177	177		Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	31 613	27	3		-482	-481	-1	
Au 31 décembre 2024	33 847	184	18		-305	-304	-1	
(1) Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque. (2) Utilisés dans le cadre des tests d'efficacité, comprenant la variation totale de la juste valeur de l'instrument de couverture n'excluant aucune composante. (3) Utilisés dans l'évaluation de l'efficacité, comprenant le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant être une composante de risque. (4) Les montants du tableau ci-dessus représentent principalement l'exposition de la banque.								

Les sources d'inefficacité de la couverture peuvent provenir du risque de base, y compris, mais sans s'y limiter, les différences temporelles entre les éléments couverts et les instruments de couverture, et les couvertures utilisant des instruments dont la juste valeur n'est pas nulle.

Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque :

	Taux d'intérêt	Réserve de change
	Millions GBP	Millions GBP
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1er janvier 2025	-220	-7
(Pertès)/gains de juste valeur	78	109
Pertes/(gains) de juste valeur reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie vers le compte de résultat en ce qui concerne :		
– éléments couverts ayant affecté le compte de résultat	205	-101
Impôts sur les bénéfices	-82	
Autre	2	-1
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2025	-17	
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1er janvier 2024	-305	-25
(Pertès)/gains de juste valeur	-573	177
Pertes/(gains) de juste valeur reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie vers le compte de résultat en ce qui concerne :		
– éléments couverts ayant affecté le compte de résultat	695	-159
Impôts sur les bénéfices	-39	
Autre	2	
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2024	-220	-7

15. – Investissements financiers

Millions GBP

— Valeur comptable des investissements financiers :

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	44 358	39 990	22 810	20 033
- bons du Trésor et autres effets éligibles	2 909	3 826	627	2 496
- titres de créance	40 989	35 709	22 126	17 482
- titres de participation	143	118	57	55
- autres instruments ¹	317	337		
Instruments de dette évalués au coût amorti	22 256	12 226	19 415	14 217
- titres de créance ²	22 256	12 226	19 415	14 217
Au 31 décembre	66 614	52 216	42 225	34 250

(1) Les « Autres instruments » comprennent les prêts et créances.
(2) Les 6,4 milliards GBP (2024 : 6,5 milliards GBP) de titres de créance de la banque se rapportent à la dette senior non privilégiée émise par HSBC Continental Europe pour se conformer aux exigences du Conseil de résolution unique sur les passifs éligibles minimums requis.

Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

Type d'instruments de capitaux propres	Instruments détenus en fin d'exercice	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés
	Millions GBP	Millions GBP
Facilitation de l'activité	83	
Investissements requis par les institutions centrales	16	
Autres	44	1
Au 31 décembre 2025	143	1
Facilitation de l'activité	64	1
Investissements requis par les institutions centrales	13	
Autres	41	1
Au 31 décembre 2024	118	2

16. – Actifs gagés, garanties reçues et actifs transférés Actifs gagés¹

— Actifs financiers gagés :

	Le groupe		La banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Bons du Trésor et autres titres éligibles	2 030	1 269	66	108
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 210	5 500	6 210	5 500
Prêts et créances sur la clientèle	2 013	1 753		
Titres de créance	24 474	17 723	14 479	10 983
Titres de participation	40 218	42 189	41 164	42 004
Garantie en espèces	35 057	41 179	28 594	31 662
Autre	915	805	351	371
Actifs gagés au 31 déc.	110 917	110 418	90 864	90 628

— Actifs financiers gagés que la contrepartie a le droit de céder ou de redonner en garantie :

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs de transaction	59 567	56 664	48 712	49 093
Investissements financiers	3 693	2 120	3 370	1 587
Au 31 décembre	63 260	58 784	52 082	50 680

La valeur des actifs gagés des passifs peut être supérieure à la valeur comptable des actifs utilisés en garantie. Par exemple, dans le cas des titrisations et des obligations sécurisées, le montant des passifs émis, auquel s'ajoute un surdimensionnement obligatoire, est inférieur à la valeur comptable du pool d'actifs disponibles pour utilisation en garantie. C'est également le cas lorsque des actifs sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une charge variable sur tous les actifs placés pour garantir tout passif au titre des comptes de règlement.

Ces transactions sont effectuées selon les conditions habituelles et coutumières des transactions garanties, y compris, le cas échéant, les prêts et emprunts de titres standard, les accords de mise en pension et les marges sur les produits dérivés. Le groupe place à la fois des garanties en espèces et autres qu'en espèces dans le cadre d'opérations sur les produits dérivés.

Garanties reçues¹

La juste valeur des actifs acceptés en garantie, portant principalement sur des prêts de titres standard, des prises en pension et des appels de marge sur dérivés, que le groupe est autorisé à céder ou à redonner en garantie en l'absence de défaut s'est élevée à 293,0 milliards GBP (2024 : 229,2 milliards GBP) (la banque : 2025 : 254,8 milliards GBP ; 2024 : 195,6 milliards GBP). La juste valeur de ces garanties cédées ou données en garantie s'élevait à 228,2 milliards GBP (2024 : 172,6 milliards GBP) (la banque : 2025 : 205,7 milliards GBP ; 2024 : 153,0 milliards GBP).

Le groupe est tenu de restituer des titres équivalents. Ces transactions sont effectuées selon les conditions habituelles et coutumières des prêts de titres standard, des prises en pension et des marges sur les produits dérivés.

Actifs transférés¹

Les actifs gagés comprennent les transferts à des tiers non éligibles à la décomptabilisation, incluant des emprunts garantis tels que des titres de créance détenus par des contreparties en tant que garantie dans le cadre de mises en pension et des titres de participation prêtés dans le cadre de contrats de prêt de titres, ainsi que des swaps de titres de participation et de titres de créance. Pour les emprunts garantis, l'actif transféré en garantie continue d'être comptabilisé dans son intégralité et un passif connexe, correspondant à l'obligation du groupe de racheter les actifs à un prix fixe à une date future, est également comptabilisé au bilan.

En cas de swap de titres, l'actif transféré continue d'être comptabilisé dans son intégralité. Il n'y a pas de passif associé car la garantie autre qu'en espèces qui est reçue n'est pas comptabilisée au bilan. Le groupe n'est pas en mesure d'utiliser, de céder, de vendre ou de mettre en garantie les actifs transférés pendant la durée de ces opérations, et reste exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit sur ces actifs gagés.

Actifs financiers transférés non éligibles à la décomptabilisation complète et passifs financiers associés

	Valeur comptable de :	
	Actifs transférés	Passifs associés
	Millions GBP	Millions GBP
Le Groupe :		
Au 31 décembre 2025		
Accords de mise en pension	18 700	18 555
Contrats de prêt de titres	44 561	1 466
Au 31 décembre 2024		
Accords de mise en pension	14 206	13 992
Contrats de prêt de titres	44 578	5 150
La Banque :		
Au 31 décembre 2025		
Accords de mise en pension	8 155	8 155
Contrats de prêt de titres	43 927	1 577
Au 31 décembre 2024		
Accords de mise en pension	6 174	6 174
Contrats de prêt de titres	44 506	5 236
1 Hors actifs classés comme destinés à être cédés.		

17. – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Principales entreprises associées du groupe

Business Growth Fund Group Plc (« BGF ») est un associé principal du groupe. BGF est une société indépendante, créée en 2011 pour investir dans la croissance des petites et moyennes entreprises britanniques. BGF est adossé à cinq des principaux groupes bancaires du Royaume-Uni : Barclays, HSBC, Lloyds, RBS et Standard Chartered. Au 31 décembre 2025, le groupe détenait une participation de 24,62 % dans les fonds propres de BGF. La quote-part du bénéfice dans BGF est de 68 millions GBP (2024 : 27 millions GBP) et la valeur comptable des participations dans BGF est de 728 millions GBP (2024 : 678 millions GBP).

Participations dans des coentreprises

Une liste de toutes les entreprises associées et coentreprises figure à la page 165.

18. – Investissements dans les filiales

Principales filiales de HSBC Bank Plc (1)

	Au 31 décembre 2025		
	Pays de constitution ou d'enregistrement	Participation de HSBC Bank Plc dans des fonds propres %	Catégorie d'actions
HSBC Investment Bank Holdings Limited	Angleterre et Pays de Galles	100,00	Actions ordinaires à 1 GBP
HSBC Private Bank (Suisse) SA	Suisse	100,00	Actions ordinaires à 1000 CHF
HSBC Bank Bermuda Limited	Bermudes	100,00	Actions ordinaires à 1 BMD
HSBC Continental Europe	France	99,99	Actions à 5 EUR
HSBC Bank Malta Plc.	Malte	70,03	Actions ordinaires à 0,30 EUR
(1) Les principales filiales sont détenues directement ou indirectement via des holdings intermédiaires. Il n'y a pas eu de modification significative de la participation du groupe dans ses principales filiales existantes depuis 2024.			

Toutes ces entités établissent leurs états financiers au 31 décembre. Les détails de l'ensemble des filiales du groupe, conformément à la Section 409 de la Loi sur les sociétés de 2006, sont présentés dans la Note 36. Les principaux pays d'implantation sont les mêmes que les pays de constitution.

Test de dépréciation des investissements dans les filiales

À la fin de chaque période de reporting, HSBC Bank Plc passe en revue les investissements dans les filiales afin d'obtenir des indicateurs de dépréciation. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable de l'investissement concerné. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur de l'investissement diminuée des coûts de cession d'une part et sa valeur d'utilité (« VU ») d'autre part, conformément aux dispositions de l'IAS 36. La VU est calculée par actualisation des prévisions de flux de trésorerie par la direction pour l'investissement concerné. Les flux de trésorerie représentent les flux de trésorerie disponibles (« FCF ») sur la base des exigences de fonds propres obligatoires de la filiale.

Nous nous sommes appuyés sur un certain nombre d'hypothèses dans notre calcul de la VU, conformément aux exigences de la norme IAS 36 :

- Jugement de la direction dans l'estimation des flux de trésorerie futurs : les projections de flux de trésorerie pour chaque investissement sont fondées sur les derniers plans approuvés, qui comprennent les fonds propres prévisionnels disponibles pour distribution sur la base des exigences de fonds propres de la filiale en tenant compte des exigences de capital minimum et de base et en intégrant les incertitudes raisonnablement possibles. Pour le test de dépréciation au 31 décembre 2025, les projections de flux de trésorerie jusqu'à fin 2030 ont été prises en compte, conformément à notre horizon de planification interne. Nos projections de flux de trésorerie incluent les opportunités et les coûts connus et observables liés au climat associés à nos produits durables et à notre modèle d'exploitation.
- Taux de croissance à long terme : le taux de croissance à long terme est utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie disponibles à perpétuité en raison de la perspective à long terme de l'entité juridique. Le taux de croissance reflète l'inflation à long terme du pays ou du territoire dans lequel l'investissement est réalisé.
- Taux d'actualisation : le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie est basé sur le coût du capital attribué à chaque investissement, qui est obtenu à l'aide d'un modèle d'évaluation des actifs financiers (« CAPM ») et du coût implicite des capitaux propres sur le marché. Le CAPM dépend d'un certain nombre de données reflétant des variables économiques et financières, notamment le taux sans risque et une prime pour refléter le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces variables sont basées sur l'évaluation par le marché des variables économiques et sur l'appréciation de la direction. Les taux d'actualisation de chaque investissement sont affinés afin de refléter les taux d'inflation des pays ou territoires dans lesquels l'investissement est implanté. Par ailleurs, afin de tester la dépréciation des investissements, la direction complète ce processus en comparant les taux d'actualisation calculés à l'aide du CAPM généré en interne, avec le coût du capital produit par des sources externes pour les activités opérant sur des marchés similaires. Les impacts du risque climatique sont inclus dans la mesure où ils sont observables dans les taux d'actualisation et les prix des actifs.

Durant l'exercice 2025, aucun investissement supplémentaire (2024 : 1,5 milliard GBP) n'a été réalisé dans HSBC Continental Europe. En 2025, HSBC Bank Plc, succursale de Paris, a comptabilisé une dépréciation supplémentaire de 0,2 milliard GBP sur

sa participation dans HSBC Continental Europe (2024 : 0,9 milliard GBP). Cela fait suite à une charge de dépréciation de 1 milliard GBP en juin 2025, qui a été reprise à hauteur de 0,8 milliard GBP en décembre 2025, afin de refléter l'amélioration des prévisions actualisées.

Résultats des tests de dépréciation :

Investissement HSBC Continental Europe	Valeur comptable	Valeur d'utilité	—	Taux de croissance à long terme %	(Dépréciati on)/ marge de manœuvre
	Millions GBP	Millions GBP			Millions GBP
Au 31 décembre 2025	10 318	11 679	9,31	2,12	1 361
Au 31 décembre 2024 (1)	11 558	10 886	9,53	1,87	-672
(1) La valeur comptable 2024 n'inclut pas la dépréciation de 0,9 milliard GBP comptabilisée au quatrième trimestre 2024.					

Sensibilités des hypothèses clés dans le calcul de la valeur d'utilité

Au 31 décembre 2025, les investissements dans HSBC Continental Europe et HSBC Private Bank (Suisse) SA étaient sensibles aux changements raisonnablement possibles des principales hypothèses justifiant le montant recouvrable.

Lorsqu'elle évalue les changements raisonnablement possibles aux hypothèses, la direction prend en considération les éléments de preuve disponibles pour chaque donnée du modèle. Il s'agit notamment de la fourchette externe de taux d'actualisation observables, de la performance historique par rapport aux prévisions et des risques associés aux principales hypothèses sous-jacentes de flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des principales hypothèses sous-jacentes aux données les plus sensibles du modèle pour HSBC Continental Europe et HSBC Private Bank (Suisse) SA, les principaux risques associés à chacune d'entre elles, ainsi que des détails sur un changement raisonnablement possible des hypothèses qui, de l'avis de la direction, pourrait entraîner une modification de la VU.

Évolutions raisonnablement possibles dans les hypothèses clés :

	Donnée	Principales hypothèses	Risques associés	Évolution raisonnablement possible
Investissement				
HSBC Continental Europe	Prévisions des flux de trésorerie disponibles	– Niveau des taux d'intérêt et des courbes de taux. – Position des concurrents au sein du marché.	– Les actions stratégiques relatives aux revenus et aux coûts ne sont pas mises en œuvre.	– Les projections de flux de trésorerie disponibles sont en baisse de 10 %.
	Taux d'actualisation	– Le taux d'actualisation utilisé est une estimation raisonnable d'un taux de marché adapté au profil de l'activité.	– Des preuves externes semblent indiquer que le taux utilisé n'est pas adapté à l'activité.	– Augmentation du taux d'actualisation de 1 %.
HSBC Private Bank (Suisse) SA	Prévisions des flux de trésorerie disponibles	– Croissance du chiffre d'affaires : projection basée sur les conditions de marché et la stratégie commerciale. – Gestion des coûts : inclut des hypothèses sur les charges d'exploitation et les initiatives de gain d'efficacité.	Les actions stratégiques relatives aux revenus et aux coûts ne sont pas mises en œuvre.	– Les projections de flux de trésorerie disponibles sont en baisse de 10 %.
	Taux d'actualisation	– Le taux d'actualisation utilisé est le taux de coût du capital dans le pays tel que recommandé par la Trésorerie du Groupe HSBC, étayé par un examen indépendant réalisé par un tiers et approuvé par le Comité des risques du Groupe HSBC.	Évolution des facteurs macroéconomiques et des risques spécifiques susceptibles de compromettre la pertinence du taux.	Augmentation du taux d'actualisation de 1 %.

Sensibilité de la VU aux évolutions raisonnablement possibles des hypothèses clés

(En millions GBP)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
HSBC Continental Europe		
VU	11 679	10 886
Impact sur la VU		
Baisse de 100 pb du taux d'actualisation – variable unique1	1 431	1 103
Hausse de 100 pb du taux d'actualisation – variable unique1	-1 085	-858
Baisse de 10 % de la rentabilité prévisionnelle – variable unique1	-1 142	-1 015
HSBC Private Bank (Suisse) SA		
VU	911	2 117
Impact sur la VU		
Baisse de 100 pb du taux d'actualisation – variable unique1	152	267
Hausse de 100 pb du taux d'actualisation – variable unique1	-111	-211
Baisse de 10 % de la rentabilité prévisionnelle – variable unique1	-62	-173
(1) La valeur recouvrable de HSBC Bank Plc représente la somme des valeurs recouvrables des filiales sous-jacentes. L'analyse de sensibilité à variable unique sur une même filiale peut donc ne pas être représentative de l'impact agrégé de la variation de la variable.		

19. – Entités structurées

Le groupe intervient principalement auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées par le biais de titrisations d'actifs financiers, de véhicules et de fonds d'investissement, établis soit par le groupe, soit par un tiers.

Entités structurées consolidées

Total des actifs des entités structurées consolidées du groupe, répartis par type d'entité

	Véhicules	Titrisations	Fonds gérés HSBC	Autre	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2025	1 350		117	233	1 700
Au 31 décembre 2024	1 882	168	4 159	248	6 457
(1) L'année 2024 inclut l'activité d'assurance en France.					

Véhicules

Le groupe a établi et gère deux types de conduits : les conduits d'investissement en valeurs mobilières (« SIC ») et les véhicules multicédants.

Véhicules d'investissement en valeurs mobilières

Les SIC achètent des titres adossés à des actifs (« ABS ») très bien notés afin de faciliter des opportunités d'investissement sur mesure.

Au 31 décembre 2025, Solitaire, le principal SIC du groupe, ne détenait pas d'ABS (2024 : 0,6 milliard GBP) et était auparavant entièrement financé par des billets de trésorerie (« CP ») émis au profit du groupe. Au 31 décembre 2025, aucun CP n'était détenu par le groupe (2024 : 0,8 milliard GBP).

Véhicules multicédants

Le véhicule multicédants du groupe a été mis en place pour offrir à ses clients des sources de financement flexibles basées sur le marché. À l'heure actuelle, le groupe supporte un risque égal à la facilité spécifique à la transaction offerte aux véhicules multicédants, pour un montant de 3,2 milliards GBP au 31 décembre 2025 (2024 : 3,0 milliards GBP). La protection contre les premières pertes est assurée par l'originateur des actifs, et non par le groupe, par le biais de rehaussements de crédit spécifiques à la transaction. Une couche de protection contre les pertes est fournie par le groupe sous la forme de facilités de rehaussement à l'échelle du programme.

Titrisations

Le groupe a recours à des entités structurées afin de titriser les prêts et créances sur la clientèle qu'il a originés en vue de diversifier ses sources de financement à des fins d'origination d'actifs et d'efficacité du capital. Les prêts et créances sont transférés par HSBC aux entités structurées contre liquidités ou synthétiquement, et les entités structurées émettent des titres de créance aux investisseurs. Lorsque des titrisations synthétiques sont utilisées, le risque de crédit associé au portefeuille de prêts est transféré aux entités structurées par le biais de garanties financières du portefeuille de prêts.

Fonds gérés HSBC

Le groupe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, a établi un certain nombre de fonds monétaires et non monétaires. Lorsqu'il est réputé agir en qualité de mandant plutôt que d'agent dans son rôle de gestionnaire d'investissement, le groupe contrôle ces fonds.

Autre

Le groupe a conclu un certain nombre de transactions dans le cours normal de ses activités, notamment des opérations de financement d'actifs et de financement structuré pour lesquelles il a le contrôle de l'entité structurée. En outre, le groupe est réputé contrôler un certain nombre de fonds gérés par des tiers par son implication en tant que mandant dans les fonds.

Entités structurées non consolidées

Le terme « entités structurées non consolidées » désigne toutes les entités structurées non contrôlées par le groupe. Le groupe conclut des transactions avec des entités structurées non consolidées dans le cours normal de ses activités afin de faciliter les transactions avec les clients et pour des opportunités d'investissement spécifiques.

Nature et risques associés aux intérêts du groupe dans des entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés HSBC	Fonds gérés Non HSBC	Autre	Total
Valeur totale des actifs des entités (M GBP)					
0 – 400		63	802	14	879
400 – 1 500		25	691	1	717
1 500 – 4 000		16	298		314
4 000 – 20 000		11	157		168
>20 000		3	17		20
Nombre d'entités au 31 décembre 2025		118	1 965	15	2 098
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Total des actifs relatifs aux participations du groupe dans les					
entités structurées non consolidées		3 513	2 049	724	6 286
- actifs de transaction		1	33		34
- actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		286	611		897
- prêts et créances sur la clientèle				344	344
- investissements financiers		10			10
- actifs détenus en vue de la vente		3 216	1 405		4 621
- autres actifs				380	380
Total des passifs relatifs aux participations du groupe dans les					
entités structurées non consolidées		3			3
Autres engagements hors bilan			439		439
Exposition maximale du groupe au 31 décembre 2025		3 510	2 488	724	6 722
	Titrisations	Fonds gérés HSBC	Fonds gérés Non HSBC	Autre	Total
Valeur totale des actifs des entités (M GBP)					
0 – 400	1	128	934	11	1 074
400 – 1 500		39	711	1	751
1 500 – 4 000		17	264		281
4 000 – 20 000		17	119		136
>20 000		1	14		15
Nombre d'entités au 31 décembre 2024	1	202	2 042	12	2 257
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Total des actifs relatifs aux participations du groupe dans les entités structurées non consolidées	43	6 159	3 810	721	10 733
- actifs de transaction - actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		1	38		39
- prêts et créances sur les établissements de crédit		2 942	1 514		4 456

– prêts et créances sur la clientèle	43		547	311	901
– investissements financiers		5			5
– actifs détenus en vue de la vente		3 211	1 711		4 922
– autres actifs				410	410
Total des passifs relatifs aux participations du groupe dans les entités structurées non consolidées		6			6
Autres engagements hors bilan	13		556		569
Exposition maximale du groupe au 31 décembre 2024	56	6 153	4 366	721	11 296

L'exposition maximale aux pertes provenant des intérêts du groupe dans des entités structurées non consolidées représente la perte maximale qu'il pourrait subir du fait de son implication dans ces entités, quelle que soit la probabilité que la perte soit encourue.

- Pour les engagements, garanties et contrats de swap de défaut de crédit, l'exposition maximale aux pertes correspond au montant notional des pertes potentielles futures.
- Pour les investissements conservés et achetés et les prêts aux entités structurées non consolidées, l'exposition maximale aux pertes correspond à la valeur comptable de ces intérêts à la date de clôture du bilan.

L'exposition maximale aux pertes est indiquée avant prise en compte des effets des dispositifs de couverture et de garanties que HSBC a conclus en vue d'atténuer l'exposition du groupe aux pertes.

Titrisations

Le groupe détient des participations dans des véhicules de titrisation non consolidés par le biais de la détention de titres émis par ces entités. De plus, le groupe détient des investissements dans des ABS émis par des entités structurées tierces.

Fonds gérés HSBC

Le groupe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, établit et gère des fonds monétaires et des fonds d'investissement non monétaires en vue d'offrir aux clients des opportunités d'investissement. Le groupe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être en droit de percevoir des commissions de gestion et de performance sur la base des actifs sous gestion. Le groupe peut également conserver des parts de ces fonds.

Fonds gérés non HSBC

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers afin de faciliter l'activité et de répondre aux besoins des clients.

Autre

Le groupe a mis en place des entités structurées dans le cours normal de ses activités, telles que des opérations de crédit structurées pour les clients, afin de financer des projets d'infrastructure publics et privés, ainsi que pour des transactions de financement d'actifs et de financement structuré.

Outre les intérêts mentionnés ci-dessus, le groupe conclut des contrats dérivés, des prises en pension et des emprunts de titres avec des entités structurées. Ces intérêts surviennent dans le cours normal de l'activité pour la facilitation des transactions avec des tiers et des solutions de gestion des risques.

Entités structurées parrainées par le groupe

Le montant des actifs transférés à et des revenus perçus de ces entités parrainées au cours des années 2025 et 2024 n'a pas été significatif.

20. – Écarts d'acquisition (*goodwill*) et immobilisations incorporelles

	La Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Écarts d'acquisition			2	2
Autres immobilisations incorporelles ¹	276	303	44	132
Au 31 décembre	276	303	46	134

(1) Les autres immobilisations incorporelles du groupe comprennent des logiciels générés en interne dont la valeur comptable nette s'élève à 269 millions GBP (2024 : 296 millions GBP). Durant l'exercice 2025, la capitalisation des logiciels générés en interne était de 386 millions GBP (2024 : 145 millions GBP), la dépréciation s'élevait à 238 millions GBP (2024 : 4 millions GBP) et l'amortissement à 189 millions GBP (2024 : 71 millions GBP).

21. – Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Garanties en espèces et créances sur marge	34 812	41 027	28 595	31 662
Comptes de règlement et éléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques	4 416	4 680	3 829	4 196
Lingots	14 051	5 612	13 641	5 428
Remboursements anticipés et produits à recevoir	2 613	2 426	1 573	1 485
Immobilisations corporelles	152	176	9	10
Droit d'utilisation	158	146	21	25
Actifs au titre des avantages du personnel (Note 5)	117	74	21	20
Autres comptes	2 298	2 809	1 104	1 210
Au 31 décembre	58 617	56 950	48 793	44 036

Les remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs comprennent 43,3 milliards GBP (2024 : 50,0 milliards GBP) d'actifs financiers, dont la majorité est évaluée au coût amorti.

22. – Passifs de transaction

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit ¹	6 514	8 529	6 638	8 669
Comptes clients ¹	5 995	6 531	5 995	6 530
Autres titres de créance en circulation	29	59	29	59
Autres passifs - positions courtes nettes sur titres	29 339	27 514	13 276	13 885
Au 31 décembre	41 877	42 633	25 938	29 143
<i>(1) Les « dépôts des établissements de crédit » et les « comptes clients » comprennent les mises en pension, les prêts de titres et les autres montants.</i>				

23. – Passifs financiers désignés à la juste valeur

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit et des comptes clients	6 668	5 127	6 555	5 079
Engagements envers les clients au titre de contrats d'investissement	145	1 078		
Titres de créance en circulation	34 307	30 432	25 042	22 601
Passifs subordonnés (Note 26)	722	806	722	806
Au 31 décembre	41 842	37 443	32 319	28 486

Le groupe

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur était inférieure de 2 898 millions GBP au montant contractuel à l'échéance (2024 : inférieure de 3 111 millions GBP). Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit a représenté une perte de (92) millions GBP (2024 : gain de 70 millions GBP).

La banque

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur était inférieure de 2 785 millions GBP au montant contractuel à l'échéance (2024 : inférieure de 2 817 millions GBP). Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit a représenté une perte de (64) millions GBP (2024 : gain de 11 millions GBP).

24. – Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Garanties en espèces et marges à payer	40 578	39 676	27 154	30 922
Comptes de règlement et éléments en cours de transmission à d'autres banques	4 274	4 893	3 767	4 480
Comptes de régularisation et produits différés	2 524	2 662	1 440	1 628
Montant dû aux investisseurs dans des fonds consolidés par le groupe				
Engagements de location	229	196	28	30
Passif au titre des avantages du personnel (Note 5)	130	172	37	51
Passif des contrats de réassurance	3	39		
Passif lié aux paiements réglés en actions à HSBC Holdings	159	118	104	80
Approbations et acceptations	65	69	65	68
Autres passifs	2 496	2 659	1 257	1 168
Au 31 décembre	50 458	50 484	33 852	38 427

Pour le groupe, les comptes de régularisation, produits différés et autres passifs comprennent 49,8 milliards GBP (2024 : 49,8 milliards GBP), et pour la banque 33,6 milliards GBP (2024 : 38,2 milliards GBP) de passifs financiers, dont la majorité est évaluée au coût amorti.

25. – Provisions

Le groupe	Coûts de restructuration	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Remédiation client	Autres provisions	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2025	27	50	7	107	191
Ajouts	287	1 075	2	21	1 385
Montants utilisés	-50	-40	-2	-20	-112
Reprise de montants non utilisés	-10	-15	-4	-6	-35
Change et autres mouvements	5	9		-17	-3
Au 31 décembre 2025	259	1 079	3	85	1 426
Engagements contractuels (1)					
Au 1er janvier 2025					84
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					-10
Au 31 décembre 2025					74
Total Provisions					
Au 31 décembre 2024					275
Au 31 décembre 2025					1 500
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2024	76	104	9	118	307
Ajouts	8	46	3	37	94
Montants utilisés	-41	-94	-3	-46	-184
Reprise de montants non utilisés	-19	-7	-2	-26	-54
Change et autres mouvements	3	1		24	28
Au 31 décembre 2024	27	50	7	107	191
Engagements contractuels ¹					
Au 1er janvier 2024					83
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					1
Au 31 décembre 2024					84

Total Provisions					
Au 31 décembre 2023					390
Au 31 décembre 2024					275

La Banque	Coûts de restructuration	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Remédiation client	Autres provisions	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2025	7	43	3	32	85
Ajouts	37	242	1	2	282
Montants utilisés	-26	-37		-7	-70
Reprise de montants non utilisés	-8	-14	-2	-3	-27
Change et autres mouvements		7		-16	-9
Au 31 décembre 2025	10	241	2	8	261
Engagements contractuels (1)					
Au 1er janvier 2025					25
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					-14
Au 31 décembre 2025					11
Total Provisions					
Au 31 décembre 2024					110
Au 31 décembre 2025					272
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2024	9	95	5	35	144
Ajouts	5	43	2	17	67
Montants utilisés	-3	-91	-2	-7	-103
Reprise de montants non utilisés	-4	-3	-2	-13	-22
Change et autres mouvements		-1		-7	-8
Au 31 décembre 2024	7	43	3	32	85
Engagements contractuels ¹					
Au 1er janvier 2024					32
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					-7
Au 31 décembre 2024					25
Total Provisions					
Au 31 décembre 2023					176
Au 31 décembre 2024					110

Les provisions pour engagements contractuels comprennent des engagements de financement et des garanties hors bilan, pour lesquels les pertes de crédit attendues sont prévues selon la norme IFRS 9.

9. Une analyse plus approfondie de l'évolution des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Rapprochement des variations du montant brut comptable/nominal et des provisions pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, y compris les engagements de prêt et les garanties financières », à la page 42.

Remédiation client

La remédiation client fait référence aux activités de HSBC visant à indemniser les clients pour les pertes ou dommages liés au non-respect de la réglementation ou à un traitement équitable des clients. La remédiation client est souvent initiée par HSBC en réponse aux réclamations des clients et/ou à l'évolution des pratiques commerciales dans le secteur, et n'est pas nécessairement initiée par des mesures réglementaires.

Coûts de restructuration

Ces provisions comprennent les coûts estimés de restructuration, y compris les coûts de licenciement lorsqu'une obligation existe. Les ajouts réalisés au cours de l'exercice concernent des plans de restructuration formels au sein du groupe.

Procédures judiciaires et affaires réglementaires

De plus amples détails sur les procédures judiciaires et les affaires réglementaires figurent à la Note 32. Les procédures judiciaires comprennent les procédures civiles, d'arbitrage ou judiciaires intentées à l'encontre de sociétés de HSBC (par voie de réclamation ou de demande reconventionnelle) ou les litiges civils pouvant, s'ils ne sont pas réglés, donner lieu à une procédure judiciaire, d'arbitrage ou devant les tribunaux. Les affaires réglementaires font référence à des enquêtes, examens et autres actions menées par ou en réponse aux actions des organismes de réglementation ou d'application de la loi en rapport avec des actes répréhensibles présumés.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Dans le cadre d'une action en justice intentée au Luxembourg en 2009 dans le cadre de la fraude de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC, HSBC Securities Services Luxembourg (« HSSL ») se défend contre une action intentée par Herald Fund SPC (« Herald ») visant à obtenir la restitution de titres et d'une somme de 388 millions GBP en espèces (majorée d'intérêts) ou, à titre subsidiaire, des dommages et intérêts d'un montant de 4,2 milliards GBP (majorés d'intérêts). Le 24 octobre 2025, la Cour de cassation du Luxembourg a rejeté le pourvoi de HSSL concernant la demande de restitution des titres formulée par Herald, mais a accepté le pourvoi de HSSL concernant la demande de restitution des espèces d'Herald. HSSL va maintenant former un second recours devant la Cour d'appel du Luxembourg. En cas d'échec de ce deuxième pourvoi, HSSL contestera le montant qui lui est réclamé lors de la procédure ultérieure devant la Cour d'appel. Suite à ces événements, nous avons comptabilisé une provision de 0,8 milliard GBP. Compte tenu de la procédure d'appel en cours et des complexités et incertitudes liées à la détermination du montant de la restitution, l'impact financier final pourrait être sensiblement différent.

Enquêtes fiscales

Depuis 2023, le parquet national financier (« PNF ») en France a enquêté sur HSBC Continental Europe et la succursale parisienne de HSBC Bank Plc concernant le traitement de la retenue à la source sur les dividendes de certaines activités de trading passées. Au cours de l'exercice, une provision de 0,2 milliard GBP a été comptabilisée et, en janvier 2026, HSBC Bank Plc a conclu un accord avec le PNF pour mettre fin à l'enquête. HSBC Bank Plc a payé un total de 264 millions GBP et l'affaire est désormais close.

26. – Passifs subordonnés

Passifs subordonnés :

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au coût amorti	18 919	16 908	18 919	16 874
- passifs subordonnés	18 219	16 208	18 919	16 874
- titres privilégiés	700	700	—	—
Désignés à la juste valeur (Note 23)	722	806	722	806
- passifs subordonnés	722	806	722	806
Au 31 décembre	19 641	17 714	19 641	17 680

Les passifs subordonnés se classent derrière les obligations senior et sont généralement pris en compte dans les capitaux de la banque. Les titres de capital peuvent être appelés et remboursés par la banque sous réserve d'une notification préalable à la PRA et, le cas échéant, du consentement de l'autorité de réglementation bancaire locale. S'ils ne sont pas remboursés à la première date de remboursement anticipé, les coupons dus peuvent être réinitialisés ou devenir à taux variable sur la base des marchés pertinents. Concernant les passifs subordonnés autres que les obligations à taux variable, les intérêts sont payables à des taux fixes allant jusqu'à 6,79 %.

Les montants du bilan déclarés ci-dessous sont présentés sur une base IFRS et ne reflètent pas le montant auquel les instruments contribuent au capital réglementaire en raison de l'inclusion des coûts d'émission, de l'amortissement réglementaire et des limites d'éligibilité réglementaires.

Passifs subordonnés du groupe :

		Valeur comptable	
		2025	2024
		Millions GBP	Millions GBP
Instruments additionnels de catégorie 1			
Instruments additionnels de catégorie 1 garantis par la banque			
700 M GBP	Titres privilégiés perpétuels à dividende progressif et non cumulatif à 5,844 % ^{1,2,3}	610	583
Instruments de catégorie 2			
1 500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2032	1 310	1 239
300 M USD	Obligations subordonnées à 7,65 % de HSBC Bank Plc à échéance 2025(4)		142
750 M USD	Prêt subordonné à 4,186 % de HSBC Bank Plc à échéance 2027	560	589
200 M GBP	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2028	200	200
2 000 M USD	Prêt subordonné à 1,625 % de HSBC Bank Plc à échéance 2031	1 484	1 532
2 000 M EUR	Prêt subordonné à 0,375 % de HSBC Bank Plc à échéance 2031	1 741	1 605
2 000 M EUR	Prêt subordonné à 0,375 % de HSBC Bank Plc à échéance 2031	1 741	1 605
1 250 M EUR	Prêt subordonné à 0,25 % de HSBC Bank Plc à échéance 2031(4)		1 003
500 M GBP	Obligations subordonnées à 5,375 % de HSBC Bank Plc à échéance 2033	162	156
600 M GBP	Obligations subordonnées à 4,75 % de HSBC Bank Plc à échéance 2046	160	165
1 250 M USD	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2028	931	995
1 100 M USD	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2033	819	875
400 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2028	352	335
400 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2029	353	335
500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2028	437	413
500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2029	437	413
500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2029	436	413
85 M EUR	Prêt subordonné à 5,15 % de HSBC Bank Plc à échéance 2043	74	70
800 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2030	698	660
65 M EUR	Prêt subordonné à 5,24 % de HSBC Bank Plc à échéance 2043	57	54
800 M USD	Prêt subordonné à 6,79 % de HSBC Bank Plc à échéance 2029	615	647
200 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2034	174	165
800 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2030	698	660
300 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2035	262	247
400 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2035	349	330
500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2031	436	412
800 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2031	698	660
500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2036	436	412
400 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2033	349	330
500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2036	436	
500 M USD	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2031	372	
2 250 M USD	Prêt subordonné à 4,619 % de HSBC Bank Plc à échéance 2031	1 673	
250 M USD	Prêt subordonné à 5,133 % de HSBC Bank Plc à échéance 2036	185	
400 M EUR	Prêt subordonné à taux variable de HSBC Bank Plc à échéance 2032	347	330
225 M GBP	Obligations subordonnées à 6,25 % de HSBC Bank Plc à échéance 2041	49	46
350 M GBP	Obligations subordonnées à 5,375 % de HSBC Bank Plc remboursables par anticipation à échéance 2023 (3.4)		61
Autres instruments de catégorie 2 inférieurs à 100 millions GBP(4)			32
Au 31 décembre		19 641	17 714
(1) La valeur du titre a partiellement diminué en raison d'un gain de couverture de la juste valeur. De même, le taux d'intérêt payable après novembre 2031 est la somme du taux quotidien SONIA composé, majoré de 2,0366 %. (2) Voir le paragraphe ci-dessous, « Garanties par HSBC Bank Plc ». (3) Ces instruments ne peuvent être inclus dans les fonds propres du groupe. (4) Remboursés en 2025.			

Garanties par HSBC Bank Plc

Des titres de capital garantis par la banque ont été émis par une société en commandite de Jersey. Les produits de ces titres ont été prêtés à la banque par la société en commandite sous la forme d'un billet subordonné. Ces titres ont été considérés comme des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires pour la banque (sur une base individuelle et consolidée) au titre du CRR II jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu de l'application des dispositions de maintien des droits acquis. Depuis le 31 décembre 2021, ces titres ne sont plus éligibles en tant que fonds propres réglementaires pour le groupe.

Au 31 décembre 2025, les titres privilégiés garantis par HSBC Bank Plc sont destinés à conférer aux investisseurs des droits sur les distributions de revenus et de capital, ainsi que sur les distributions en cas de liquidation de l'émetteur, qui sont équivalents aux droits qu'ils auraient eus s'ils avaient acheté des actions privilégiées perpétuelles non cumulatives de l'émetteur. Le paiement des distributions est limité si ces paiements sont interdits en vertu de la réglementation bancaire britannique ou d'autres exigences, si un paiement risque d'entraîner une violation des exigences d'adéquation des fonds propres de la banque, ou si la banque ne dispose pas de réserves distribuables suffisantes (telles que définies).

La banque s'est engagée, si elle est empêchée dans certaines circonstances de verser intégralement les distributions sur les titres privilégiés, à ne pas payer de dividendes ou d'autres distributions au titre de ses actions ordinaires, ni à racheter ou rembourser ses actions ordinaires, tant que les distributions sur les titres privilégiés n'auront pas été versées intégralement.

Si les titres privilégiés garantis par la banque sont en circulation en novembre 2048, ou si le ratio de fonds propres total de la banque (sur une base individuelle ou consolidée) tombe en dessous du minimum réglementaire requis, ou si les administrateurs s'attendent à ce qu'il en soit ainsi à court terme, sous réserve qu'aucune procédure n'ait été engagée en vue de la liquidation ou de la dissolution de la banque, les intérêts des détenteurs sur les titres privilégiés garantis par la banque seront échangés contre des intérêts sur des actions privilégiées émises par la banque dont les conditions économiques sont équivalentes en tous points significatifs à celles des titres privilégiés et de la garantie.

Titres de catégorie 2

Les instruments de fonds propres de catégorie 2 sont des instruments subordonnés à échéance fixe assortis d'une obligation de paiement de coupons. Ces instruments de fonds propres sont inclus dans la base de fonds propres réglementaires du groupe en tant que fonds propres de catégorie 2 au titre du CRR II. Les dispositions de maintien des droits acquis du CRR II ont expiré le 26 juin 2025 et les instruments qui bénéficiaient auparavant de ces dispositions ne sont désormais pas éligibles en tant que fonds propres réglementaires pour le groupe. Conformément au CRR II, l'apport en capital de tous les instruments de catégorie 2 est amorti à des fins réglementaires au cours des cinq dernières années précédant leur échéance.

27. – Analyse des échéances des actifs, des passifs et des engagements hors bilan**Échéance contractuelle des passifs financiers**

Les soldes du tableau ci-dessous ne sont pas en cohérence directe avec ceux de notre bilan consolidé car le tableau intègre, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie relatifs aux paiements du principal et des coupons futurs (à l'exception des passifs de transaction et des dérivés non traités comme des dérivés de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés dus au titre des passifs des instruments dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les passifs de transaction et les instruments dérivés qui ne sont pas traités comme des instruments dérivés de couverture sont classés dans la période « Échéance inférieure à 1 mois » et non en fonction de leur échéance contractuelle.

Par ailleurs, les prêts et autres engagements liés au crédit, ainsi que les garanties financières ne sont généralement pas comptabilisés dans notre bilan. Les flux de trésorerie non actualisés potentiellement dus au titre des engagements de prêt et autres engagements liés au crédit et aux garanties financières sont classés sur la base de la date la plus proche de leur remboursement.

Flux de trésorerie dus au titre des passifs financiers par échéance contractuelle résiduelle :

Le groupe	Échéance inférieure à 1 mois	Échéance supérieure à 1 mois mais inférieure ou égale à 3 mois	Échéance de 3 à 12 mois	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit	35 902	1 275	216	2 207	325	39 925
Comptes clients	215 335	18 622	10 690	279	99	245 025
Accords de mise en pension - hors transaction	41 077	3 707	1 829	658		47 271
Passifs de transaction	41 877					41 877
Passifs financiers désignés à la juste valeur	10 499	4 449	6 963	16 082	8 215	46 208
Instruments dérivés	165 293	73	79	458	1 178	167 081
Titres de créance en circulation	2 914	1 561	7 359	1 251	525	13 610
Passifs subordonnés	26	156	542	8 049	15 918	24 691
Autres passifs financiers ¹	47 394	448	293	174	46	48 355
	560 317	30 291	27 971	29 158	26 306	674 043
Prêts et autres engagements liés au crédit	146 640					146 640
Garanties financières ²	2 809					2 809
Au 31 décembre 2025	709 766	30 291	27 971	29 158	26 306	823 492

Flux de trésorerie dus au titre des passifs financiers par échéance contractuelle résiduelle (suite)

	Échéance inférieure à 1 mois	Échéance supérieure à 1 mois mais inférieure ou égale à 3 mois	Échéance de 3 à 12 mois	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit	22 218	1 144	2 510	537	316	26 725
Comptes clients	212 491	19 021	10 965	654	89	243 220
Accords de mise en pension - hors transaction	36 469	2 542	1 001	859		40 871
Passifs de transaction	42 633					42 633
Passifs financiers désignés à la juste valeur	10 719	2 074	4 977	15 915	8 266	41 951
Instruments dérivés	195 839	83	140	509	1 309	197 880
Titres de créance en circulation	3 630	3 662	10 563	2 040	886	20 781
Passifs subordonnés	28	160	622	7 839	13 916	22 565
Autres passifs financiers ¹	47 159	277	563	140	35	48 174
	571 186	28 963	31 341	28 493	24 817	684 800
Prêts et autres engagements liés au crédit	128 007					128 007
Garanties financières ²	2 876					2 876
Au 31 décembre 2024	702 069	28 963	31 341	28 493	24 817	815 683

Flux de trésorerie dus au titre des passifs financiers par échéance contractuelle résiduelle :

La Banque	Échéance inférieure à 1 mois	Échéance supérieure à 1 mois mais inférieure ou égale à 3 mois	Échéance de 3 à 12 mois	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit	27 199	1 232	94	1 841		30 366
Comptes clients	121 137	11 893	5 254	188		138 472
Accords de mise en pension - hors transaction	34 379	2 811	2 105	1 890		41 185
Passifs de transaction	25 938					25 938
Passifs financiers désignés à la juste valeur	10 015	3 957	4 825	12 341	4 911	36 049
Instruments dérivés	150 894	73	77	360	1 143	152 547
Titres de créance en circulation	635	263	5 324	214	86	6 522
Passifs subordonnés	26	156	542	8 049	16 229	25 002
Autres passifs financiers ¹	32 340	317	20	15	11	32 703
	402 563	20 702	18 241	24 898	22 380	488 784
Prêts et autres engagements liés au crédit	40 270					40 270
Garanties financières ²	1 081					1 081
Au 31 décembre 2025	443 914	20 702	18 241	24 898	22 380	530 135
Dépôts des établissements de crédit	16 038	1 097	2 306	22	—	19 463
Comptes clients	122 014	12 645	7 537	195		142 391
Accords de mise en pension - hors transaction	29 939	1 904	1 236	2 159		35 238
Passifs de transaction	29 143					29 143
Passifs financiers désignés à la juste valeur	10 468	1 720	3 838	11 546	4 805	32 377
Instruments dérivés	182 584	83	137	454	1 281	184 539
Titres de créance en circulation	2 513	2 459	7 608	256	83	12 919
Passifs subordonnés	28	160	609	7 829	14 370	22 996
Autres passifs financiers ¹	36 663	127	342	14	13	37 159
	429 390	20 195	23 613	22 475	20 552	516 225
Prêts et autres engagements liés au crédit	35 552					35 552
Garanties financières ²	1 143					1 143
Au 31 décembre 2024	466 085	20 195	23 613	22 475	20 552	552 920

(1) Hors passifs financiers des groupes destinés à être cédés.

(2) Hors contrats de garantie de performance auxquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas appliquées.

Analyse des échéances des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente une analyse des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle résiduelle à la date de clôture du bilan. Ces soldes sont inclus dans l'analyse des échéances comme suit :

- Les actifs et passifs financiers sans échéance contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la catégorie « Échéance supérieure à 1 an ». Les instruments à durée indéterminée ou perpétuels sont classés en fonction du délai de préavis contractuel que la contrepartie de l'instrument est en droit de donner. Lorsqu'il n'y a pas de préavis contractuel, les contrats à durée indéterminée ou perpétuels sont inclus dans la période « Échéance supérieure à 1 an ».
- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs détenus en vue de la vente des groupes destinés à être cédés sont classés sur la base de l'échéance contractuelle des instruments sous-jacents et non sur la base de l'opération de cession.
- Les passifs au titre de contrats d'investissement sont classés en fonction de leur échéance contractuelle. Les contrats d'investissement à durée indéterminée sont inclus dans le volet « Échéance supérieure à 1 an », mais ces contrats sont soumis à des options de rachat et de transfert par les assurés.

Analyse des échéances des actifs et des passifs financiers

Le Groupe	2025			2024		
	Échéance à 1 an maximum	Échéance supérieure à 1 an	Total	Échéance à 1 an maximum	Échéance supérieure à 1 an	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif :						
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur	3 731	2 021	5 752	3 695	5 722	9 417
Prêts et créances sur les établissements de crédit	18 527	822	19 349	13 859	662	14 521
Prêts et créances sur la clientèle	44 198	35 660	79 858	41 064	41 602	82 666
Accord de prise en pension - hors transaction	64 815	3 295	68 110	52 190	1 422	53 612
Investissements financiers	10 675	55 939	66 614	10 549	41 667	52 216
Autres actifs financiers	42 674	687	43 361	49 500	503	50 003
Actifs détenus en vue de la vente	549	5 009	5 558	3 356	18 250	21 606
Au 31 décembre	185 169	103 433	288 602	174 213	109 828	284 041
Passif :						
Dépôts des établissements de crédit	37 294	2 385	39 679	25 750	765	26 515
Comptes clients	244 385	378	244 763	241 587	716	242 303
Accords de mise en pension - hors transaction	46 165	593	46 758	39 627	757	40 384
Passifs financiers désignés à la juste valeur	21 673	20 169	41 842	17 563	19 880	37 443
Titres de créance en circulation	11 692	1 131	12 823	17 628	1 833	19 461
Autres passifs financiers	49 472	353	49 825	49 482	285	49 767
Passifs subordonnés		18 919	18 919	155	16 753	16 908
Passifs des groupes destinés à être cédés	10 888	4 823	15 711	4 552	18 558	23 110
Au 31 décembre	421 569	48 751	470 320	396 344	59 547	455 891

La Banque	2025			2024		
	Échéance à 1 an maximum	Échéance supérieure à 1 an	Total	Échéance à 1 an maximum	Échéance supérieure à 1 an	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif :						
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur	3 153	629	3 782	3 231	429	3 660
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 536	2 393	15 929	11 141	1 589	12 730
Prêts et créances sur la clientèle	18 510	13 870	32 380	17 802	13 114	30 916
Accord de prise en pension - hors transaction	43 034	2 398	45 432	33 069	1 325	34 394
Investissements financiers	3 812	38 413	42 225	5 668	28 582	34 250
Autres actifs financiers	34 613	10	34 623	38 061		38 061
Actifs détenus en vue de la vente ¹	239	76	315	390	137	527
Au 31 décembre	116 897	57 789	174 686	109 362	45 176	154 538
Passif :						
Dépôts des établissements de crédit	28 434	1 775	30 209	19 334	21	19 355
Comptes clients	138 193	188	138 381	141 930	192	142 122
Accords de mise en pension - hors transaction	38 730	1 711	40 441	32 592	1 953	34 545
Passifs financiers désignés à la juste valeur	18 591	13 728	32 319	15 926	12 560	28 486
Titres de créance en circulation	6 087	268	6 355	12 370	298	12 668
Autres passifs financiers	33 591	22	33 613	38 148	25	38 173
Passifs subordonnés		18 919	18 919	142	16 732	16 874
Passifs des groupes destinés à être cédés	1 552		1 552	2 667		2 667
Au 31 décembre	265 178	36 611	301 789	263 109	31 781	294 890

(1) Les actifs détenus en vue de la vente incluent la cession prévue de l'activité en Afrique du Sud.

28. – Compensation des actifs et passifs financiers

Lors de la compensation d'actifs et de passifs financiers, le montant net est reporté au bilan lorsque les critères de compensation sont remplis. Ceci est le cas lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dans le tableau suivant, les « Montants non compensés au bilan » comprennent les opérations pour lesquelles :

- la contrepartie a une exposition compensée avec le groupe et un accord-cadre de compensation ou un accord similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas autrement satisfaits ; et
- dans le cas de produits dérivés et de prises/mises en pension, d'emprunts/prêts d'actions et d'accords similaires, des garanties en espèces et autres qu'en espèces (titres de créance et actions) ont été reçues/données en garantie pour couvrir l'exposition nette en cas de défaut ou d'autres événements déterminés à l'avance.

L'effet d'un surdimensionnement est exclu.

Les « montants non soumis à des accords de compensation exécutoires » comprennent les contrats exécutés dans des juridictions où les droits de compensation ne peuvent pas être maintenus en vertu des lois locales sur la faillite, et les transactions pour lesquelles un avis juridique attestant de l'applicabilité du droit de compensation peut ne pas avoir été demandé, ou ne pas avoir pu être obtenu.

À des fins de gestion des risques, les montants nets des prêts et créances sur la clientèle sont soumis à des limites, qui font l'objet d'un suivi, et les contrats clients concernés sont réexaminés et mis à jour, le cas échéant, afin de s'assurer que le droit légal de compensation reste approprié.

	Montants soumis à des accords de compensation exécutoires							
	Montants non compensés au bilan							
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers, dont garantie en espèces	Garantie en espèces	Montant net	Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires (5)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs financiers								
Instruments dérivés (Note 14) ¹	220 231	-52 534	167 697	-150 054	-17 414	229	888	168 585
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires classés en tant que ² :								
- actifs de transaction	16 897	-456	16 441	-16 441			43	16 484
- actifs hors transaction	166 428	-98 448	67 980	-67 902	-73	5	130	68 110
Prêts et créances sur la clientèle ³	22 726	-12 314	10 412	-8 465		1 947	1	10 413
Au 31 décembre 2025	426 282	-163 752	262 530	-242 862	-17 487	2 181	1 062	263 592
Instruments dérivés (Note 14) ¹	260 807	-66 478	194 329	-177 527	-16 137	665	3 843	198 172
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires classés en tant que ² :								
- actifs de transaction	13 994	-635	13 359	-13 360		-1	390	13 749
- actifs hors transaction	117 236	-67 320	49 916	-49 019	-178	719	3 696	53 612
Prêts et créances sur la clientèle ³	21 359	-11 119	10 240	-8 897		1 343	3	10 243
Au 31 décembre 2024	413 396	-145 552	267 844	-248 803	-16 315	2 726	7 932	275 776
Passifs financiers								
Instruments dérivés (Note 14) ¹	218 166	-52 534	165 632	-147 761	-17 610	261	1 034	166 666
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires classés en tant que ² :								
- passifs de transaction	12 715	-246	12 469	-12 469			1	12 470
- passifs hors transaction	145 416	-98 658	46 758	-46 597	-161			46 758
Comptes clients ⁴	26 463	-12 314	14 149	-8 465		5 684	3	14 152

Au 31 décembre 2025	402 760	-163 752	239 008	-215 292	-17 771	5 945	1 038	240 046
Instruments dérivés (Note 14) ¹	260 721	-66 478	194 243	-172 425	-21 461	357	2 839	197 082
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires classés en tant que ² :								
- passifs de transaction	15 283	-252	15 031	-15 032		-1	5	15 036
- passifs hors transaction	108 006	-67 702	40 304	-40 015	-124	165	80	40 384
Comptes clients ⁴	25 259	-11 119	14 140	-8 897		5 243	8	14 148
Au 31 décembre 2024	409 269	-145 551	263 718	-236 369	-21 585	5 764	2 932	266 650

(1) Au 31 décembre 2025, le montant de la marge en espèces reçue qui avait été compensé par rapport aux actifs bruts de dérivés était de 1 430 millions GBP (2024 : 2 279 millions GBP). Le montant de la marge en espèces versée qui avait été compensé par rapport aux passifs bruts de dérivés était de 7 524 millions GBP (2024 : 1 663 millions GBP).

(2) Pour le montant des mises en pension, des prises en pension, des prêts de titres, des emprunts de titres et des accords similaires comptabilisés au bilan dans les postes « Actifs de transaction » et « Passifs de transaction », voir le tableau « Sources et utilisations du financement » à la page 61.

(3) Au 31 décembre 2025, le montant total des « Prêts et créances sur la clientèle » comptabilisé au bilan s'élevait à 79 858 millions GBP (2024 : 82 666 millions GBP), dont 10 412 millions GBP (2024 : 10 240 millions GBP) ont fait l'objet d'une compensation.

(4) Au 31 décembre 2025, le montant total des « Comptes clients » comptabilisé au bilan s'élevait à 244 763 millions GBP (2024 : 242 303 millions GBP) dont 14 149 millions GBP (2024 : 14 140 millions GBP) ont fait l'objet d'une compensation.

(5) Ces expositions continuent d'être garanties par des sûretés financières, mais nous n'avons peut-être pas cherché ou été en mesure d'obtenir une opinion juridique démontrant le caractère exécutoire du droit de compensation.

29. – Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres

Émis et entièrement libérés

Actions ordinaires HSBC Bank Plc à 1,00 GBP :

	2025		2024	
	Nombre	M GBP	Nombre	M GBP
Au 1er janvier	796 969 115	797	796 969 113	797
Au 31 décembre	796 969 115	797	796 969 115	797

Prime d'émission de HSBC Bank Plc

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre	3 582	3 582

Total du capital social appelé et de la prime d'émission :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre	4 379	4 379

Actions privilégiées non cumulatives en dollars de HSBC Bank Plc à 0,01 USD :

	2025		2024	
	Nombre	Milliers GBP	Nombre	Milliers GBP
Au 31 décembre	35 000 000	172	35 000 000	172

La banque n'a pas l'obligation de racheter les actions privilégiées mais peut les racheter en tout ou partie à tout moment, sous réserve d'une notification préalable à la PRA. Les dividendes des actions privilégiées en circulation sont versés annuellement à la seule et absolue discrétion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne déclarera pas de dividende sur les actions privilégiées en circulation si (i) le paiement du dividende entraîne un manquement aux exigences d'adéquation des fonds propres de la banque (ou de ses filiales) en vertu des lois ou règlements applicables ou (ii) les bénéfices distribuables de la banque sont insuffisants pour permettre le paiement en totalité ou en partie (selon le cas) des dividendes sur les actions privilégiées en circulation. Si le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 individuel ou consolidé de la banque à une date quelconque devient inférieur à 7,00 % (appelé « événement de conversion des droits »), les droits attachés aux actions privilégiées sont modifiés irrévocablement et définitivement de sorte qu'ils ont les mêmes droits qui leur sont attachés en tant qu'actions ordinaires. Les détenteurs d'actions privilégiées en circulation pourront assister à toute assemblée générale des actionnaires de la banque et voter dans le cadre de toute résolution proposée pour modifier ou abolir l'un quelconque des droits attachés aux actions privilégiées ou de toute résolution proposée visant à réduire le capital libéré des actions privilégiées. Si le dividende payable sur les actions privilégiées en circulation n'a pas été versé en totalité pendant la période de dividende la plus récente, si un événement de conversion des droits s'est produit ou si une résolution est proposée pour la liquidation de la banque ou la cession de l'ensemble de ses activités, alors, dans de telles circonstances, les détenteurs d'actions privilégiées auront le droit de

voter pour toutes les questions soumises aux assemblées générales. En cas de dividendes non payés, les détenteurs d'actions privilégiées en circulation auront le droit d'assister et de voter aux assemblées générales jusqu'à ce que les dividendes sur les actions privilégiées pour la période de dividende la plus récente aient été intégralement versés, ou qu'une somme ait été provisionnée pour ce paiement en totalité, au titre d'une période de dividende. Toutes les actions en circulation sont intégralement libérées.

Autres instruments de capitaux propres

Instruments additionnels de catégorie 1 de HSBC Bank Plc

Première date de remboursement anticipé				2025	2024
				Millions GBP	Millions GBP
1 900 M EUR	8,236 %	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables émis en 2015(1)	Déc. 2020	1 388	1 388
235 M EUR	5,650 %	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables émis en 2016(1)	Janv. 2022	197	197
300 M EUR	3,813 %	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables émis en 2018(1)	Mars 2023	263	263
555 M GBP	5,063 %	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables émis en 2018(1)	Mars 2023	555	555
500 M GBP	8,194 %	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables émis en 2019(1)	Nov. 2024	500	500
431 M GBP	7,790 %	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables émis en 2019(1)	Déc. 2024	431	431
200 M EUR	6,907 %	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables émis en 2019(1)	Janv. 2025	175	175
250 M EUR	Taux variable	Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels émis en 2022(2)	Mars 2027	208	208
250 M EUR	5,625 %	Prêt subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2024(1)	Déc. 2029	204	204
250 M USD	8,200 %	Prêt subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable émis en 2025(1)	Avril 2030	187	
120 M USD	Taux variable	Prêt subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel émis en 2025(3)	Oct. 2030	89	
Au 31 décembre				4 197	3 921
(1) Les taux d'intérêt sont révisés tous les cinq ans en l'absence de remboursement anticipé. (2) Les intérêts sont variables, sur la base de l'EURIBOR 3 mois + 4,060 %. (3) Les intérêts sont variables, sur la base du SOFR + 3,390 %.					

Ces instruments sont détenus par HSBC Holdings Plc. La banque continue d'émettre des instruments de capitaux propres qui sont inclus dans les fonds propres du groupe en tant que capitaux supplémentaires de catégorie 1 entièrement conformes à la directive CRR II.

Les intérêts sur ces instruments ne seront dus et payables qu'à la seule discrétion de la banque, et la banque a la seule discrétion absolue à tout moment et d'annuler pour quelque raison que ce soit (en tout ou en partie) tout paiement d'intérêts qui serait autrement dû à une date quelconque. Il existe des limitations au paiement du principal, des intérêts ou d'autres montants si ces paiements sont interdits par la réglementation bancaire britannique, ou si la banque n'a pas suffisamment de réserves distribuables ou ne satisfait pas à la condition de solvabilité définie dans les termes des instruments. Les instruments ne sont pas datés et sont remboursables, au gré de la banque, en totalité à la première date de remboursement anticipé, ou (le cas échéant) à toute date de paiement d'intérêts après la première date de remboursement anticipé ou à toute date de révision du taux d'intérêt postérieure. En outre, les instruments sont remboursables en totalité au gré de la banque pour certaines raisons réglementaires ou fiscales. Tout remboursement nécessite l'accord préalable de la PRA. Ces instruments ont un rang égal à celui de la ou des catégories d'actions privilégiées émises par la banque et, par conséquent, sont donc prioritaires par rapport aux actions ordinaires. Ces instruments seront intégralement dépréciés, ainsi que les intérêts courus mais impayés si le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 du groupe, individuel ou consolidé, devient inférieur à 7,00 %.

30. – Passifs éventuels, engagements contractuels, garanties et actifs éventuels

	Le Groupe		La Banque	
	2025	2024	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Garanties et autres passifs éventuels :				
- garanties financières	2 809	2 876	1 081	1 143
- performances et autres garanties	22 173	19 464	7 513	6 774
- autres passifs éventuels	15	18		5
Au 31 décembre	24 997	22 358	8 594	7 922
Engagements :1				
- crédits documentaires et opérations commerciales à court terme	1 450	1 588	807	688
- achats d'actifs à terme et dépôts à terme placés	47 313	32 672	8 202	3 791
- facilités de soutien, lignes de crédit et autres engagements de prêt	97 877	93 746	31 261	31 073
Au 31 décembre	146 640	128 006	40 270	35 552
<i>(1) Dont 140 700 millions GBP d'engagements (2024 : 121 800 millions GBP) auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 lorsque le groupe est devenu partie à un engagement irrévocable.</i>				

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux en principal des engagements et passifs hors bilan, qui représentent les montants maximaux à risque en cas de tirage total des contrats et de défaillance des clients. Étant donné qu'une part significative des garanties et engagements devrait expirer sans être utilisée, le total des montants nominaux en principal ne constitue pas une indication des besoins de liquidités futurs.

Les passifs éventuels résultant de procédures judiciaires, réglementaires et autres affaires à l'encontre des sociétés du groupe sont présentés à la Note 32.

Système de rémunération des services financiers

Le Système de rémunération des services financiers (Financial Services Compensation Scheme - « FSCS ») fournit une indemnisation, dans certaines limites, aux clients éligibles de sociétés de services financiers qui sont dans l'incapacité ou susceptibles d'être dans l'incapacité de régler les créances qui leur sont réclamées. Le FSCS peut imposer un prélèvement supplémentaire au Groupe dans la mesure où les prélèvements imposés au niveau sectoriel à ce jour ne sont pas suffisants pour couvrir l'indemnisation due aux clients dans le cadre d'une éventuelle faillite future. Le prélèvement final du FSCS auprès du secteur à la suite d'une faillite ne peut être estimé de manière fiable. Il dépend de divers facteurs incertains, notamment le recouvrement potentiel des actifs par le FSCS, les changements dans le niveau des produits protégés (y compris les dépôts et les investissements) et la population des membres du FSCS à ce moment-là.

Garanties

	Le Groupe				La Banque			
	2025		2024		2025		2024	
	En faveur de tiers	Par le groupe au profit d'autres entités du Groupe HSBC	En faveur de tiers	Par le groupe au profit d'autres entités du Groupe HSBC	En faveur de tiers	Par la banque au profit d'autres entités du Groupe HSBC	En faveur de tiers	Par la banque au profit d'autres entités du Groupe HSBC
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Garanties financières ¹	2 327	482	2 413	463	902	179	969	174
Performances et autres garanties	20 124	2 049	17 675	1 789	5 612	1 901	4 814	1 960
Total	22 451	2 531	20 088	2 252	6 514	2 080	5 783	2 134
<i>(1) Les contrats de garantie financière sont des contrats qui exigent de l'émetteur qu'il effectue des paiements spécifiés pour rembourser le détenteur d'une perte encourue parce qu'un débiteur spécifié n'effectue pas de paiement à l'échéance, conformément aux conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette. Les montants figurant dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants nominaux du principal. Les « garanties financières » auxquelles les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées ont été présentées séparément des autres garanties pour s'aligner sur les informations relatives au risque de crédit.</i>								

Le groupe fournit des garanties et engagements similaires pour le compte de clients tiers et d'autres entités du Groupe HSBC. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires du groupe. Les garanties dont la durée est supérieure à un an sont soumises au processus annuel de révision de crédit du groupe.

31. – Créances résultant de contrats de location

Le groupe loue divers actifs à des tiers dans le cadre de contrats de crédit-bail, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens immobiliers, ainsi que des installations et des machines. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus à des tiers ou faire l'objet d'un nouveau contrat de location. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs moins leur valeur résiduelle et à générer des revenus financiers.

	2025			2024		
	Total des paiements minimaux futurs	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle	Total des paiements minimaux futurs	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Créances locatives :						
Au plus tard à un an	89	-11	78	132	-22	110
D'un à deux ans	83	-10	73	113	-15	98
De deux à trois ans	68	-9	59	97	-13	84
De trois à quatre ans	55	-7	48	80	-11	69
De quatre à cinq ans	45	-6	39	57	-10	47
Plus d'un an et au plus tard à cinq ans	251	-32	219	347	-49	298
Au-delà de cinq ans	221	-15	206	241	-18	223
Au 31 décembre	561	-58	503	720	-89	631

32. – Procédures judiciaires et affaires réglementaires.

Le groupe est partie à des procédures judiciaires et affaires réglementaires dans un certain nombre de juridictions, dans le cadre de ses activités courantes. Outre les éléments décrits ci-dessous, le groupe considère qu'aucune de ces questions n'est significative. La comptabilisation des provisions est déterminée conformément aux principes comptables énoncés à la Note 1. Même si l'issue des procédures judiciaires et des affaires réglementaires est intrinsèquement incertaine, la direction estime que, sur la base des informations dont elle dispose, des provisions appropriées ont été constituées au titre de ces affaires au 31 décembre 2025 (voir Note 25 : « Provisions »). Lorsqu'une provision individuelle est importante, le fait qu'une provision a été constituée est indiqué et quantifié, sauf dans la mesure où cela serait gravement préjudiciable. Toute provision comptabilisée ne constitue pas une admission d'actes répréhensibles ou de responsabilité légale. Il n'est pas possible de fournir une estimation globale du passif potentiel pour nos procédures judiciaires et affaires réglementaires en tant que catégorie de passifs éventuels.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Plusieurs sociétés de HSBC qui ont fourni des services de conservation, d'administration et d'autres services similaires à un certain nombre de fonds dont les actifs étaient investis auprès de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities ») ont été citées comme parties défenderesses dans des actions en justice liées à la fraude de Madoff Securities.

Litige avec l'administrateur judiciaire : l'administrateur judiciaire de Madoff Securities (l'« Administrateur judiciaire ») a engagé des poursuites aux États-Unis contre diverses sociétés de HSBC et d'autres, en vue de récupérer des transferts présumés de Madoff Securities à des sociétés de HSBC pour un montant de 508 millions USD (majoré des intérêts). En septembre 2025, le Tribunal des faillites américain du district sud de New York a rejeté toutes les demandes à l'encontre de HSBC Private Bank (Suisse) SA pour un montant de 292 millions USD ainsi que certaines demandes à l'encontre de HSBC Bank USA N.A. (« HSBC Bank USA ») pour un montant de 32 millions USD. L'Administrateur judiciaire a fait appel. Les demandes restantes de l'Administrateur judiciaire, qui s'élèvent à 184 millions USD, sont en instance.

L'Administrateur judiciaire a déposé une action à l'encontre de diverses sociétés de HSBC devant la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, en vue d'obtenir le recouvrement des transferts de Madoff Securities aux sociétés de HSBC. La plainte n'a pas encore été signifiée et le montant réclamé n'a pas été précisé.

Litige concernant les Fonds Fairfield : Fairfield Sentry Limited, Fairfield Sigma Limited et Fairfield Lambda Limited (chacune en liquidation et collectivement, les « Fonds Fairfield ») ont intenté des poursuites aux États-Unis à l'encontre de diverses sociétés de HSBC et d'autres afin de récupérer des transferts présumés des Fonds Fairfield aux sociétés de HSBC (agissant en qualité de mandataires pour le compte de clients) pour un montant de 382 millions USD (majoré des intérêts). En août 2025, la Cour d'appel des États-Unis pour le deuxième circuit a confirmé le rejet des demandes des Fonds Fairfield à l'encontre de l'ensemble des sociétés de HSBC. Les Fonds Fairfield pourraient interjeter appel.

Litige concernant Herald Fund SPC (« Herald ») : HSBC Securities Services Luxembourg (« HSSL ») et HSBC Bank Plc se défendent contre une action intentée par Herald (en liquidation) devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg visant à obtenir la restitution de titres (dont le montant devrait être déterminé par la suite, si Herald obtenait gain de cause) et 521 millions USD en espèces (majorés des intérêts) ou, à titre subsidiaire, des dommages et intérêts d'un montant de 5,6 milliards USD (majorés des intérêts). La demande de dommages et intérêts de Herald à l'encontre de HSSL et HSBC Bank Plc a été suspendue. En décembre 2024, la Cour d'appel du Luxembourg a considéré que les demandes de restitution de titres et d'espèces présentées par Herald étaient fondées en principe. HSSL a fait appel de cette décision et, en octobre 2025, la Cour de cassation du Luxembourg a rejeté l'appel de HSSL concernant la demande de restitution de titres d'Herald, mais a accepté l'appel de HSSL concernant la demande de restitution d'espèces d'Herald, qui a été renvoyé au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg pour décision. HSSL a formé un deuxième appel concernant la demande de restitution de titres devant la Cour d'appel luxembourgeoise. À la suite de la décision de la Cour de cassation, HSSL a constitué une provision de 1,1 milliard USD en rapport

avec cette affaire. Compte tenu de la procédure d'appel en cours et des complexités et incertitudes liées à la détermination du montant de la restitution, l'impact financier final pourrait être sensiblement différent.

Litige concernant Alpha Prime Fund Limited (« Alpha Prime ») : Plusieurs sociétés de HSBC font face à une action intentée par Alpha Prime devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, visant à obtenir la restitution de titres et 1 milliard USD (majorés des intérêts) à titre de dommages et intérêts supplémentaires ou, à défaut, des dommages et intérêts d'un montant de 3,3 milliards USD (majorés des intérêts). Ces affaires sont actuellement en cours devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

En novembre 2024, Alpha Prime a assigné différentes sociétés de HSBC dans le cadre d'une action en justice intentée devant la Cour suprême des Bermudes afin d'obtenir des dommages et intérêts pour des montants non spécifiés pour rupture de contrat et négligence présumées. Cette plainte est actuellement suspendue.

Litige concernant Senator Fund SPC (« Senator ») : HSSL et la succursale luxembourgeoise de HSBC Bank Plc défendent une action intentée par Senator devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg en vue d'obtenir la restitution de titres ou, à défaut, des dommages et intérêts d'un montant de 1,4 milliard USD (majorés des intérêts). Cette affaire est actuellement en cours devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Litige concernant la loi antiterroriste américaine

Depuis novembre 2014, un certain nombre de poursuites ont été intentées devant des tribunaux fédéraux aux États-Unis à l'encontre de diverses sociétés de HSBC, dont HSBC Bank Plc, ainsi que d'autres entités pour le compte de plaignants qui sont des victimes présumées d'attaques terroristes au Moyen-Orient ou qui ont un lien avec celles-ci. Dans chaque cas, il est allégué que les défendeurs ont aidé et encouragé la conduite illégale de diverses parties sanctionnées en violation de la loi antiterroriste américaine, ou qu'ils ont fourni des services bancaires à des clients soupçonnés d'avoir des liens avec le financement du terrorisme. Six actions, visant à obtenir des dommages et intérêts d'un montant non précisé, sont toujours en cours. L'une de ces actions a été rejetée mais pourrait faire l'objet d'un appel. Les cinq autres actions sont encore à un stade précoce de la procédure.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Litige concernant le Libor USD

Plusieurs sociétés de HSBC, dont HSBC Bank Plc, se défendent contre deux actions individuelles alléguant que les défendeurs de HSBC ont enfreint diverses lois fédérales et étatiques américaines, notamment les lois antitrust, en rapport avec la fixation du Libor USD, et réclament des dommages et intérêts pour des montants non spécifiés. En septembre 2025, le Tribunal du district sud de New York a fait droit à la requête conjointe des défendeurs en vue d'obtenir un jugement sommaire et a rejeté ces actions. Les plaignants ont fait appel.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Enquêtes et litiges liés aux opérations de change

Depuis 2017, HSBC Bank Plc, parmi d'autres institutions financières, défend une plainte déposée par la Commission de la concurrence d'Afrique du Sud devant le Tribunal sud-africain de la concurrence pour un comportement anticoncurrentiel présumé sur le marché des changes sud-africain. En 2020, une plainte révisée a été déposée, qui a également désigné HSBC Bank USA comme défendeur. En janvier 2024, la Cour d'appel de la concurrence sud-africaine a écarté HSBC Bank USA de la plainte révisée, mais a rejeté la demande de non-lieu de HSBC Bank Plc. La Commission de la concurrence et HSBC Bank Plc ont fait appel devant la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud.

HSBC Bank Plc et HSBC Holdings Plc ont conclu un accord avec les plaignants en Israël pour mettre fin à une action collective déposée devant les tribunaux locaux alléguant des comportements répréhensibles sur le marché des changes. Cet accord, dont l'impact n'est pas significatif et pour lequel une provision a été intégralement constituée, reste soumis à l'approbation du tribunal.

Des actions en justice alléguant un comportement répréhensible sur le marché des changes sont toujours en cours contre HSBC Bank Plc et d'autres banques devant les tribunaux brésiliens.

En février 2024, HSBC Bank Plc et HSBC Holdings Plc ont été associés à une plainte déposée devant le Tribunal d'appel de la concurrence du Royaume-Uni (« UK CAT ») contre plusieurs autres banques, alléguant un comportement anticoncurrentiel historique sur le marché des changes et demandant environ 3 milliards GBP de dommages et intérêts à l'ensemble des défendeurs. En décembre 2025, la Cour suprême du Royaume-Uni a confirmé une décision antérieure de l'UK CAT refusant la certification en tant qu'action collective en opt-out. Cette affaire est toujours en instance devant l'UK CAT.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Litiges liés aux métaux précieux

Litiges aux États-Unis : Plusieurs sociétés de HSBC, dont HSBC Bank Plc, ainsi que d'autres membres de The London Silver Market Fixing Limited se défendent contre une action collective en cours devant le Tribunal du district sud de New York, alléguant que, de janvier 2007 à décembre 2013, les défendeurs se sont entendus pour manipuler le prix de l'argent et des dérivés de l'argent pour leur bénéfice collectif en violation des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (US Commodity Exchange Act) et de la loi de l'État de New York. En mai 2023, cette action, qui demande des dommages et intérêts pour des montants non précisés, a été rejetée mais reste en instance en appel. Sur la base des faits

actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de cette affaire, notamment sa date ou son impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Litiges au Canada : Plusieurs sociétés de HSBC, dont HSBC Bank Plc, ainsi que d'autres institutions financières se défendent contre des recours collectifs putatifs déposés devant les Cours supérieures de justice de l'Ontario et du Québec, alléguant que les défendeurs ont conspiré pour manipuler le prix de l'argent, de l'or et des dérivés connexes en violation de la Loi canadienne sur la concurrence et de la Common Law. Chacune de ces actions réclame 1 milliard CAD en dommages et intérêts, plus 250 millions CAD en dommages et intérêts punitifs. Les défendeurs de HSBC ont conclu un accord avec les plaignants en vue de régler ces affaires. Cet accord, dont l'impact n'est pas significatif et pour lequel une provision a été intégralement constituée, est soumis à l'approbation du tribunal.

Enquêtes fiscales

Depuis 2023, le parquet national financier (« PNF ») en France a enquêté sur HBCE et la succursale parisienne de HSBC Bank Plc, dans le cadre d'allégations de fraude fiscale liée au traitement de la retenue à la source sur les dividendes de certaines activités de trading. En janvier 2026, HSBC Bank Plc a conclu un accord avec le PNF pour mettre fin à l'enquête. HSBC Bank Plc a payé un total de 302 millions GBP et cette affaire est désormais close. L'enquête concernant HBCE a été classée sans suite.

HSBC Bank Plc et la succursale allemande de HBCE continuent de coopérer aux enquêtes menées par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en rapport avec le traitement de la retenue à la source sur les dividendes de certaines activités de trading. Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de cette affaire, notamment sa date ou son impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Litige lié au marché des Gilt

En juin 2023, HSBC Bank Plc et HSBC Securities (USA) Inc., entre autres banques, ont été désignés défendeurs dans une action collective putative déposée devant le Tribunal du district sud de New York par des plaignants alléguant un comportement anticoncurrentiel sur le marché des Gilt et demandant des dommages et intérêts pour des montants non spécifiés. Certains défendeurs, dont HSBC Bank Plc et HSBC Securities (USA) Inc., ont conclu un accord avec les demandeurs en vue de trouver une issue à cette affaire. Cet accord, dont l'impact n'est pas significatif et qui a été honoré, reste soumis à l'approbation définitive du tribunal.

Investigations concernant HSBC Private Bank (Suisse) SA

Les autorités judiciaires suisses et françaises mènent des enquêtes pénales à l'encontre de HSBC Private Bank (Suisse) SA dans le cadre d'infractions présumées de blanchiment d'argent liées à deux relations bancaires historiques. Ces enquêtes sont en cours.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Autres enquêtes, examens et litiges réglementaires

HSBC Bank Plc et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres enquêtes et examens, de demandes d'informations, d'investigations et de vérifications par plusieurs autorités fiscales, organismes de réglementation et autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que de procédures judiciaires, notamment des litiges, des arbitrages et d'autres procédures contentieuses, en rapport avec diverses questions découlant de leurs activités et opérations.

À l'heure actuelle, HSBC Bank Plc estime que la résolution finale de ces affaires n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe ; toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, rien ne permet de garantir l'issue finale d'une ou de plusieurs affaires particulières.

33. – Transactions avec des parties liées

La société mère immédiate et ultime du groupe est HSBC Holdings Plc, qui est constituée en Angleterre et au Pays de Galles. Des copies des états financiers du groupe peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous.

**HSBC Holdings Plc 8
Canada Square
London E14 5HQ**

Les parties liées du groupe comprennent la société mère, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de HSBC, les principaux dirigeants (« KMP ») de la banque et de sa société mère ultime, HSBC Holdings Plc, les membres de la famille proche des KMP et les entités qui sont contrôlées, contrôlées conjointement ou influencées de manière significative par les KMP ou les membres de sa famille proche.

Les détails des transactions entre le groupe et les parties liées sont présentés ci-dessous conformément à la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées ». La déclaration du solde de fin d'exercice et des montants les plus élevés en circulation au cours de l'exercice est considérée comme l'information la plus pertinente pour représenter le montant des transactions et des soldes en circulation au cours de l'exercice.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants (« KMP ») de la banque désignent les personnes ayant autorité et responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la banque et du groupe. Il comprend les administrateurs de la banque, certains cadres dirigeants de la banque, les administrateurs de HSBC Holdings Plc et certains cadres dirigeants de HSBC Holdings Plc.

Les émoluments des KMP qui ne sont ni administrateurs ni dirigeants de la banque sont payés par d'autres sociétés du Groupe qui ne font pas de refacturation à la banque. Par conséquent, aucun émolument au titre de ces KMP n'est inclus dans les informations suivantes.

Le tableau ci-dessous représente la rémunération des KMP (administrateurs et certains cadres dirigeants) de la banque en contrepartie des services rendus à la banque pour la période où ils ont exercé leurs fonctions au cours de l'exercice.

Rémunération des principaux dirigeants :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Avantages à court terme ¹	20 399	12 764
Avantages postérieurs à l'emploi	137	71
Autres avantages à long terme	3 093	1 229
Paielements réglés en actions	11 075	4 195
Exercice clos le 31 décembre	34 704	18 259
<i>(1) Incluant les jetons de présence versés aux Administrateurs non exécutifs.</i>		

Avances et crédits, garanties et soldes de dépôt au cours de l'exercice auprès des principaux dirigeants :

	2025		2024	
	Solde au 31 décembre	Montants les plus élevés au cours de l'exercice 2	Solde au 31 décembre	Montants les plus élevés au cours de l'exercice
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Principaux dirigeants ¹				
Avances et crédits				
Dépôts	22	60	32	79
<i>(1) Dont les membres de la famille proche et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par les KMP de la banque ou les membres de leur famille proche.</i>				
<i>(2) Le taux de change appliqué pour les montants hors GBP correspond à la moyenne de l'année.</i>				

Les transactions ci-dessus ont été effectuées dans le cours normal des affaires et à des conditions sensiblement identiques, notamment en termes de taux d'intérêt et de titres, à celles de transactions comparables avec des personnes de rang similaire ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions n'impliquaient pas plus que le risque normal de remboursement ou présentent d'autres caractéristiques défavorables.

Outre les exigences de la norme IAS 24, les informations relatives aux avances (prêts et quasi-prêts), aux crédits et aux garanties conclues par le groupe avec les Administrateurs de HSBC Bank Plc doivent être déclarées conformément à la section 413 de la Loi sur les sociétés de 2006. En vertu de la Loi sur les sociétés (Companies Act), il n'y a pas d'obligation de divulguer les transactions avec d'autres KMP. Au cours de l'année 2025, le groupe n'a contracté aucune avance, aucun crédit ni aucune garantie avec des Administrateurs de HSBC Bank Plc.

Autres parties liées :

Transactions et soldes au cours de l'exercice avec les KMP de la société mère ultime de la banque :

Au cours de l'année 2025, il n'y a pas eu de transactions et de soldes entre les KMP de la société mère ultime de la banque, qui n'étaient pas considérés comme des KMP de la banque, en ce qui concerne les avances et les crédits, les garanties et les dépôts.

Transactions et soldes au cours de l'exercice avec des entreprises associées et des coentreprises :

Le groupe fournit certains services bancaires et financiers aux entreprises associées et aux coentreprises, notamment des prêts, des découverts, des dépôts portant intérêt ou non et des comptes courants. Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont détaillées dans les Notes 17 et 36.

Transactions et soldes au cours de l'exercice avec des entreprises associées et des coentreprises :

	2025		2024	
	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Montants à recevoir des co-entreprises	43	43		
Montants à recevoir des entreprises associées	225	176	87	46
Montants dus aux entreprises associées	115	111	77	36
Montants dus aux co-entreprises	13	12	4	4
Juste valeur des actifs dérivés avec les entreprises associées	9	4	14	14
Juste valeur des passifs dérivés avec des entreprises associées	18	15	25	20
Garanties et engagements	217	212	144	180

Les encours ci-dessus proviennent du cours normal de l'activité et ont des conditions sensiblement identiques, notamment en termes de taux d'intérêt et de titres, à celles de transactions comparables conclues avec des contreparties tierces.

Transactions et soldes du groupe au cours de l'exercice avec HSBC Holdings Plc et les filiales de HSBC Holdings Plc

	2025				2024			
	Montants dus à/à recevoir de HSBC Holdings Plc		Montants dus aux/à recevoir des filiales de HSBC Holdings Plc				Montants dus aux/à recevoir des filiales de HSBC Holdings Plc	
	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif :								
Actifs de transaction	82	59	150	19	77	26	190	55
Instruments dérivés	4 335	2 556	24 501	20 033	6 314	4 220	23 365	23 365
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	1	1	—	—	5	1	26	
Prêts et créances sur les établissements de crédit			6 626	6 626			6 384	3 723
Prêts et créances sur la clientèle	5		935	520	15		565	444
Investissements financiers	82				194	79		
Accords de prise en pension - hors transaction			7 941	5 459			13 538	5 139
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	78	1	10 643	6 731	109	51	11 134	7 028
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	4 583	2 617	50 796	39 388	6 714	4 377	55 202	39 754
Passif :								
Passifs de transaction	160	89	2 854	196	96	83	2 795	2 795
Passifs financiers désignés à la juste valeur	596	560	114	15	589	589	608	12
Dépôts des établissements de crédit			6 619	4 409			5 352	4 141
Comptes clients	5 602	3 712	2 938	1 859	7 441	1 982	11 113	2 938
Instruments dérivés	2 306	1 381	24 270	17 723	2 320	2 236	24 744	24 270
Passifs subordonnés	18 212	18 100			15 938	15 938		
Accords de mise en pension - hors transaction			4 785	2 200			8 187	3 181
Provisions, comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	2 687	1 581	11 953	6 461	4 153	2 382	11 174	4 115
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	29 563	25 423	53 533	32 863	30 537	23 210	63 973	41 452
Garanties et engagements			4 980	3 103			5 046	4 317

HSBC Bank Plc conclut régulièrement des transactions avec des parties liées avec d'autres entités du Groupe HSBC. Il s'agit notamment de transactions visant à faciliter les transactions de tiers avec les clients, de transactions pour la gestion interne des risques et d'autres transactions pertinentes pour les processus du Groupe HSBC. Ces transactions et les soldes ci-dessus proviennent du cours normal des affaires et ont des conditions substantiellement identiques, notamment en termes de taux d'intérêt et de titres, à celles de transactions comparables conclues avec des contreparties tierces.

Les transactions et soldes de la banque au cours de l'exercice auprès des filiales de HSBC Bank Plc, de HSBC Holdings Plc et des filiales de HSBC Holdings Plc

	2025						2024					
	Montants dus aux/à recevoir des filiales de HSBC Holdings Plc		Montants dus à/à recevoir de HSBC Holdings Plc		Montants dus aux/à recevoir des filiales de HSBC Holdings Plc		Montants dus aux/à recevoir des filiales de HSBC Holdings Plc		Montants dus à/à recevoir de HSBC Holdings Plc		Montants dus aux/à recevoir des filiales de HSBC Holdings Plc	
	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 déc.	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 déc.	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 déc.	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 déc.	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 déc.	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 déc.
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif :												
Actifs de transaction	4		56	36	150	19	135	3	76	26	190	55
Instruments dérivés	11 959	6 955	4 335	2 556	22 174	18 703	11 959	11 959	6 314	4 220	21 999	21 999
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	209	192					207	206				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 360	2 345			4 350	4 350	3 059	2 161			5 015	2 443
Prêts et créances sur la clientèle	2 839	2 425	5		554	137	4 111	2 839	15		202	198
Investissements financiers	6 854	6 377					6 658	6 481				
Accords de prise en pension - hors transaction	2 589	2 515			3 695	1 987	4 102	973			12 768	1 857
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	5 807	1 754	77	1	9 624	6 146	5 293	492	109	51	9 566	5 742
Investissements dans les filiales	13 377	13 127					13 247	13 247				
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	46 998	35 690	4 473	2 593	40 547	31 342	48 771	38 361	6 514	4 297	49 740	32 294
Passif :												
Passifs de transaction	165	126	115	78	2 854	196	357	140	95	82	2 795	2 795
Passifs financiers désignés à la juste valeur			596	560	114	15			589	589	608	12
Dépôts des établissements de crédit	2 452	1 309			5 239	3 713	1 698	1 172			3 839	2 640
Comptes clients	654	482	5 602	3 712	2 698	1 560	661	563	7 441	1 982	10 954	2 698
Instruments dérivés	11 258	7 752	2 306	1 381	21 934	16 438	10 388	10 022	2 320	2 236	22 993	21 934
Passifs subordonnés	700	700	18 212	18 100			700	700	15 938	15 938		
Accords de mise en pension - hors transaction	4 714	3 103			3 390	1 452	4 071	3 178			8 142	3 045
Provisions, comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	5 194	851	2 686	1 580	10 626	5 888	7 045	2 679	4 148	2 379	10 298	3 684
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	25 137	14 323	29 517	25 411	46 855	29 262	24 920	18 454	30 531	23 206	59 629	36 808
Garanties et engagements	12 025	4 734			3 085	1 515	5 322	2 115			3 674	2 302

Les encours ci-dessus proviennent du cours normal de l'activité et ont des conditions sensiblement identiques, notamment en termes de taux d'intérêt et de titres, à celles de transactions comparables conclues avec des contreparties tierces.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le HSBC Bank (UK) Pension Scheme (le « Régime ») a conclu des opérations de swap avec la banque afin de gérer la sensibilité des passifs à l'inflation et aux taux d'intérêt. Au 31 décembre 2025, la valeur notionnelle brute des swaps était de 4 900 millions GBP (2024 : 5 109 millions GBP), les swaps affichaient une juste valeur positive de 261 millions GBP pour la banque (2024 : 336 millions GBP) et la banque avait fourni une garantie de 248 millions GBP (2024 : 322 millions GBP) au Régime au titre de ces

swaps. Tous les swaps ont été exécutés aux taux du marché en vigueur et dans les limites des écarts standard entre les cours acheteur et vendeur.

34. – Actifs détenus en vue de la vente et passifs des groupes destinés à être cédés

Détenus en vue de la vente au 31 décembre :

	2025	2024
	Millions GBP	Millions GBP
Détenus en vue de la vente au 31 décembre		
Groupes destinés à être cédés	5 566	21 620
Pertes de valeur non affectées (1)	-59	-25
Actifs non courants détenus en vue de la vente	51	11
Actifs détenus en vue de la vente	5 558	21 606
Passifs des groupes destinés à être cédés	15 711	23 110
(1) Il s'agit de pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants relevant de la norme IFRS 5 pour évaluation, comptabilisées en déduction du total des actifs du groupe destiné à être cédé.		

Groupes destinés à être cédés

Portefeuille conservé de prêts immobiliers et certains autres prêts en France

À la suite de la cession de ses activités de banque de détail en France le 1er janvier 2024, HSBC Continental Europe a conservé un portefeuille de prêts immobiliers et certains autres prêts, d'une valeur comptable de 7,1 milliards EUR (5,9 milliards GBP) au moment de la cession. Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son portefeuille conservé à un consortium composé de Rothesay Life Plc et de CCF. Avant leur décomptabilisation à la date de finalisation, au 30 septembre 2025, les soldes correspondants s'élevaient à 4,4 milliards GBP de prêts. La finalisation de la transaction a entraîné le reclassement dans le compte de résultat de pertes cumulées de juste valeur de 1,1 milliard GBP, qui avaient précédemment été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons également comptabilisé un gain de marché de 0,1 milliard GBP à la valeur de marché dans le « revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur » découlant de certaines couvertures économiques non éligibles qui ont été utilisées pour couvrir le risque de taux d'intérêt du portefeuille. Ces couvertures économiques non éligibles ont été décomptabilisées suite à la finalisation de la transaction.

Assurance-vie au Royaume-Uni

Le 30 janvier 2026, HSBC Bank Plc a finalisé la cession de son entité d'assurance-vie britannique, HSBC Life (UK) Limited, à Chesnara Plc. Avant la finalisation, au 31 décembre 2025, les soldes qui restaient classés comme détenus en vue de la vente s'élevaient à 5 milliards GBP d'actifs et 4,9 milliards GBP de passifs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé une perte sur cession de 0,1 milliard GBP.

Activité d'assurance-vie en France

Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son activité d'assurance-vie en France, HSBC Assurances Vie (France), à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. Avant leur décomptabilisation à la date de finalisation, au 30 septembre 2025, les soldes correspondants s'élevaient à 21 milliards GBP d'actifs et 20,3 milliards GBP de passifs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé une perte avant impôts de 0,1 milliard GBP incluant les coûts de migration et la réaffectation des provisions associées.

Activité de banque privée en Allemagne

Le 3 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son activité de banque privée en Allemagne à BNP Paribas, occasionnant la comptabilisation d'un gain avant impôts de 0,1 milliard GBP. Avant leur décomptabilisation à la date de finalisation, au 30 septembre 2025, les soldes correspondants s'élevaient à 1,1 milliard GBP d'actifs et 1,1 milliard GBP de passifs.

Activité à Malte

Le 16 septembre 2025, HSBC Continental Europe a signé un contrat d'option de vente avec CrediaBank S.A. concernant la cession potentielle de sa participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta Plc. Le 22 décembre 2025, conformément aux termes du contrat d'option de vente et suite à l'achèvement du processus d'information et de consultation des salariés de HSBC Continental Europe en France, un contrat de vente et d'achat relatif à la transaction a été signé. La transaction, qui reste soumise à l'approbation des autorités de réglementation, ne répondait pas aux critères de classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente au quatrième trimestre 2025, étant donné que sa finalisation est désormais prévue au premier semestre 2027. La cession devrait générer une perte avant impôts estimée à 0,2 milliard GBP, incluant les coûts de migration, que nous prévoyons de comptabiliser en grande partie au premier semestre 2026 lors de la classification du groupe destiné à être cédé en tant qu'actif détenu en vue de la vente.

Activité d'administration de fonds en Allemagne

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe, filiale à 100 % de HSBC Bank Plc, a conclu un accord en vue de céder son activité d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH, à BlackFin Capital Partners S.A.S. Le groupe destiné à être cédé a satisfait aux critères de classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente au troisième trimestre 2025, les soldes non significatifs restant classés comme actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025. Cette transaction, qui reste soumise à l'approbation des autorités de réglementation, devrait être finalisée au cours du second semestre 2026, date à laquelle un gain non significatif sur cession sera comptabilisé.

Activité de conservation en Allemagne

Le 27 juin 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord en vue de céder son activité de conservation en Allemagne à BNP Paribas. Cette transaction devrait être finalisée de manière échelonnée, à compter du premier trimestre 2026. Bien que le consentement des clients et les exigences opérationnelles associées puissent prolonger le délai de finalisation de tous les transferts de clients, compte tenu de la signature d'un contrat de vente et d'achat, le groupe destiné à être cédé a satisfait aux critères de classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente au deuxième trimestre 2025, les soldes restant classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025 de 0,3 milliard GBP d'actifs et 9,3 milliards GBP de passifs.

Cette cession devrait générer un gain avant impôts estimé à 0,1 milliard GBP, qui sera comptabilisé au fur et à mesure de la finalisation des transferts de clients.

Activité en Afrique du Sud

Le 25 septembre 2024, HSBC a conclu un accord visant à transférer ses activités en Afrique du Sud au prêteur local FirstRand Bank Ltd. Le groupe destiné à être cédé a satisfait aux critères de classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente au quatrième trimestre 2024, les soldes restant classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025 s'élevant à 0,3 milliard GBP d'actifs et 1,6 milliard GBP de passifs. La transaction devrait être finalisée au premier trimestre 2026. Lors de la liquidation ultérieure de l'entité, prévue au second semestre 2026, les réserves de conversion de devises et autres réserves cumulées seront réintégrées dans le compte de résultat. Au 31 décembre 2025, les pertes sur les réserves de conversion et autres pertes sur réserves s'élevaient à 0,1 milliard GBP.

Au 31 décembre 2025, les principales catégories d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente associés des groupes destinés à être cédés, hors pertes de valeur attribuées, étaient les suivantes :

	HSBC Life (UK) M GBP	Afrique du Sud1 M GBP	Activité de conservation en Allemagne 2 M GBP	Autres M GBP	Total M GBP
Secteur opérationnel	IWPB	CIB et Corporate Centre	CIB		
Actifs des groupes destinés à être cédés					
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	4 735				4 735
Prêts et créances sur les établissements de crédit			12		12
Prêts et créances sur la clientèle		321	241	16	578
Investissements financiers3					
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	215	8	11	7	241
Total des actifs au 31 décembre 2025	4 950	329	264	23	5 566
Passifs des groupes destinés à être cédés					
Dépôts des établissements de crédit			86		86
Comptes clients		1 533	9 183	2	10 718
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1 003				1 003
Passif des contrats d'assurance	3 761				3 761
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	86	19	25	13	143
Total des passifs au 31 décembre 2025	4 850	1 552	9 294	15	15 711
Date de finalisation prévue	Premier trimestre 2026	Premier trimestre 2026	Premier semestre 2027		
(1) Conformément aux conditions financières de la cession de l'activité en Afrique du Sud, HSBC Bank Plc transférera l'activité avec une valeur d'actif net nulle, calculée à la valeur comptable diminuée des provisions éventuelles. Le prix d'achat, correspondant à la valeur des actifs de 0,3 milliard GBP, sera couvert par le transfert des passifs convenus de 1,6 milliard GBP. Toute augmentation nécessaire de la valeur d'actif net de l'activité pour y parvenir sera couverte par l'apport de liquidités supplémentaires. Sur la base du passif net du groupe destiné à être cédé au 31 décembre 2025, HSBC Bank Plc devrait apporter une contribution en espèces de 1,3 milliard GBP. (2) Conformément aux conditions financières de la cession de l'activité de conservation en Allemagne, HSBC Continental Europe transférera une valeur d'actif net nulle pour chaque client transféré, par le biais d'un apport en espèces supplémentaires. (3) Représente les investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.					

	Activité d'assurance-vie en France M GBP	Afrique du Sud M GBP	Activité de banque privée en Allemagne M GBP	Total M GBP
Secteur opérationnel	IWPB	CIB et Corporate Centre	IWPB	
Actifs des groupes destinés à être cédés				
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales			1 511	1 511
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	11 607			11 607
Prêts et créances sur les établissements de crédit	115			115
Prêts et créances sur la clientèle		523	246	769
Investissements financiers1	6 776			6 776
Actifs des contrats d'assurance	18			18
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	793	13	18	824
Total des actifs au 31 décembre 2024	19 309	536	1 775	21 620
Passifs des groupes destinés à être cédés				
Comptes clients		2 626	1 662	4 288
Passifs financiers désignés à la juste valeur	9		95	104
Passif des contrats d'assurance	17 387			17 387
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	1 272	41	18	1 331
Total des passifs au 31 décembre 2024	18 668	2 667	1 775	23 110
Date de finalisation	Second semestre 2025	Premier semestre 2026	Second semestre 2025	
(1) Représente les investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.				

35. – Événements postérieurs à la clôture du bilan

Le 30 janvier 2026, HSBC Bank Plc a finalisé la cession de son entité d'assurance-vie britannique, HSBC Life (UK) Limited, à Chesnara Plc. Avant la finalisation, au 31 décembre 2025, les soldes classés comme détenus en vue de la vente s'élevaient à 5 milliards GBP d'actifs et 4,9 milliards GBP de passifs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé une perte sur cession de 0,1 milliard GBP.

36. – Filiales, coentreprises et entreprises associées de HSBC Bank Plc

Conformément à la section 409 de la Loi sur les sociétés de 2006, une liste des filiales, des coentreprises et des entreprises associées de HSBC Bank Plc, ainsi que l'adresse de leur siège social et le pourcentage effectif des capitaux propres détenus au 31 décembre 2025 sont indiqués ci-dessous.

Sauf indication contraire, le capital social est composé d'actions ordinaires ou communes détenues par HSBC Bank Plc ou ses filiales. Le pourcentage de détention est indiqué pour chaque entreprise. Sauf indication contraire, les entreprises ci-dessous sont consolidées par HSBC Bank Plc.

L'adresse du siège social de HSBC Bank Plc est :
HSBC Bank Plc
8 Canada Square London E14 5HQ

Filiales

Les entreprises ci-dessous sont consolidées par le groupe.

Filiales	% de la catégorie d'actions détenu par la société mère immédiate (ou par HSBC Bank Plc lorsque cela varie)		Notes de bas de page
Al Nominees (UK) One Limited	100,00		3, 8
Al Nominees (UK) Two Limited	100,00		3, 8
Assetfinance December (H) Limited (en liquidation)	100,00		9
Assetfinance December (P) Limited	100,00		3, 8
Assetfinance December (R) Limited (en liquidation)	100,00		9
Assetfinance June (A) Limited	100,00		8
Assetfinance March (B) Limited	100,00		10
Assetfinance March (F) Limited (en liquidation)	100,00		9
Assetfinance September (F) Limited	100,00		8
Banco Nominees (Guernsey) Limited	100,00		11
Banco Nominees 2 (Guernsey) Limited	100,00		11
Banco Nominees Limited	100,00		12
Beau Soleil Limited Partnership	N/A		1, 13
BentallGreenOak China Real Estate Investments, L.P.	N/A		1, 14
CCF & Partners Asset Management Limited (en liquidation)	100,00	(99,99)	9
CCF Holding (Liban) S.A.L. (en liquidation)	74,99		2, 15
Charterhouse Administrators (D.T.) Limited	100,00	(99,99)	8
Charterhouse Management Services Limited	100,00	(99,99)	8
Charterhouse Pensions Limited	100,00		3, 8
COIF Nominees (UK) Two Limited	100,00		3, 8
COIF Nominees Limited	N/A		1, 3, 8
Corsair IV Financial Services Capital Partners - B.L.P.	N/A		1, 16
Eton Corporate Services Limited	100,00		11
Flandres Contentieux S.A.	100,00	(99,99)	5, 17
Foncière Elysées	100,00	(99,99)	5, 17
Griffin International Limited (en liquidation)	100,00		9
HLF	100,00	(99,99)	5, 17
HSBC (BGF) Investments Limited	100,00		3, 8
HSBC Asset Finance (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Asset Finance M.O.G. Holdings (UK)	100,00		3, 8
HSBC Bank (General Partner) Limited	100,00		3, 18
HSBC Bank Bermuda Limited	100,00		3, 12
HSBC Bank Capital Funding (Sterling 1) LP	N/A		1, 18
HSBC Bank Malta Plc.	70,03		19
HSBC Cayman Limited (en liquidation)	100,00		20
HSBC Cayman Services Limited	100,00		20
HSBC Client Holdings Nominee (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Client Nominee (Jersey) Limited	100,00		2, 3, 21
HSBC Continental Europe	99,99		3, 5, 17
HSBC Corporate Trustee Company (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Custody Services (Guernsey) Limited	100,00		11
HSBC Equity (UK) Limited (en liquidation)	100,00		3, 9
HSBC Europe B.V.	100,00		3, 8
HSBC Factoring (France)	100,00	(99,99)	5, 17
HSBC Financial Services (Lebanon) S.A.L. (en liquidation)	99,83		22

HSBC Global Asset Management (Bermuda) Limited	100,00		4, 12
HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
HSBC Global Asset Management (France)	100,00	(99,99)	5, 24
HSBC Global Asset Management (Malta) Limited	100,00	(70,03)	25
HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Global Custody Proprietary Nominee (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Institutional Trust Services (Bermuda) Limited	100,00		12
HSBC Investment Bank Holdings Limited	100,00		3, 8
HSBC Issuer Services Common Depositary Nominee (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Life (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Life Assurance (Malta) Ltd.	100,00	(70,03)	25
HSBC LU Nominees Limited	100,00		3, 8
HSBC Marking Name Nominee (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Middle East Leasing Partnership	N/A		1, 26
HSBC Overseas Nominee (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC PB Corporate Services 1 Limited	100,00		27
HSBC Pension Trust (Ireland) DAC (en liquidation)	100,00		3, 28
HSBC PI Holdings (Mauritius) Limited	100,00		29
HSBC Preferential LP (UK)	100,00		3, 8
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	100,00	(99,99)	30
HSBC Private Bank (Suisse) SA	100,00		3, 31
HSBC Private Banking Nominee 3 (Jersey) Limited	100,00		27
HSBC Private Equity Investments (UK) Limited	100,00		3, 8
HSBC Private Markets Management SARL	N/A		1, 2, 32
HSBC Property Funds (Holding) Limited	100,00		8
HSBC Real Estate Leasing (France)	100,00	(99,99)	5, 17
HSBC REIM (France)	100,00	(99,99)	5, 24
HSBC Securities (South Africa) (Pty) Limited	100,00		3, 33
HSBC Securities Services (Bermuda) Limited	100,00		12
HSBC Securities Services (Guernsey) Limited	100,00		11
HSBC Securities Services (Ireland) DAC	100,00		28
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	100,00		3, 30
HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC	100,00		28
HSBC Service Company Germany GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
HSBC Services (France)	100,00	(99,99)	5, 17
HSBC SFT (C.I.) Limited	100,00		3, 11
HSBC Specialist Investments Limited	100,00		8
HSBC Transaction Services GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	100,00	(99,99)	30
HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft für Bankbeteiligungen mbH	100,00	(99,99)	6, 23
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
HSBC Trinkaus Real Estate GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
HSBC Trustee (C.I.) Limited	100,00		3, 27
HSBC Trustee (Guernsey) Limited	100,00		3, 11
HSIL Investments Limited	100,00		8
Internationale Kapitalanlagegesellschaft mit beschränkter Haftung	100,00	(99,99)	6, 23
James Capel (Nominees) Limited	100,00		3, 8
James Capel (Taiwan) Nominees Limited	100,00		3, 8
Keyser Ullmann Limited	100,00	(99,99)	8

Midcorp Limited (en liquidation)	100,00		3, 9
Prudential Client HSBC GIS Nominee (UK) Limited	100,00		3, 8
Republic Nominees Limited	100,00		11
RLUKREF Nominees (UK) One Limited	100,00		3, 8
RLUKREF Nominees (UK) Two Limited	100,00		3, 8
S.A.P.C. - Ufipro Recouvrement	99,99		7, 17
SAF Baiyun	100,00	(99,99)	5, 17
SAF Guangzhou	100,00	(99,99)	5, 17
SFM	100,00	(99,99)	5, 17
SFSS Nominees (Pty) Limited	100,00		33
Sico Limited	100,00		34
SNC Les Oliviers D'Antibes	60,00	(59,99)	7, 24
SNCB/M6-2007 A	100,00	(99,99)	2, 5, 17
SNCB/M6-2007 B	100,00	(99,99)	2, 5, 17
SNCB/M6-2008 A	100,00	(99,99)	2, 5, 17
Société Française et Suisse	100,00	(99,99)	5, 17
Somers Dublin DAC	100,00	(99,99)	28
Somers Nominees (Far East) Limited	100,00		12
Sopingest	100,00	(99,99)	2, 5, 17
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr.3 Objekt Utrecht Verwaltungs-GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
Trinkaus Immobilien-Fonds Geschaeftsfuehrungs - GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
Trinkaus Immobilien-Fonds Verwaltungs-GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
Trinkaus Private Equity Management GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
Trinkaus Private Equity Verwaltungs GmbH	100,00	(99,99)	6, 23
Valeurs Mobilières Elysées	100,00	(99,99)	5, 17
Woodex Limited	100,00		12

Coentreprises

Les entreprises ci-dessous sont des coentreprises et sont mises en équivalence

Coentreprises		Notes de bas de page
MK HoldCo Limited	50,32	2, 35
Pentagreen Capital Pte. Ltd	50,00	36
Pro Serve Bermuda Limited	50,00	37
The London Silver Market Fixing Limited	N/A	1,2, 3, 38

Entreprises associées

Les entreprises ci-dessous sont des entreprises associées et sont mises en équivalence.

Entreprises associées	% de la catégorie d'actions détenu par la société mère immédiate (ou par HSBC Bank Plc lorsque cela varie)	Notes de bas de page
Aiera, Inc.	2,90	4, 39
BGF Group Plc	24,62	40
Bud Financial Limited	6,20	4, 41
Episode Six Inc.	5,68	4, 42
Future Forward Holdings LLC	N/A	1, 43
HQLAX S.à r.l.	6,09	4, 44
Intelligent Processing Solution Limited	10,00	2, 3, 45
Lightico Ltd	3,19	4, 46
LiquidityMatch LLC	N/A	1, 47
London Precious Metals Clearing Limited	30,00	2, 3, 48
Marktnode PTE. Ltd.	12,64	4, 49
Quantexa Limited	8,92	4, 50
Threadneedle Software Holdings Limited	7,80	4, 51
Topaz Consultation LLC	N/A	1, 43
Trade Information Network Limited (en liquidation)	12,76	52
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG	N/A	1, 23
We Trade Innovation Designated Activity Company (en liquidation)	9,88	2, 53

Notes de bas de page

- Lorsqu'une entité est régie par des droits de vote, HSBC la consolide lorsqu'il détient, directement ou indirectement, les droits de vote nécessaires à l'adoption des résolutions de l'organe de direction. Dans tous les autres cas, l'évaluation du contrôle est plus complexe et nécessite de prendre en considération d'autres facteurs, notamment l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir de diriger les activités pertinentes et le fait que le pouvoir soit détenu en tant qu'agent ou principal. La politique de consolidation de HSBC est décrite à la Note 1.2(a).
- La direction a déterminé que ces entreprises sont exclues de la consolidation dans les comptes du groupe, car ces entités ne répondent pas à la définition des filiales selon IFRS. La politique de consolidation de HSBC est décrite à la Note 1.2(a).
- Détenues directement par HSBC Bank Plc
- Description des actions
- Actions privilégiées
- Actions
- GmbH Anteil
- Parts

Sièges sociaux

- Canada Square, Londres, Royaume-Uni, E14 5HQ
- c/o Teneo Financial Advisory Limited, The Colmore Building, 20 Colmore Circus, Queensway, Birmingham, Royaume-Uni, B4 6AT
- 5 Donegal Square South, Irlande du Nord, Belfast, Royaume-Uni, BT1 5JP
- Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 3NF
- 37 Front Street, Harbourview Centre, Ground Floor, Hamilton, Pembroke, Bermudes, HM 11
- 1 Queen's Road Central, Hong Kong
- Oak House Hirzel Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 2NP
- Solidere - Rue Saad Zaghloul Immeuble - 170 Marfaa, P.O. Box 17 5476 Mar Michael, Beyrouth, Liban, 11042040
- C/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, KY1-9005
- 38 avenue Kléber, Paris, France, 75116
- HSBC House, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 8UB
- 116 Archbishop Street, Valletta, Malte, VLT1444
- P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Îles Caïmans, KY1-1104
- HSBC House, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 1HS
- Centre-Ville 1341 Building - 4th Floor Patriarche Howayek Street, PO Box Riad El Solh, Liban, 9597

23. Hansaallee 3, Düsseldorf, Allemagne, 40549
24. Immeuble Cœur Défense, 110 esplanade du Général de Gaulle, Courbevoie, France, 92400
25. 80 Mill Street, Qormi, Malte, QRM 3101
26. Unit 401, Level 4, Gate Precinct Building 2, Dubai International Financial Centre, P. O. Box 506553, Dubaï, Émirats arabes unis
27. HSBC House, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 1GT
28. 1 Grand Canal Square Grand Canal Harbour, Dublin 2, Irlande, D02 P820
29. 5ème étage, IconEbene 1 Building, Lot 441, Rue de L'Institut, Ebene, Maurice, 1704-01
30. 18 Boulevard de Kockelscheuer, Luxembourg, Luxembourg, 1821
31. 9-17 Quai des Bergues, Genève, Suisse, 1201
32. 5 rue Heienhaff, Senningerberg, Luxembourg, L-1736
33. 1 Mutual Place, 107 Rivonia Road, Sandton, Gauteng, Afrique du Sud, 2196
34. Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, P.O. Box 3162
35. 35 Ballards Lane, Londres, Royaume-Uni, N3 1XW
36. 38 Beach Road #19-11 South Beach Tower, Singapour, Singapour, 189767
37. c/o Mayfair Corporate Services Ltd., 26 Burnaby Street, Hamilton, Bermudes, HM11
38. 27 Old Gloucester Street, Londres, Royaume-Uni, WC1N3AX
39. 800 North State Street, Suite 304, Dover, Delaware, États-Unis d'Amérique, DE 19901
40. 13-15 York Buildings, Londres, Royaume-Uni, WC2N6JU
41. 167-169 Great Portland Street, 5th Floor, London, Royaume-Uni, W1W 5PF
42. 251 Little Falls Drive, New Castle, Wilmington, États-Unis d'Amérique, 19808
43. c/o The Corporation Trust Company 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, 19801
44. 9 rue du Laboratoire, Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, L-1911
45. Enigma, Wavendon Business Park, Angleterre, Royaume-Uni, MK17 8LX
46. 121 HaHashmonaim St., Tel Aviv, Israël, 6713328
47. 111 Town Square Place, Suite 840, Jersey City, New Jersey, États-Unis d'Amérique, 07310
48. 7th Floor, 62 Threadneedle Street, Londres, Royaume-Uni, EC2R 8HP
49. 1 Harbourfront Avenue, #14-07 Keppel Bay Tower, Singapour, 098632
50. c/o Company Secretarial Department, 280 Bishopsgate, London, United Kingdom, EC2M 4AG
51. 2nd Floor, Regis House, 45 King William Street, Londres, Royaume-Uni, EC4R 9AN
52. 45 Gresham Street, C/O Restructuring & Recovery Services (RRS) S&W Partners LLP, London, Royaume-Uni, EC2V 7BG
53. 10 Earlsfort Terrace, Dublin, Irlande, D02 T380